

**lieuxdits #20**  
spécial *10 ans de la Faculté LOCI*



## D'une évolution à l'autre

L'évolution de la revue *lieuxdits* est intimement liée à celle de la Faculté LOCI.

Dans la foulée du déploiement académique de la Faculté en septembre 2010, la revue facultaire *lieuxdits* est créée et le premier numéro est finalement publié en juin 2011. Au départ, elle a pour objectif de fédérer autour d'un projet éditorial commun les membres issus d'institutions différentes, d'initier un esprit de communauté entre les divers acteurs de la toute récente Faculté. À l'époque, aucun membre du comité éditorial ne savait si le véritable saut dans l'inconnu, figuré sur la couverture de ce premier numéro, allait être prolongé par la parution d'un second numéro. Tout comme certains pensaient que le projet facultaire était trop ambitieux, d'autres imaginaient que nous n'aurions pas les ressources pour développer une revue à long-terme.

Une décennie plus tard, ce qui semblait impossible ne l'est plus. Directement reconnaissable à la diversité des contributions qu'elle accueille, à son format inédit et à son graphisme inimitable, la revue s'est patiemment développée, en se tournant vers d'autres publics et en augmentant son nombre de pages, jusqu'à rejoindre la plateforme OJS UCLouvain en septembre 2019, ce qui assure une large diffusion numérique et un meilleur référencement des articles.

Aujourd'hui, nous écrivons une nouvelle page de l'histoire de notre communauté : la Faculté LOCI et la revue *lieuxdits* fêtent, toutes les deux, leur première décennie d'existence, tandis qu'émerge l'Institut de recherche LAB. Le moment est donc opportun d'opérer un bilan réflexif des fondements de notre courte – mais intense – histoire pour entamer sereinement la nouvelle décennie qui s'annonce.

Mais une petite mise au point s'impose avant d'aller plus loin.

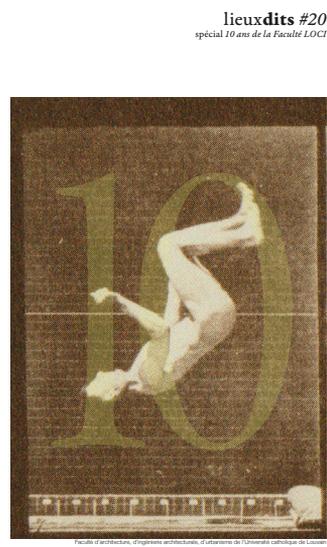
L'histoire exhaustive de la Faculté LOCI, ainsi que celle des partenaires ayant permis sa création, aux histoires parfois plus que centenaires, est impossible à relayer dans le volume réduit d'un numéro de *lieuxdits*. Un choix éditorial délicat a donc dû être opéré. Le parti pris éditorial a été de donner la plume à différents auteurs ayant une bonne connaissance de notre histoire facultaire, de son identité et des perspectives futures que nous pouvons lui souhaiter.

Le numéro est structuré en quatre parties :

1. en donnant la parole aux trois doyens qui se sont succédés au cours de la décennie et au dernier président de la Commission recherche, un retour est opéré sur les dix premières années de la Faculté LOCI ;
2. en évoquant dans cinq articles les différentes traditions et cultures héritées des partenaires ayant permis la fondation de la Faculté LOCI, une histoire de l'enseignement en art de bâtir et en urbanisme est partiellement relatée par la remise en contexte historique de parcours de personnalités marquantes et de pédagogies spécifiques ;
3. dans une interview de la professeure Paola Viganò, active notamment à l'Université IUAV de Venise et à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), un regard extérieur et un retour critique sont portés sur l'évolution de l'enseignement et de la recherche à LOCI ;
4. enfin, une contribution du premier président de l'Institut de recherche LAB présente les potentialités de quelques orientations futures.

En prolongeant l'esprit ayant mené au choix de figurer un saut vers l'inconnu sur la couverture du premier numéro de la revue *lieuxdits*, nous vous proposons l'expression d'un rebond sur celle du vingtième. Dans les deux cas, nous ne figurons pas une cabriole hasardeuse, un sursaut désespéré ou un ricochet malencontreux, nous évoquons des évolutions marquantes et mûrement réfléchies de notre histoire commune. Bien que comportant une forme d'incertitude inhérente à tout acte projectif, comme elle avait pu le faire pour la décennie précédente, la communauté LOCI peut compter sur un énorme potentiel humain, pédagogique et scientifique pour celle qui s'annonce !

*Damien Claeys*



## De 2009 à 2012<sup>1</sup>

*André De Herde*



André De Herde  
Professeur à Louvain-la-Neuve  
de 1972 à 2013  
Doyen de la Faculté LOCI  
de 2009 à 2012

Dans l'éditorial du premier numéro publié en juin 2011, en m'adressant directement aux lecteurs, je proposais que la revue *lieuxdits* serve la communauté LOCI en étant à la fois<sup>2</sup> :

- un "mur de fondation" puisqu'elle permettait que soient dites "les choses significatives qui touchent aux enjeux de la société contemporaine à travers nos enseignements et nos recherches" ;
- une forme de "pierre d'angle" puisque ces choses devaient y être dites "en posant les mots, sans affirmations péremptoires, sans monopole de la parole, pour permettre l'échange, pour vous permettre d'alimenter les réponses aux questions" ;
- une "clef de voûte" puisqu'en donnant une place à ces choses dites, elle permettait de "faire progresser la connaissance, de manière critique et créative, en validant les dits".

Arrivés au 20<sup>e</sup> numéro de la revue *lieuxdits* et aux dix ans de la Faculté LOCI, un rappel des premières étapes de leurs développements, à partir de mon expérience de doyen, vaut la peine d'être dit.

À la suite du décret de la Communauté française de Belgique du 30 avril 2009, organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université<sup>3</sup>, la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain (UCL) fut créée le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Mais, dans les faits, il s'agissait encore d'une faculté non encore constituée et sans nom : tout était à créer, des fondations à la clef de voûte ! Quatre ans avant l'éméritat, j'avais jugé sage de ne pas participer à l'ensemble des discussions préliminaires préparatoires à l'intégration à l'UCL des deux Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles (ISASLB) et de Tournai (ISASLT).

Mais, fin août 2009, sous la présidence du recteur Bernard Coulié, le Conseil rectoral m'a attribué la tâche complexe

d'exercer le premier mandat de doyen au service de la toute nouvelle Faculté LOCI. J'ai accepté cette mission délicate en prenant conscience de la reconnaissance et de l'honneur qui m'était fait. Le décanat n'est pas un emploi, une opportunité professionnelle, mais une fonction à exercer dans et pour une faculté comprise comme une communauté de personnes.

Par ailleurs, dès le départ, j'ai voulu que ce mandat soit *unique* : un mandat, cela signifie un programme à réaliser et un temps imparti. Plusieurs exemples ont forgé ma conviction que continuer ne se termine généralement pas bien. Et surtout, je voulais maintenir la dynamique de l'équipe de recherche Architecture et Climat.

Construire *une* faculté réunissant en son sein des architectes de Bruxelles et de Tournai, des ingénieurs architectes et des urbanistes de Louvain-la-Neuve était un réel défi. En Communauté française de Belgique, dans toutes les autres universités, les différentes formations sont réparties dans différentes facultés. Seule l'UCL a eu l'ambition de les réunir toutes dans une seule entité. Cela n'a été possible qu'en reconnaissant par tous, dès le départ, les points forts et les spécificités de chacune d'entre-elles : sur base de ces richesses, la faculté a posé les fondations de LOCI. Le mot *loci* signifiant en latin les *lieux*.

Au départ, il était important de créer des transversalités afin d'éviter ce qui aurait pu être une simple annexion de deux Instituts supérieurs d'architecture (ISA) par une institution plus étendue. Mais il fallait également éviter de compromettre la juste représentation de chaque partenaire. En effet, un risque existait également que les ingénieurs architectes ou les urbanistes – nettement moins nombreux que les architectes – ne soient pas suffisamment représentés dans le nouvel ensemble. De plus, l'intégration des Instituts supérieurs d'architecture à l'Université et l'assemblage des dif-

1 - Ce texte emprunte certaines parties au texte rédigé par Françoise Hiraux, à partir d'un entretien avec le professeur Paul Servais le 28 août 2020.

2 - André de Herde, "Éditorial", *lieuxdits*, UCL-LOCI, n°1, juin 2011, p.2.

3 - Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, M.B., 15 septembre 2009.

férentes formations en une nouvelle faculté n'avait pas été accueillis partout avec le même enthousiasme. En effet, des cultures différentes d'enseignement et de recherche existaient sur les trois sites géographiques de la Faculté (Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Tournai). Enfin, il fallait créer une faculté pleinement *universitaire* et non plus de "niveau universitaire", comme les anciens textes de loi le définissaient pour les ISA<sup>4</sup>. Mais réaliser cela tout en gardant les spécificités de chaque partenaire n'était pas gagné d'avance. La réussite était un pari sur l'avenir !

Il fallait donc rassembler, sur des bases bien établies.

Pour y parvenir, j'ai rassemblé sur chaque site, l'ensemble des membres de la communauté locale et j'ai fait de même avec les représentants syndicaux. J'ai demandé que chacun formule les questions posées par le projet d'intégration. Il y en eut 262. Les trois implantations étant maintenues, chaque site fut ensuite appelé à déléguer six personnes – y compris des étudiants – jugées représentatives et motivées par leurs pairs. Après discussions, nous sommes parvenus à établir les objectifs de la future Faculté, avant de les soumettre à l'assemblée générale réunie de l'ensemble des trois sites. À partir de ce moment-là, le processus s'est enclenché : assemblée générale, assemblée constituante, organisation du Conseil et du Bureau de faculté, des commissions de diplôme, des commissions de programmes, et tous les textes, dont le règlement de faculté, y afférents. Parmi les nombreuses propositions, le nom *Loc* fut choisi pour désigner la Faculté. *Loc* n'est pas un acronyme, mais l'appellation très suggestive de lieux en latin, évoquant à la fois la pluralité des trois sites et nos champs d'action et de réflexion : les lieux et les espaces. Le tout a pris un an : les fondations de la nouvelle Faculté étaient enfin en place. Pendant le reste de mon mandat, j'ai eu l'occasion de constater que la charge de doyen est un équilibre constant entre

temps académique et temps administratif, rythmé par de nombreux dossiers récurrents (introduction aux conférences inaugurales, organisation des éméritats, attributions des cours, promotions du personnel, animation des bureaux de faculté...).

Durant les premières années de vie de la faculté *LOCI*, les vice-doyens de site ont été désignés, la revue *lieuxdits* a vu le jour, le bureau des étudiants et l'association du personnel scientifique et technique ont été créés...

Ensuite, les commissions de programmes ont entamé un long processus de réforme du programme des architectes qui se devait d'être commun aux deux sites de Bruxelles et de Tournai, et répondre aux critères d'un enseignement universitaire.

J'ai également initié la mise en place d'une prospective concernant le personnel pour organiser de manière stratégique l'évolution du cadre facultaire.

J'en profite ici pour souligner l'aide précieuse et efficace des deux directeurs administratifs de faculté avec lesquels j'ai eu la chance de travailler : d'abord Philippe Gruloos et ensuite France Pécher. Sans eux, la conduite de ces chantiers difficiles aurait été plus compliquée : je leur rends hommage pour leur soutien et pour l'investissement dans leurs fonctions.

Je termine en affirmant que le respect est essentiel dans une fonction dirigeante. Le doyen est responsable du bon fonctionnement et du bon esprit de sa faculté. Il est à la disposition de tout le monde ; il doit pouvoir recevoir même les rumeurs ; il ne prend pas attitude avant le lendemain, sauf urgence.

Enfin, un doyen a à dire *bonjour*, à dire *merci*.

Merci à vous tous qui étiez là au début de cette belle aventure.

4 - Avant l'intégration, les instituts supérieurs d'architecture délivraient un diplôme d'architecte de ce qui était appelé l'"enseignement supérieur artistique de type long de niveau universitaire". Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977.

## L'architecture à l'Université : une promesse à tenir !

Jean Stillemans

*Une décision politique et scientifique forte a été prise à l'Université de Louvain en 2009 : la création d'une nouvelle faculté destinée à accueillir la migration des Instituts supérieurs d'architecture et à rassembler avec cohérence l'ensemble des disciplines dédiées à la connaissance et à la conception des habitats (L'architecture, l'ingénierie architecturale, l'urbanisme). La Communauté française de Belgique venait de rejoindre les pays qui placent l'exercice de l'architecture dans le cercle des exigences et des responsabilités portées par les universités en matière d'enseignement et de recherche. La mise en œuvre de cette décision a cependant rencontré des difficultés et des obstacles liés aux divers contextes institutionnels, ainsi qu'aux traditions portées par les collectivités engagées à agir et à construire de concert de nouvelles formes disciplinaires. Ces difficultés et obstacles se sont avérés constituer autant de défis à relever.*



Jean Stillemans  
Professeur à Louvain-la-Neuve  
de 1990 à 2020  
Doyen de la Faculté LOCI  
de 2012 à 2018

L'intégration complète des disciplines architecturales au sein de quatre universités francophones correspond à la décision politique d'adosser l'enseignement des connaissances architecturales à la recherche systématique – fondamentale et appliquée – qui échoit à leur responsabilité<sup>1</sup>. Mais le législateur n'a pas assorti sa décision de dispositifs opérationnels, ni de budgets spécifiques pour mettre en œuvre les nouveaux déploiements de recherche désormais à l'ordre du jour (par exemple via un organe public structurant la recherche, comme le FRS-FNRS). Ceci a constitué d'entrée de jeu une entrave à la réalisation de la décision prise dont les voies et moyens allaient dépendre des pilotages adoptés par chacune des universités.

À l'UCLouvain, le basculement légal et l'intégration des anciens instituts a coïncidé avec une réforme interne profonde, en application d'un "plan de développement". L'université, dès 2010, s'est partagée en trois secteurs (sciences et technologies, sciences humaines, sciences de la santé), chacun composé de *facultés* consacrées à l'enseignement d'une part et d'*instituts* réservés à la recherche d'autre part.

La décision a été prise d'intégrer la nouvelle faculté au sein du secteur des sciences et technologies (SST), où est développée la conception des dispositifs artéfactuels ; établissant ainsi une proximité potentiellement féconde avec les savoirs et savoir-faire des ingénieurs civils. Il n'est pas inutile de rappeler que, historiquement, l'art de l'ingénieur est né comme la bifurcation d'un sous-ensemble des arts de l'architecte<sup>2</sup>. La mise en concordance avec les nouvelles structures n'a pas été plus avant, puisque le choix a été fait, à cette époque, de confier à la nouvelle faculté la mission d'administrer conjointement l'enseignement et la recherche, sous l'espèce d'une faculté dite intégrée, c'est-à-dire au-dehors des statuts reconnus et délimités par les nouveaux règlements de l'UCLouvain. Alors que

l'Université venait de décider de rapporter la recherche à des entités d'administration spécifique, la recherche dans les domaines de l'architecture a été placée en exception.

Néanmoins, certains acteurs au niveau des autorités rectorales s'étaient déclarés en faveur d'une diversité quant aux entités constitutives de l'université : facultés et instituts, tel que prévu dans le plan de développement concrétisé à partir de 2010, mais aussi facultés dites intégrées "enseignement et recherche". Ce modèle était avantageux pour une nouvelle faculté en construction, facilitant l'objectif d'accroître significativement le potentiel de recherche et de l'articuler à des programmes d'enseignement en cours de restructuration. Les réflexions de la jeune faculté sont demeurées attentives à la consolidation d'une telle possibilité. Les années passant, force fut de constater que ce modèle reflétait des débats institutionnels. La faculté s'est dès lors mise en chemin pour revendiquer la création d'un institut dans le domaine des habitats, à toutes leurs échelles et natures : les édifices, les espaces urbains et ruraux, les paysages. Cette création est à présent acquise et a été actée par le Conseil académique de décembre 2020, dix ans après l'inauguration de la nouvelle faculté !

Ces dix longues années ont permis à la faculté de construire ses propres ressorts universitaires et de consolider ses assises disciplinaires. En effet, si le Conseil rectoral n'a pas souhaité soutenir budgétairement le développement de la recherche dans le périmètre de la faculté – ce qui aurait pris sens pour compenser l'absence d'apports spécifiques abondés par les autorités publiques – une mesure d'une autre nature a été adoptée par le Conseil d'administration : réserver aux instances facultaires l'autonomie partielle de la gestion de son budget, ce qui n'est pas à portée des autres entités. Cette disposition, en vigueur jusque 2020 a permis de mettre en œuvre une politique efficace de recrutement des

1 - Les universités de la Communauté française de Belgique (CfB) n'ont pas toutes suivi le même chemin. La Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles ou celle de l'Université de Liège, par exemples, ne rassemblent pas, aux côtés des disciplines de l'architecture, les ingénieries de l'édification, ni l'ensemble des expertises liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Celles-ci sont demeurées affectées à des entités tierces.

2 - Voir, entre autres, les travaux de Antoine Picon dont : *L'Invention de l'ingénieur moderne : l'École des Ponts et chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1992 ; *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Éditions Parenthèses, 1988 ; également les ouvrages de Pierre Caye dont *Durer, Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, où Pierre Caye, au sein d'une réflexion sur ce que "développement durable" devrait dire, détaille l'idée de l'architecture comme "technique des techniques" et celle de la ville comme "machine des machines".

personnels académique, scientifique et administratif, organisée en large indépendance suivant le double horizon enseignement + recherche (incorporé dans un plan de prospective contractualisé). De nouvelles personnalités académiques ont rejoint la faculté (et dès lors l'institut récemment créé) au cours de la période, porteuses d'engagements tant en recherche qu'en enseignement, accompagnées d'un personnel d'assistants scientifiques, cela dans l'ensemble des compétences que doit mobiliser une université active dans les disciplines de l'architecture<sup>3</sup>.

Comment considérer, après coup, dix ans plus tard, la décision de créer une faculté *ex novo* en 2009, cela dans le contexte d'une université dont l'histoire est longue et où les diverses facultés ont atteint depuis longtemps leurs vitesses de croisière ? S'est-il agi de l'apparition heureuse d'une *nouvelle née* ou d'un curieux corps étranger ? La réponse ne pourrait qu'être mitigée : l'inertie et la frilosité des autorités actives pendant cette période a réclamé en contrepartie opiniâtreté et affûtage des objectifs dans le chef des représentants facultaires. Plus structurellement, le diagnostic serait à vérifier d'un hiatus entre les cultures intellectuelles et scientifiques de la nouvelle faculté et de son environnement proche, singulièrement le Secteur des sciences et technologies (SST) où les sciences sociales, historiques et culturelles sont peu traitées, voire faiblement connues et donc reconnues sinon sous les espèces des sciences opératoires de la gestion économique et du management humain, alors qu'elles sont au cœur des réalités où se forge l'architecture. Plus amplement, il convient sans doute d'épingler l'hétérogénéité des intérêts de la nouvelle faculté et ceux de larges pans de l'Université où la création artistique est quasi absente, sauf de manière indirecte, et où une pratique comme celle du projet d'architecture ou de territoire paraît relever d'une sphère artisanale ou artistique plutôt que scientifique. Force est de constater

qu'il convient sans doute de laisser du temps au temps pour permettre aux fécondités potentielles de prendre corps !<sup>4</sup>

En parallèle aux enjeux et défis liés à l'articulation de la nouvelle faculté au sein de l'institution universitaire, les dynamiques internes de l'entité ont demandé du temps et des efforts spécifiques pour s'ajuster et se déployer. La gageure de construire une faculté unique sur trois sites éloignés, si elle emporte des opportunités positives, comme celle d'associer une diversité de territoires à ses pratiques réflexives, comme celle de donner corps aux expériences locales qui peuvent s'y déployer et, ce faisant, ouvrir à la transversalité davantage qu'à la centralité, elle suppose une attention constructive qui soit continue et permette d'équilibrer les tendances centrifuges et centripètes. Une tension est apparue qui se poursuit aujourd'hui à bas bruit entre l'adhérence à des habitudes locales et la construction d'une cohérence couvrant plusieurs implantations. Des spécificités de site ont parfois été souhaitées, le plus souvent liées à des proximités interpersonnelles ou à des rémanences nostalgiques, sans être nommées pour s'explicitier ou donner corps à des orientations. La multiplication des personnes – leurs origines, leurs parcours, leurs projets – rassemblées au sein des nouvelles collectivités, ainsi que la multiplication des actions qui les portent et qu'elles conduisent ont contribué à déplacer ces préoccupations.

Le thème du projet d'architecture et sa capacité, sinon sa nature intrinsèque, à se constituer en vecteur de recherche a été, et demeure à présent, une pièce importante des débats menés au sein et aux alentours de la faculté<sup>5</sup>. Les praticiens qui conçoivent en leurs ateliers hors université des projets d'édifices, de territoires, de paysages mènent-ils des recherches ? Dans l'affirmative, y a-t-il une différence entre les recherches professionnelles et universitaires ? L'Université doit-elle permettre d'ouvrir des champs spéculatifs propres au projet,

3 - Au cours de la période 2015-2021, outre le remplacement des académiques émérités, neuf personnes en fonction académique complète (recherche + enseignement) ont rejoint la faculté. Elles couvrent les domaines suivants : théorie de l'architecture, histoire de l'architecture, recherche par le projet d'architecture, architectonique, paysage, dispositifs numériques, structures constructives, conception sociale des habitats.

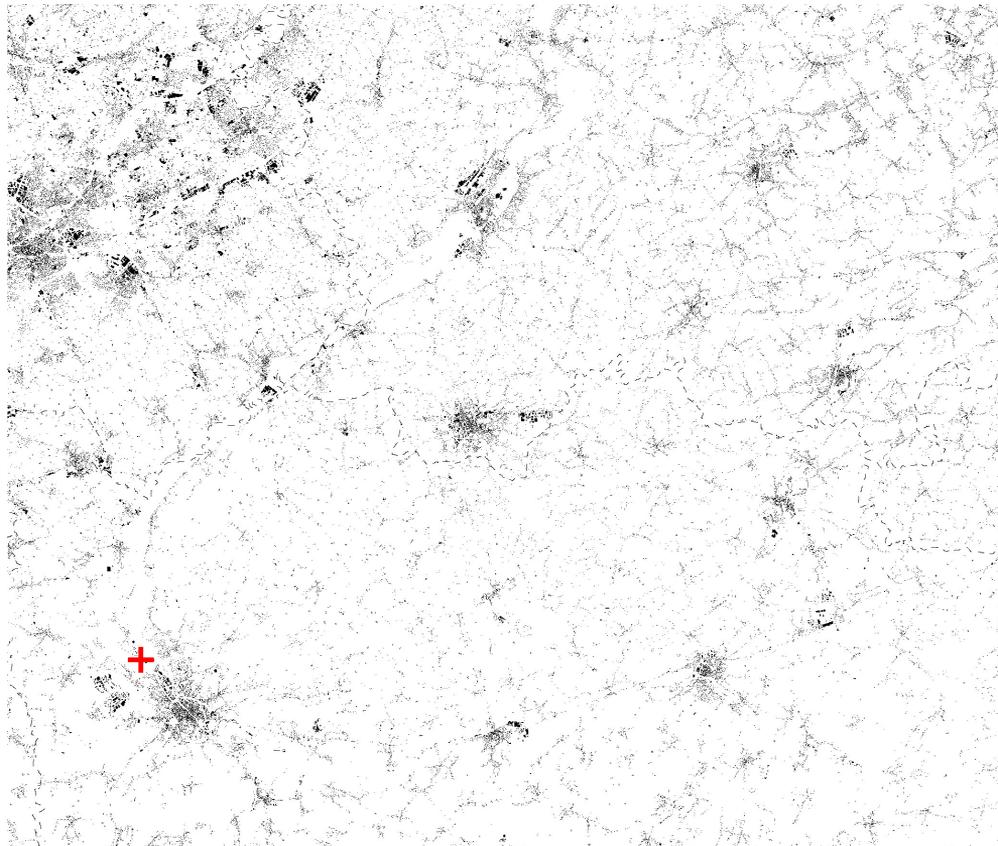
4 - La faculté s'est dotée en 2015 d'une Charte destinée à expliciter ses références et ses valeurs. Elle permet à la faculté de se présenter à elle-même, à l'ensemble de l'Université, à la société civile, aux acteurs de la culture, aux mondes politiques. Elle peut se lire ici : <https://uclouvain.be/fr/facultes/loci/charte-facultaire.html>.

5 - Pour une introduction à la problématique de la recherche par le projet et la description détaillée d'un cas d'étude, consulter l'ouvrage de Renaud Pleitinx : *Charleroi ville ouverte : Une cartographie des possibles*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2018, disponible à l'adresse : <https://pu.uclouvain.be/book/?gcoi=29303100988300>, en particulier le chapitre "Méthodologie" aux pages 67 à 74. Cette recherche a bénéficié du support de la Bourse Christian Leleux attribuée, depuis 2014, à des projets de recherche en architecture et en urbanisme proposés par des membres de la faculté.

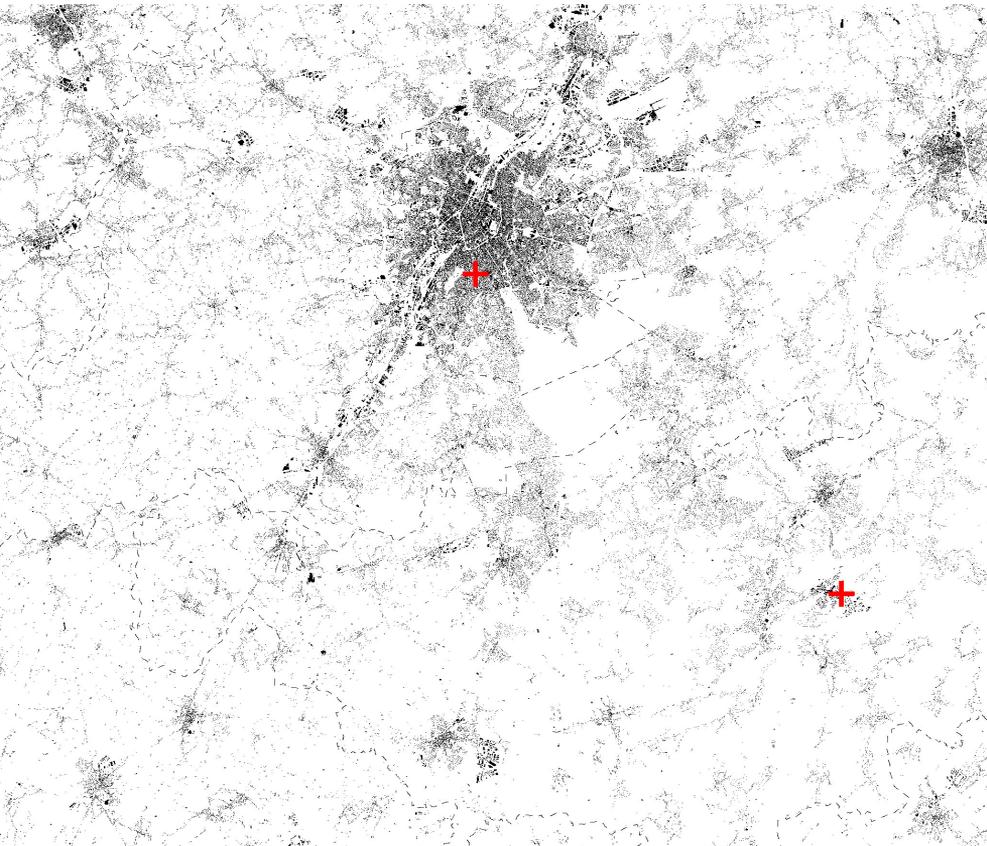
mais dégagés des pressions ordinaires du métier, à l'écart critique des acteurs économiques et politiques rivaux au court-termisme ?

Ces questions matricielles et les réponses qui peuvent leur être apportées produisent leurs effets sur la conduite même de la faculté et, au-delà de son cercle, sur les articulations à promouvoir entre la société civile, les métiers de l'architecture et le monde académique. La faculté a opté pour une politique d'engagement de nouveaux académiques qui soient, pour une part significative, munis d'une expérience affirmée de concepteur, à l'instar des facultés de médecine que l'on imagine mal ignorer la nécessaire mobilisation des cliniciens. Mais cette option trébuche pour porter ses fruits dès lors que l'espace académique ainsi ouvert se voit placé sous une autre pression : la mesure acéphale des *rankings*, adoptée par le pilotage

des universités, qui pèsent sur le devenir des jeunes professeurs. L'obstacle est plutôt radical quand les métriques utilisées s'avèrent incompétentes pour mesurer la fécondité des productions de la recherche par le projet. Une forme de pression académique vient se substituer à la rugosité du métier. La contrainte qui freine les objectifs de la faculté est dès lors double : une reconnaissance de la valeur scientifique de la recherche par le projet trop lente à s'établir au sein des milieux académiques et de leurs bailleurs de fonds, ainsi que, par voie de conséquence, un manque d'organes et d'instruments pour la mettre en place et la promouvoir. Ceci n'est sans doute pas étranger à un démarrage lent des investigations par le projet. Le chantier est en cours et mérite une attention appuyée pour éviter l'ouverture d'une fracture stérile entre les théoriciens et les praticiens.



Une recherche conduite exclusivement par des théoriciens éloignés du mode spécifique et précieux de la connaissance des habitats par leur conception ; un enseignement du projet et une préparation aux métiers de l'édification confiée principalement à des spécialistes de la profession : voilà un clivage fréquent dans de nombreuses écoles d'architecture dont la faculté construit le dépassement. Cet objectif est la conséquence de l'important décret voté par le parlement de la CfB en 2009, dont il convient de bien mesurer toutes les nuances et les implications.



## LOCI a 10 ans : vers la vitesse de croisière ?

*Éric Van Overtstraeten*



Éric Van Overtstraeten  
Professeur à Tournai  
depuis 1992  
Doyen de la Faculté LOCI  
depuis 2018

De jour en jour, les heures semblent perdre leurs minutes et s'évaporent à une vitesse vertigineuse. Entre gestion des affaires courantes et ambitions facultaires, le déroulement d'une semaine ne laisse pas de répit à l'équipe décanale.

Fort de l'adossement à la recherche, en construction depuis le début de la création de notre Faculté LOCI, nous avons pu ces trois dernières années finaliser la création de notre Institut de recherche : le Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built environment (LAB). Cette réalisation, fruit de la persévérance de trois doyens successifs et des présidents de la Commission recherche, marque d'une pierre blanche notre 10<sup>e</sup> anniversaire. Cette équité entre enseignement et recherche nous place sur le même pied d'égalité que les autres facultés et instituts à l'intérieur même de notre Université. Le président de l'Institut LAB, fraîchement élu, peut ainsi siéger dans toutes nos instances universitaires et faire résonner notre recherche au cœur même de l'UCLouvain. À l'extérieur de nos murs, notre Faculté LOCI et notre Institut LAB se distinguent dans cette singularité unique en Communauté française de Belgique, de rassembler, en enseignement et en recherche, les disciplines d'architecture, d'ingénierie architecturale, de paysage, et d'urbanisme. Cet équilibre trouvé entre LOCI et LAB, ne doit pas en cacher d'autres.

### L'équilibre des enseignements

L'entrée de l'enseignement de l'architecture à l'UCLouvain a demandé une refonte importante des programmes. Tout en maintenant ses spécificités pédagogiques, l'énergie déployée à cette mission, par les différentes commissions, a permis de donner à notre enseignement facultaire une dimension innovante reconnue à l'échelle européenne voire internationale. Les évaluations réalisées (AEQES) situent notre faculté LOCI aux portes de "l'excellence européenne". Par ces réformes, nous avons pu ouvrir autant les portes du monde professionnel que celles du monde de la recherche. Les travaux de fin d'études en forma-

lisent le point d'orgue alliant réflexions théoriques, manipulations de connaissances, innovations et concrétisations par le projet. Synthèse de cinq années d'enseignement, ce travail démontre la maturité de nos jeunes diplômés face au monde qui s'ouvre à eux.

Les commissions de programme travaillent encore à l'amélioration de l'enseignement par une ouverture à la langue anglaise. Cette dimension complémentaire permettrait d'attirer plus d'étudiants internationaux et augmenterait le dialogue bénéfique des échanges déjà en place.

Reste sur la table, la reconnaissance par la Communauté française de Belgique de la discipline de l'urbanisme. LOCI veut obtenir une habilitation auprès de l'ARES pour un master 120 en "Urbanisme et développement territorial", afin de rétablir les équilibres d'enseignement avec nos voisins immédiats, que sont la Flandre (plusieurs master 120), la France et l'Allemagne (plusieurs bac 180 et master 120).

Notre Faculté évolue donc toujours vers l'excellence de ses programmes, en se basant sur sa force de travail et son capital humain exemplaire.

### L'équilibre humain

Toutes ces réalisations déjà concrétisées, naissent d'un terreau humain fertile. La sérénité et l'ambiance cordiale de travail permettent d'atteindre des objectifs qui dépassent l'individu pour s'offrir à l'esprit collectif. Le décanat œuvre pour maintenir une ambiance de travail apaisée et studieuse.

Notre Faculté entame lentement sa mue. Dix ans après l'intégration, la partie du cadre facultaire issue des Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc s'efface peu à peu, alors que de jeunes académiques sont engagés pour se consacrer aux trois missions universitaires : l'enseignement, la recherche et les services. Cette mutation s'opère largement au profit de l'adossement de l'enseignement à la recherche. La qualité de nos recrutements académiques participe à notre reconnaissance européenne. On veut enseigner en LOCI et déployer sa recherche en nos murs, et cela sur nos trois sites. Le recrutement ouvre large-

ment vers l'excellence internationale en déployant notre réseau facultaire dans toute l'Europe. Cette montée en puissance percole jusqu'à l'engagement de nos scientifiques qui désirent développer leurs recherches chez nous. Les commissions de recrutement constatent depuis quelques années une montée en puissance de la qualité des profils de nos jeunes doctorants. LOCI et LAB attirent l'excellence, nous pouvons nous en réjouir.

Notre enseignement a su maintenir, lors du passage à l'UCLouvain sa pratique pédagogique, alliant théories et ateliers de projet. L'équilibre entre le portefeuille de cours et l'encadrement, permet d'assurer dans les ateliers une moyenne de 1 enseignant pour 18 étudiants. L'adossement à la recherche a apporté une dimension complémentaire dans le discours théorique et une grande ouverture d'esprit dans les ateliers de projet. Ce bénéfice doit être maintenu sans mettre de côté l'équilibre d'apports pédagogiques entre le monde de la recherche et le monde professionnel. Pour que nos étudiants puissent bénéficier de l'apport équilibré de ces deux mondes, un statut académique de "professeurs d'atelier" a vu le jour en 2020. À terme, lors de son cursus, le jeune diplômé aura rencontré, à parité, des enseignants issus de la recherche et issus du monde professionnel. À la sortie, ces deux mondes s'offrent à eux.

À tous les niveaux, cette ambiance de travail procure la sérénité nécessaire pour se poser les justes questions.

## L'adéquation au monde

Armée des hommes et des femmes qui la composent, forte de sa structure de recherche, bardé par la qualité de son enseignement, notre Faculté peut regarder le monde et répondre aux très grandes préoccupations du moment.

Nous vivons une période exceptionnelle de l'histoire de l'humanité, à un tournant critique de notre vie voire de notre survie. Nous avons atteint une dimension d'interférence avec notre environnement qui met en déséquilibre notre propre vie sur terre. Les disciplines enseignées par notre Faculté sont à l'origine de l'artificialisation des territoires et du recul de la

biodiversité au profit de l'anthropocène. Cette mise en déséquilibre et le questionnement de nos pratiques sont générateurs d'une formidable opportunité, d'une extraordinaire source d'innovation dans nos domaines respectifs.

À la lumière de l'aphorisme du professeur Luigi Snozzi, "Toute intervention présuppose une destruction, détruis avec conscience", nous sommes appelés à harmoniser, avec les compétences que nous maîtrisons, les principes et les éléments constitutifs qui façonneront notre monde en transition.

Depuis plusieurs années, nous avons pris les devants facultaires pour transformer ce déséquilibre en équilibre en orientant nos enseignements et nos recherches au service de l'accomplissement d'actes justes, dans notre juste-là. Les trois dernières leçons inaugurales facultaires, dispensées par les professeurs Dominique Bourg, Cynthia Fleury et Aurélien Barrau ont mis en lumière l'impact de nos comportements humains sur notre manière d'habiter le monde et dévoiler les prémices de solutions. Nos disciplines travaillent sur la conception et la concrétisation de l'habiter. Les changements de paradigme causés par le déséquilibre environnemental doivent devenir le leitmotiv de notre recherche et de notre enseignement.

Le bouillonnement facultaire met sur la table de nombreux champs d'investigation dans ce domaine. Notre recherche offre des connaissances nouvelles en la matière, notre enseignement les saisit, les prolonge et les diffuse afin de construire ensemble le monde de demain.

## Dix ans de recherche en LOCI pour l'architecture, l'ingénierie architecturale et l'urbanisme à L'UCLouvain

Denis Zastavni



Denis Zastavni  
Professeur à Louvain-la-Neuve depuis 2000  
Président de la Commission recherche de 2014 à 2020

### Les origines

La Commission recherche est une aventure qui débute officiellement le 30 novembre 2010 avec une réunion convoquée par Jean Stillemans, premier chargé de sa présidence. André De Herde, alors doyen, a accompagné son lancement à côté des 12 membres dont la commission sera composée<sup>1</sup>. Les travaux de la Commission recherche dureront dix ans, jusqu'au 31 décembre 2020. André De Herde en reprendra la présidence en septembre 2012, puis Denis Zastavni en octobre 2014. Ce groupe de réflexion a commencé en 2010 à travailler sur ce que la recherche de la Faculté LOCI sera appelée à devenir. La Commission recherche sera aussi plus tard chargée de l'organisation de la recherche pour la Faculté LOCI au sein du Secteur des Sciences et Technologies (SST) de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain)<sup>2</sup>.

Dès 2009, La Faculté LOCI organise les enseignements en architecture, en ingénierie architecturale et en urbanisme. Par un statut dérogatoire au plan de développement de l'Université catholique de Louvain (UCL), elle sera aussi appelée à organiser la recherche de ses membres dans ces trois domaines. Le plan de développement de l'UCL a été le projet de séparer les structures organisationnelles de la recherche et de l'enseignement, dans une perspective de spécialiser ces deux missions. Le projet naît vers 2005 à l'initiative du recteur Bernard Coulie. Avec le concours du prorecteur à la recherche Roland Keunings, il est proposé officiellement le 5 septembre 2008 pour être approuvé le 24 novembre par le Conseil académique de l'université<sup>3</sup>. Sous le rectorat de Bernard Coulie, le plan sera concrétisé au cours de l'année 2010 par la création de 21 instituts de recherche à côté de 14 facultés d'enseignement. Pour sa part, LOCI allait gérer les deux conjointement.

### La (ré)invention de la recherche en architecture pour l'UCLouvain

Dès le départ, et au fur et à mesure des années, de grandes questions traverseront les travaux de la Commission recherche – amalgamant pour ceux-ci les trois domaines précités sous le vocable architecture :

- qu'est-ce que la recherche en architecture ?
- qu'est-ce que n'est pas la recherche en architecture ?
- quels sont les buts de la recherche en architecture ?
- qu'est-ce qu'une activité de recherche en architecture ?
- qu'est-ce que la production de résultats de recherche en architecture ?
- quels rapports entre missions de recherche et missions d'enseignement ?
- quels rapports entre mission de recherche et pratique professionnelle ?
- qu'est-ce qu'est la recherche par le projet (RPP) ?

Ces questions sont alors universellement posées autour du globe et tant le travail mené ailleurs qu'en Commission recherche contribuera à y répondre. La Commission recherche organisera six journées de la recherche dont les thèmes ont suivi de près l'état de ces questionnements, et qui ont contribué à leur donner des réponses :

1. "Mesurer nos potentiels : ouvrir les possibles", Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), Bruxelles, 20/10/2011 ;
2. "Le monde comme il va : Que veut, que peut la recherche en nos domaines", le 22/10/2012 Bruxelles ;
3. "Comment une recherche déplace-t-elle ma pratique architecturale vers la recherche ?", Louvain-la-Neuve, 31/01/2014 ;
4. "Comment la recherche alimente mon enseignement, et réciproquement ?", Bruxelles, 23/01/2015 ;

1 - La Commission recherche initiale était composée de : Jean Stillemans (président), Damien Claeys, Bernard Declève, Arnaud Evrard, Yves Hanin, Alain Malherbe, David Vanderburgh, Pierre Vanderstraeten, Frank Vermandel, Adrien Verschuere, Quentin Wilbaux, Denis Zastavni.

2 - Bien que l'appellation *Université catholique de Louvain* reste inchangée, l'acronyme UCL désignant l'université a été remplacé depuis septembre 2018 par l'acronyme UCLouvain.

3 - Roland Keunings, "Gouvernance des instituts de recherche : une proposition de socle commun", Note approuvée au Conseil académique, 24 novembre 2008.

5. "(dé)matérialiser, (re)matérialiser : questions de modélisation et de réversibilité en architecture et urbanisme", Tournai, 21/04/2017 ;
6. "Recherches en architecture, conception des [infra]structures urbaines et rurales, aménagement du territoire et du paysage. Développements et perspectives", Louvain-la-Neuve, 25/01/2019.

Dans le cadre des travaux d'une commission dédiée mise en place en mars 2019, la réflexion sur la question de la recherche par le projet (RPP) a été engagée parce qu'un cadre d'évaluation n'existait pas encore à l'Université pour ce type de recherche spécifique. Aujourd'hui, cette réflexion n'a pas encore abouti, tant cette approche méthodologique s'est avérée riche de développements. Mais toutes les réponses patiemment construites à ces questions de recherche, fussent-elles partielles, tisseront la trame du projet de recherche d'un nouvel institut. La Commission recherche s'était prononcée dès l'été 2015 pour l'option de la création d'un institut de recherche, plutôt que la poursuite de ses travaux dans le giron d'une faculté. Le contexte institutionnel bicéphale mis en place lors du plan de développement de 2010 allait en effet pénaliser de plus en plus lourdement la structure hybride de LOCI en matière de recherche. Après de nombreuses étapes préparatoires qui prendront trois ans, l'Institut de recherche sera créé officiellement le 7 décembre 2020 à 16h41, en réunion du Conseil académique. L'Institut est entré officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous l'égide de son premier président, Sergio Altomonte.

En définitive, l'enjeu n'était pas tant de créer un institut de recherche au sein de l'UCLouvain, que de construire le cadre le plus approprié pour son déploiement.

## Construire la recherche en architecture à l'UCLouvain

La recherche en architecture et en urbanisme existait depuis des décennies au sein de l'UCLouvain. Des travaux de natures diverses pour lesquels la frontière entre projet et recherche était floue sont attestés par les archives ; le 1<sup>er</sup> doctorat en architecture à l'UCL est lui défendu en 1988. En effet, les écoles Saint-Luc sont fondées à partir de 1863 à Gand et l'architecture est enseignée à l'Université catholique de Louvain à partir de 1874. Au moment de l'intégration des Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles et de Tournai à l'UCL, des groupes de recherches étaient actifs ou l'avaient été : le Centre de Recherche en Architecture (CRA), les cellules Architecture & Climat (A&C), Habitat et Développement (H&D), Habitat et Participation (H&P) et le Centre de recherche en aménagement du territoire (CREAT), ainsi que diverses autres cellules autour d'un groupe limité de sept académiques qui avaient alors une mission de recherche à Louvain-la-Neuve. La diffusion des résultats de recherche passait principalement par les cours, mais également par l'organisation de congrès et par la publication de monographies et de quelques articles de recherches partagés par des revues.

Le monde de la recherche évoluait partout autour, dans les autres disciplines, mais aussi ailleurs dans la recherche en architecture. La publication par les canaux des éditeurs scientifiques prenait de plus en plus d'importance, à la fois en tant qu'opportunité — celle de diffuser plus largement des résultats de recherche — mais aussi en tant que risque, face auquel il fallait faire profession de "ce qu'est" la nature de la recherche scientifique en architecture.

Supporté par le système de Dépôt Institutionnel de l'Académie Louvain (DIAL), les curriculums institutionnels et le processus de valorisation de la production scientifique du SST, les pratiques en LOCI ont évolué vers un examen plus attentif des canaux de la diffusion scientifique "de ses résultats de recherche".

Pour atteindre ses objectifs de déploiement et de diffusion, la Commission recherche a institué un soutien financier de la Faculté dès 2011 en soutien de diverses initiatives scientifiques. En 2014, elle organisera une procédure soutenant la participation aux congrès internationaux. Ces budgets de soutien iront croissant, s'affinant et se raffinant au fil des années jusqu'à compter, en 2020, presque une quarantaine de postes d'affectations, réétudiés annuellement. En parallèle, la politique de recrutement des nouveaux professeurs évoluait en LOCI, comme ailleurs en SST. Les profils étaient désormais construits au départ d'un examen des besoins en enseignement tout en étudiant les voies de recherche à ouvrir ou à renforcer, avec une attention sans faille aux profils scientifiques. Sur la dernière décennie, ce sont 14 professeurs AB<sup>4</sup>, avec mission de recherche donc, qui ont été recrutés en LOCI. Ils ont chacun apporté leur bagage scientifique à l'édifice et contribué à étendre à l'UCLouvain le champ des recherches couvertes par la recherche architecturale. Avec eux, le staff académique AB de LOCI avec mission de recherche atteint la vingtaine en janvier 2021.

## La reconnaissance de la recherche

Que ce soit au travers des thématiques des journées de la recherche ou dans les travaux de la Commission recherche, la question des termes de la reconnaissance d'une activité de recherche a été posée à plusieurs reprises. Il aura été question du type d'activité de recherche et d'indicateurs comme la diffusion de ses résultats et des financements accordés à sa mise en place. À l'UCLouvain, les membres du corps académique AB construisent leur projet de recherche par le biais d'un *projet académique individuel concerté* (PAIC) encadré par les vice-recteurs de secteur et à la politique du personnel, attestant de l'attention portée à leur activité. Au départ, les membres académiques issus des anciens instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc n'entraient pas dans cette procédure, même s'ils faisaient de la recherche. Pour mettre fin à cette ambiguïté, la première ébauche du *projet académique de recherche individuel concerté* (PARIC) naîtra fin 2018, permettant la reconnaissance institutionnelle des recherches menées par les membres du cadre académique issu des ISA. Approuvé par la Faculté et diffusé en décembre 2019 dans sa version finale, l'appel à contri-

bution au PARIC attestera quelques mois plus tard de sept projets validés et de deux reconnaissances d'activités de recherche. Avec les AB, ceci a porté à la trentaine le nombre de membres académiques qui ont porté dans les mois qui suivront la demande de constitution d'un institut de recherche. À côté d'eux, plus d'une centaine de chercheurs, boursiers, assistants avec mission de recherche et de membres du personnel administratif constituant les troupes du nouvel Institut.

Les textes qui présentent le nouveau projet scientifique, son cadre et le projet de constitution allaient être finalisés à l'été 2020 avec leur concours collectif... le projet qui peinait un peu à trouver sa place en SST sera approuvé cette fois à l'unanimité par le Conseil du secteur des sciences et technologies le vendredi 19 septembre 2020 et ouvrira à la consécration du projet par les instances académiques, avec le succès que nous savons.

Le projet détaillait une douzaine de thématiques et trois orientations de recherches, des méthodes de recherches originales comme la recherche par le projet et la recherche-action et des moyens de diffusion des résultats qui dépassent de loin les cadres académiques habituels, reflétant en cela l'universalité et l'utilité sociale de certaines de nos questions de recherche.

À présent, 11 équipes de recherche et davantage de chercheurs écrivent la suite de cette aventure. Une aventure qui, début mars 2021, a pris le nom de *Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built Environment* (LAB).

Ce futur reste à écrire, mais à paraphraser la charte de la recherche de l'European Association for Architectural Education (EAAE) représentant 140 institutions européennes : "l'architecture est confrontée aux défis du changement climatique, de la mondialisation, de l'urbanisation et des transformations sociales, qui nécessitent une recherche vitale. [...] Si nous voulons comprendre, expliquer, anticiper et influencer les conséquences de ces changements, cette recherche est essentielle."<sup>5</sup>

4 - Les académiques au budget ordinaire (AB) forment une catégorie du cadre académique, à côté des maîtres de conférence – ou académiques payés à l'heure (APH) et du cadre Communauté française de Belgique (CfB) ou ex-ISA. Les professeurs AB sont impliqués dans les trois missions de l'Université : enseignement, service et en particulier "la" recherche, "recherche pour laquelle ils sont les seuls en responsabilité ultime."

5 - "Declaration on Architectural Research", *EAAE General Assembly*, 5 septembre 2011.

# Architecture, ingénierie architecturale, urbanisme : potentialité d'un récit commun dès 1863<sup>1</sup>

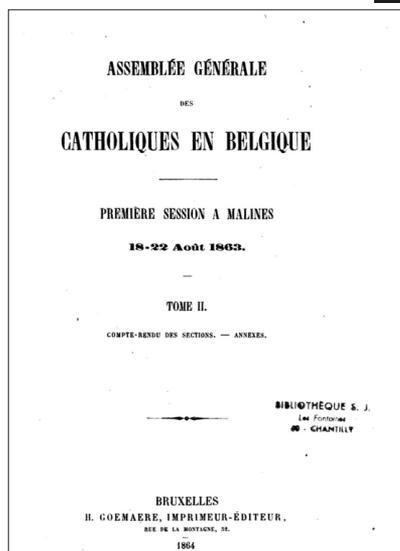
Damien Claeys

La Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI) fête sa première décennie d'existence. Voilà l'occasion de se pencher sur l'histoire et la genèse des disciplines qu'elle vise à travers l'étude de celles des personnes, des établissements et des programmes d'enseignements et de recherches qui l'ont précédée. Sans pour autant prétendre établir une étude historique exhaustive des institutions partenaires ayant permis la création de la Faculté, il semble que leurs origines respectives remonteraient au milieu XIX<sup>e</sup> siècle.

L'assertion précédente est à considérer avec prudence. L'établissement d'une origine historique commune à la source des traditions pédagogiques et scientifiques de ces différentes institutions est aussi vain que l'effort répété de certains théoriciens pour définir l'origine supposée de l'architecture, lorsqu'ils décrivent, sans les avoir vécues, les conditions temporelles, spatiales et sociétales de l'établissement d'une hypothétique hutte primitive. En effet, la remémoration du passé est intrinsèquement partielle et partielle, elle dépend du point de vue de celle ou de celui qui l'opère et des sources disponibles. Avec ces évidentes limites, le récit qui suit – ou tout autre qui pourrait lui être préféré – tente de situer la Faculté LOCI au sein d'une trajectoire historique et ainsi de donner du sens à notre situation facultaire présente pour dégager de potentielles orientations futures à nos actions.

Pour en faciliter la compréhension, une tentative de restitution graphique du récit relaté est observable sur une ligne du temps (cf. pp.22-23).

1



## Un congrès à Malines

En Belgique, comme ailleurs, l'établissement de l'enseignement et de la recherche en architecture, en ingénierie architecturale et en urbanisme a été très progressif et très mouvementé.

En 1425, l'ancienne université de Louvain – la *Studium generale Lovaniense* – est fondée par les ducs de Brabant avant d'être remplacée, en 1817, par l'Université d'État de Louvain fondée par le roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de la première révolution française de 1789, des mouvements révolutionnaires mettent à mal le pouvoir de l'Église et un esprit libéral et anticlérical se développe dans plusieurs pays européens. Par ailleurs, la seconde révolution française des Trois Glorieuses est l'un des événements déclencheurs de la révolte de 1830 contre les hollandais menant à la fondation de la Belgique.

Après l'indépendance du pays, l'architecture semble être enseignée de manière inégale dans différentes écoles des beaux-arts de tradition française, dans lesquelles les architectes côtoient les peintres et les sculpteurs. Mais seules deux institutions "jouissent du statut officiel d'académies"<sup>2</sup> : l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle (l'une des académies les plus anciennes d'Europe avec celles de Rome, Paris et Florence) et l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Traditionnellement, l'architecte est considéré comme "un artiste qui doit maîtriser la technique"<sup>4</sup>. Mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, "le développement continu et diversifié des techniques" rend la formation à l'architecture difficile à organiser, celle-ci devant être "à la fois artistique et technique". En 1763, l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles ouvre une section architecture. Si bien que les cours d'architecture dispensés à l'Académie ont, en 1863, un siècle d'existence. Un premier *diplôme* d'architecte y est instauré en 1890 et il est attribué pour la première fois à Émile Lambot en 1895, le candidat ayant obtenu "un prix ou une distinction dans tous les cours d'architecture"<sup>5</sup>, mais ce document n'a encore aucune reconnaissance légale<sup>6</sup>.

La loi organique de 1835<sup>7</sup> confirme l'existence de deux universités à la charge de l'État – celle de Gand et celle de Liège – et elle prévoit que les facultés des sciences de ces deux universités offrent une formation en ingénierie en 4 ans avec plusieurs orientations. Enfin, elle précise que l'Université de Gand doit organiser celles des Arts et

1 - Couverture, *Assemblée générale des catholiques en Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863*, H. Goemaere, Bruxelles, 1864, tome II, 415pp.

1 - L'auteur remercie particulièrement pour leurs témoignages, références, illustrations et/ou relectures : Brigitte De Groof, Yves Hanin, Laurent Leprince, Nicolas Lorent, Jean-François Mabardi, Olivier Masson, France Pécher, Krystia Sobieski, Jean Stillemans, David Vandenbroucke, Jean-Louis Vanden Eynde, David Vanderburgh, Pierre Vanderstraeten, Jean-Paul Verleyen. L'auteur s'est efforcé de mentionner les références iconographiques quand elles étaient connues.

2 - Jean-Louis Genard, Judith le Maire, Typhaine Moogin, "Sous l'horizon de l'université : un chapitre de l'enseignement de l'architecture en Belgique (1980-1990)", *CLARA*, 2014/1, n° 2, pp.160-179.

3 - En 1864, neuf académies belges offrent une formation à part entière en architecture : Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain, Malines, Mons, Tirlemont. D'après Jean-Louis Genard, Judith le Maire, Typhaine Moogin, *op. cit.*, p.162.

4 - Richard Vandendaele & Cécile Dulière, "L'enseignement de l'architecture à l'Académie". In Jacques Van Lennep (dir.), *Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : 275 ans d'enseignement*, Crédit Communal, Bruxelles, p.59.

5 - *Ibid.*, p.63.

6 - *Ibid.*, p.68.

7 - Loi organique du 27 septembre 1835 de l'enseignement supérieur, modifiée par la loi du 15 juillet 1849.

8 - Trois sections existaient : ponts et chaussées, arts et manufactures, architecture civile. "Programme des cours de l'École spéciale du génie civil de Gand, Octobre 1836". In Jean-Baptiste Nothomb, *État de l'instruction supérieure en Belgique. Rapport présenté aux chambres législatives, le 6 avril 1843, par le Ministre de l'Intérieur*, Devroye, Bruxelles, tome II, 1844, pp.1117-1127.

9 - L'élève-architecte voulant être admis à l'École spéciale du génie civil devait avoir des connaissances en : géométrie descriptive, calcul différentiel et intégral, mécanique analytique, physique expérimentale, architecture, dessin de la tête et du paysage, principes en usage de la langue française. "Arrêté du ministre de l'intérieur, contenant des dispositions relatives aux candidats admis provisoirement à l'École spéciale du génie civil de Gand, en qualité d'élèves-architectes, 19 mai 1842". In Jean-Baptiste Nothomb, *op. cit.*, 1844, pp.1563-1565.

10 - Le programme des matières de l'examen et les épreuves "à subir" pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-architecte comportait : construction, machines, physique industrielle, technologie du constructeur, architecture et histoire de l'architecture (ils devaient notamment connaître sur le bout des doigts les "Proportions et détails des ordres d'architecture de Vignole" et l'"Origine de l'architecture chez les différents peuples"). "Arrêté du ministre de l'intérieur, réglant les examens pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-architecte, à l'École spéciale du génie civil de Gand, 8 juin 1843". In Jean-Baptiste Nothomb, *op. cit.*, 1844, pp.1663-1667.

11 - Idelfons Cerdà, *Teoría General de la Urbanización* [Théorie générale d'urbanisation], 1867. Dans cet ouvrage, Cerdà y présente son projet de 1859 pour l'expansion de la ville de Barcelone, mais il faudra attendre 1979 pour la traduction française du texte.

12 - Arrêté du Régent du 10 août 1946 portant sur la création d'une École d'architecture et d'urbanisme à l'Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, M.B., 16 septembre 1946. Arrêté royal du 5 mai 1952 créant l'Institut national d'architecture et d'urbanisme d'Anvers, M.B., 16 juin 1952.

13 - J. Toussaint, "Introduction", *Confluent*, Hors-série : Le néo-gothique en Wallonie, Octobre 1991, pp.4-8.

Manufactures, de l'architecture civile et des ponts et chaussées, tandis que l'Université de Liège doit assurer celles des Arts et Manufactures et des Mines. Ces formations sont mises en place en 1836. Les deux premières années de la formation sont dispensées par des académiques des facultés des sciences, tandis que les deux dernières sont plus appliquées et elles sont dispensées par des praticiens et des professionnels de l'ingénierie. Du point de vue plus spécifique de l'ingénierie architecturale, dans le cadre de l'École spéciale du génie civil de Gand, des arrêtés ministériels décrivent déjà l'existence d'une "section architecture civile"<sup>8</sup>, l'accès à un enseignement en ingénierie architecturale en 1842<sup>9</sup> et l'existence d'un diplôme d'ingénieur-architecte en 1843<sup>10</sup>.

Bien que l'origine du mot *urbanisme* soit habituellement associée à l'œuvre du polytechnicien catalan Idelfons Cerdà initiant un modèle dit *progressiste* en 1859<sup>11</sup>, alors que d'autres tels que Ebenezer Howard et Camillo Sitte développaient plutôt un modèle dit *culturaliste*, le mot dans son sens actuel serait apparu au début du <sup>xx</sup>e siècle. Au départ, la formation à l'urbanisme devait plutôt relever de celle des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées ou de celle des arpenteurs-géomètres. Des formations structurées en urbanisme seraient apparues en Belgique encore plus récemment, notamment après la Seconde Guerre mondiale, alors que de grandes parties du territoire national devaient être reconstruites<sup>12</sup>.

Au cours de son pontificat de 1831 à 1846, Grégoire <sup>xvi</sup> entreprend une politique volontariste de reconquête catholique contre les mouvements révolutionnaires et, pour remplacer l'Université d'État de Louvain dissoute après 1830, il donne l'autorisation aux évêques de Belgique de créer l'*Universitas catholica Belgii* en 1833, inaugurée à Malines en 1834, avant d'être transférée à Louvain en 1835, où elle prend le nom d'Université catholique de Louvain. À la différence des universités d'État de Gand et de Liège, elle doit s'autofinancer.

Dans ce contexte, le premier congrès catholique de Malines de 1863 pourrait constituer un point de référence aux relations – parfois oubliées – entre les enseignements de l'architecture, de l'ingénierie architecturale et de l'urbanisme, entre l'Université catholique de Louvain et les Écoles Saint-Luc<sup>13</sup>.

En tant qu'organisateur du congrès de Malines, les membres de l'assemblée générale des catholiques en Belgique soutiennent majoritairement la politique volontariste du Vatican. Au cours de nombreux débats, les ultramontains encouragent ce qu'ils conçoivent comme la résistance catholique face à l'essor du libéralisme dans la politique et dans la société. Ils s'inquiètent de l'importance grandissante de l'ancien parti libéral belge – aujourd'hui disparu – qui ne se

limitait pas à ceux qui défendaient un libéralisme économique, puisqu'il accueillait aussi ceux qui soutenaient une doctrine étatiste et laïque, ou encore des romantiques réclamant une plus grande émancipation. Face à eux, pour renforcer le contrôle de l'Église, les membres du congrès du Malines travaillent notamment sur les questions de l'industrie et de l'éducation, deux thèmes qu'ils considèrent comme stratégiques :

le libéralisme se développe de manière concomitante avec la forte industrialisation ayant mené à l'âge d'or de l'État belge, devenant temporairement la deuxième puissance industrielle mondiale derrière l'Angleterre ; l'enseignement est un enjeu sociopolitique crucial puisqu'il véhicule les valeurs de la société et puisqu'il forme principalement les élites bourgeoises de l'État belge.

Parmi les congressistes, les membres de deux sous-groupes de réflexion ont eu une influence significative sur l'évolution de l'enseignement en ingénierie architecturale et en architecture : la 3<sup>e</sup> section "Instruction et éducation chrétiennes" et la 4<sup>e</sup> section "Art chrétien"<sup>14</sup>.

## Les Sainte-Barbe<sup>15</sup>

Dans la 3<sup>e</sup> section du congrès de Malines, les participants ont examiné la proposition relative à la création d'une École spéciale du génie civil, d'industrie et des mines à l'Université catholique de Louvain : "Les chefs d'établissements industriels exercent une immense influence sur la moralité et l'esprit religieux des populations ouvrières : la plupart sont pris, aujourd'hui, parmi les ingénieurs formés dans les écoles spéciales de l'État. L'enseignement catholique supérieur présente donc, à ce point de vue, une lacune regrettable, que l'état moral des centres industriels rend chaque jour plus sensible. Pour combler cette lacune, le moyen le plus simple, le moins coûteux et le plus complet, serait d'annexer à la Faculté des sciences de l'Université catholique de Louvain, une école spéciale pour les mines, les travaux de construction, la métallurgie et l'industrie en général."<sup>16</sup> La création des écoles spéciales permet donc d'exercer un contrôle politique sur les cadres organisant l'activité industrielle, sachant que lors de la révolution industrielle, l'économie florissante de la Belgique repose principalement sur le travail du fer dans les industries et sur l'extraction du charbon dans les mines.

En 1864, de grands industriels suivent les recommandations de la 3<sup>e</sup> section et ils financent la création d'une formation d'ingénieurs aux valeurs chrétiennes dans les Écoles spéciales des arts et manufactures, de la construction et des mines. Elles devaient former des ingénieurs polyvalents pour lutter



contre l'anticléricisme croissant des masses laborieuses. Le programme proposé prend pour modèle celui de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris, fondée en 1829, d'où est notamment sorti le célèbre Gustave Eiffel. La formation comprend 4 années d'étude et elle prépare directement au travail en entreprise. Les Écoles spéciales sont donc annexées à la Faculté des sciences comme à Gand et à Liège. À l'époque, les facultés existantes considèrent cette formation comme trop technique ou trop appliquée pour constituer un enseignement pleinement universitaire !

Dès 1867, le thème de l'architecture est abordé au moins dans deux cours : un cours facultatif d'archéologie chrétienne dispensé par Edmond H. J. Reusens – historien et archéologue engagé en 1854 et titulaire de la nouvelle chaire d'archéologie chrétienne de 1864 à 1900 qui jouera un rôle important dans la diffusion des connaissances de l'art médiéval belge par la large diffusion de ses notes de cours<sup>17</sup> – et un cours de construction du tronc commun, dispensé par Louis Cousin – diplômé ingénieur des ponts et chaussées de l'École spéciale du génie civil de Gand en 1863. En 1874, lorsque l'enseignement devient officiel, le futur ministre d'État Georges Helleputte – également ingénieur des ponts et chaussées de l'École spéciale du génie civil de Gand – est engagé et qu'il se charge progressivement de tous les autres cours d'architecture. Des liens existent déjà entre ces trois personnages avec l'École Saint-Luc de Gand fondée en 1863, notamment par l'engagement de l'architecte et sculpteur Stéphane Mortier – architecte formé à Saint-Luc ayant fait un stage chez le plus proche collaborateur de Jean-Baptiste Béthune – comme assistant de Helleputte entre 1879 et 1881.

En 1878, un programme spécifique aux "élèves spécialistes architectes" apparaît, et une Section architecture est ouverte au sein des Écoles spéciales avec "la volonté de procéder de l'architecture et de l'ingénierie"<sup>18</sup>, préfigurant l'esprit de la formation future des ingénieurs civils architectes, marquée par une triple préoccupation : "l'ingénieur profite de l'habitude créatrice de l'architecte, l'architecte raisonne ses œuvres avec la rigueur des sciences de l'ingénieur, enfin l'ingénieur et l'architecte critiquent le sens de leurs actions par les sciences humaines, l'enseignement du projet et la conscience citoyenne"<sup>19</sup>. Les cours sont dispensés au Collège Marie-Thérèse de Louvain et au Château d'Arenberg à Heverlee. À partir de 1889, l'année de la construction de la tour Eiffel marquant l'âge héroïque des ingénieurs face aux architectes des académies, l'ingénieur en génie-civil belge Arthur Vierendeel, célèbre pour ses ponts structurés par des poutres échelles, donne des cours de stabilité des constructions.

En 1890, la formation passe à 5 années d'études pour les ingénieurs civils des mines et pour les ingénieurs civils des constructions<sup>20</sup>, mais il faut attendre l'année 1929 pour que neuf spécialités d'ingénierie supplémentaires – parmi lesquelles la formation ingénieur civil architecte – soient organisées en 5 ans<sup>21</sup>. En 1961, un Institut bilingue d'urbanisme est fondé à Louvain travaillant sur la programmation urbaine et régionale. Suite à l'adoption de la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 29 mars 1962<sup>22</sup>, l'Institut met en place une Licence en urbanisme, organisée en 2 ans. Pour développer de manière plus appliquée les recherches théoriques qu'il mène, l'Institut est également à l'origine de la création, en 1965, à la fois du Centre de recherche en aménage-

2 - Jean-François Mabardi étudie un projet d'architecture avec les étudiants de 4<sup>e</sup> année, Château d'Arenberg, vers 1967.

14 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *Première session à Malines, 18-22 août 1863*, H. Goemaere, Bruxelles, 1864, tome II, 415pp. Le lecteur courageux trouvera dans cet ouvrage la retranscription des débats de la 3<sup>e</sup> section (pp.83-145) et de la 4<sup>e</sup> section (pp.146-208).

15 - Sainte Barbe est notamment la patronne des architectes et des ingénieurs civils des mines. Par extension, elle est devenue la patronne de l'ensemble de l'École polytechnique de Louvain.

16 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op. cit.*, pp.143-144.

17 - Edmond Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Leuven, 1871-1875.

18 - Bernard Declève, André De Herde, Yves Hanin, Olivier Masson, Franc Simon, Jean Stillemans, Jean-François Mabardi, Émile Verhaegen et Denis Zastavni, "Architecture et urbanisme". In Marcel Crochet (dir.), *Des Écoles Spéciales à l'EPL : 50 ans de science et de technologie à l'UCL*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp.119-134.

19 - *Ibid.*, p.120.

20 - Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

21 - Loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

22 - Loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, M.B., 12 avril 1962.

ment du territoire (CREAT) et du Bureau voor Urbanisme (BUUR). Les enseignements et les recherches en urbanisme et aménagement du territoire se caractérisent par leur interdisciplinarité et leur approche trans-scalaire du territoire.

En 1961, la Faculté des sciences appliquées (FSA) est créée. La FSA remplace les Écoles spéciales et la formation en ingénierie s'émancipe de la Faculté des sciences. La Section architecture est remplacée par l'unité architecture (ARCH), elle-même intégrée avec l'unité construction (UCO) dans le groupe architecture et construction (ARCO). En 1966, l'Institut bilingue d'urbanisme est scindé en deux sections avec la création de l'Institut interfacultaire d'urbanisme, reprenant la licence en français et le CREAT.

En 1967, la formation ingénieur civil architecte devient une formation spécifique sur les 5 ans et une réforme du programme au sein de l'unité ARCH "affirme la volonté de procéder de l'architecture et de l'ingénierie, tout au long de la formation"<sup>23</sup>. Elle "introduit des cours d'architecture dès la première candidature", mais également un cours d'urbanisme et deux cours de sciences humaines<sup>24</sup>.

Des incidents communautaires ayant débutés en 1967 conduisent à la création, en 1970, de deux entités distinctes : l'Université catholique de Louvain (UCL) et la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). L'université francophone quitte Louvain et la première rentrée académique à Louvain-la-Neuve a lieu en 1972. La même année, les ingénieurs civils architectes et les urbanistes s'installent dans le bâtiment Vinci qui vient d'être terminé. En 1973, l'UCL supprime les instituts interfacultaires et celui d'urbanisme devient le Service de planification urbaine et régionale (SPUR) rattaché au groupe ARCO de la FSA. La SPUR entraîne le CREAT avec lui et continue d'organiser la licence qui – en raison de la disparition de l'interfacultaire – devient la Licence en architecture urbaine, mais dont le programme est géré et assuré par des enseignants issus des différentes facultés (agronomie, droit, économie, géographie, histoire, sciences politiques et sociales...).

Dans les années 1970, outre le CREAT encore actif aujourd'hui, la recherche se développe. Ainsi, le Centre de recherche en architecture (CRA) est créé en 1970 au château d'Arenberg à Heverlee avant de rejoindre Louvain-la-Neuve au milieu des années 1972. Il regroupe les enseignants pour "explorer collégialement les pistes de recherche possibles"<sup>25</sup> en rapport avec les financements disponibles, ce qui lance les premières recherches en architecture et en urbanisme menées à l'UCL et amène à la création de plusieurs équipes de recherche dont les plus connues sont : la cellule Architecture et Climat (A&C), créée en 1980 et toujours active aujourd'hui dans le champ du dé-

veloppement durable ; la cellule Habitat et Développement (H&D), active dans le champ de la coopération au développement entre 1983 et 1998 ; la cellule Habitat et Participation (H&P), active dans le champ du service à la société depuis 1982, continuant aujourd'hui son action sous la forme d'une asbl. En 1975, l'unité ARCH a également un rôle actif dans la création de l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture (AEEA).

En 1984, l'ARCO devient le groupe architecture, mines et construction (AMCO). La même année, SPUR disparaît et ses membres provenant de différentes disciplines rejoignent différentes facultés. Avec l'arrivée de ceux qui ont décidé de rejoindre la FSA, l'unité ARCH garde le même acronyme, mais elle prend le nom d'unité architecture et urbanisme. La licence en architecture urbaine est alors organisée administrativement par l'unité

3 Le bâtiment Vinci, Louvain-la-Neuve, Belgique env.1972.

4 Georges Pepermans (professeur extraordinaire à l'Unité ARCH et l'ISA Saint-Luc Bruxelles), accompagné de son épouse, assistant à une animation urbaine des étudiants organisée par Hermann Becker. La bulle abritait une garderie d'enfants pour permettre aux parents de parcourir les différents stands, construction d'un igloo avec des blocs Ytong.

5 Sur la place des Sciences, l'architecte belge Roger Bastin, l'architecte égyptien Hassan Fathy (auteur de *Construire avec le peuple* en 1973), le professeur Jean-François Mabardi, l'administrateur Dominique Opfergelt, le professeur Herman Becker.

6 Construction du quartier du cyclotron avec le bâtiment Vinci, 1972.

23 - Bernard Declève, André De Herde, Yves Hanin, Olivier Masson, Francys Simon, Jean Stillemans, Jean-François Mabardi, Émile Verhaegen et Denis Zastavni, *op. cit.*, p.121.

24 - *Ibid.*, p.124.

25 - *Ibid.*, p.126.





ARCH, même si les enseignants sont issus des différentes facultés et regroupés en une commission de programme interfacultaire. La formation des ingénieurs architectes évolue une nouvelle fois lors de l'importante réforme des programmes "Candis 2000" opérées par la FSA qui propose aux apprenants un "apprentissage par problèmes et par projets (APP)"<sup>26</sup>, en complétant le traditionnel apprentissage par problèmes par un apprentissage par le projet.

Enfin, en 2000, l'AMCO devient le département architecture, urbanisme, génie civil et environnemental (AUCE), au sein duquel une unité urbanisme et développement territorial (URBA) est créée à côté de l'unité architecture (ARCH) et de l'unité de génie civil et environnemental (GCE). En 1998, la Licence en architecture urbaine est transformée en un diplôme d'études complémentaires en urbanisme et développement territorial (DEC en 1 an), pouvant être prolongé d'un an pour obtenir un diplôme d'études spécialisées (DES en 2 ans). En 2004, le Décret Bologne<sup>27</sup> fait passer de nombreuses formations de 4 à 5 années d'études, ce qui a pour effet que la licence qui, depuis son origine en 1962, avait toujours été dispensée en 2 ans passe à 1 an et devient un Master complémentaire, dénommé ensuite Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire en 1 an. En 2016, le Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire accueille près de 650 chercheurs et enseignants dans le cadre des Rencontres internationales de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement du territoire et de l'urbanisme (APERAU) à Bruxelles et Louvain-la-Neuve dont il est membre agréé depuis 2008.

En 2008, la FSA devient l'École polytechnique de Louvain (EPL).

En 2010, le Plan de développement

interne à l'UCL mène à une réorganisation complète de l'Université avec une répartition des facultés dans trois secteurs différents, une suppression des départements et une séparation structurelle entre les activités pédagogiques et scientifiques par la création d'instituts de recherche, distincts des facultés d'enseignement. Le département AUCE disparaît et les unités ARCH et URBA intègrent la nouvelle Faculté LOCI. Par rapport au Plan de développement, l'organisation interne de LOCI est alors inédite à l'UCL puisqu'elle est structurée en tant que *faculté intégrée multisite*, organisant à la fois l'enseignement et la recherche.

## Les Saint-Luc<sup>28</sup>

Dans la 4<sup>e</sup> section du congrès de Malines, les participants envisagent la création d'une société "ayant pour but spécial d'encourager et de propager l'art chrétien"<sup>29</sup>, ambition qui se concrétisera directement par la création à Maastricht de la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc<sup>30</sup> pour promouvoir un art sacré néogothique pugnie. "Considérant qu'il est indispensable de donner aux beaux-arts une base solide et immuable, en les ramenant et en les retremant à la source de toute vérité, de toute beauté et de toute grande et noble aspiration", cette société aurait pour missions de créer "un inventaire général des édifices, monuments et objets religieux existant dans les églises, et offrant un intérêt artistique", en veillant à la conservation de ces monuments et en donnant les moyens de les restaurer, mais également de "combattre les tendances contraires au génie de l'art chrétien", de protéger les artistes et de donner des avis sur la qualité des œuvres. Dans les faits, la gilde organisait également pour ses membres des visites en Belgique

**7** Différents métiers d'art figurés main dans la main (architecte, sculpteur, peintre, forgeron, orfèvre). Détail de couverture. *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, mars 1905, 4<sup>e</sup> année, n° 9.

26 - Benoit Galand & Mariane Frenay (dir.), *L'approche par problèmes et par projets dans l'enseignement supérieur. Impact, enjeux et défis*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2005.

27 - Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, M.B., 18 juin 2004.

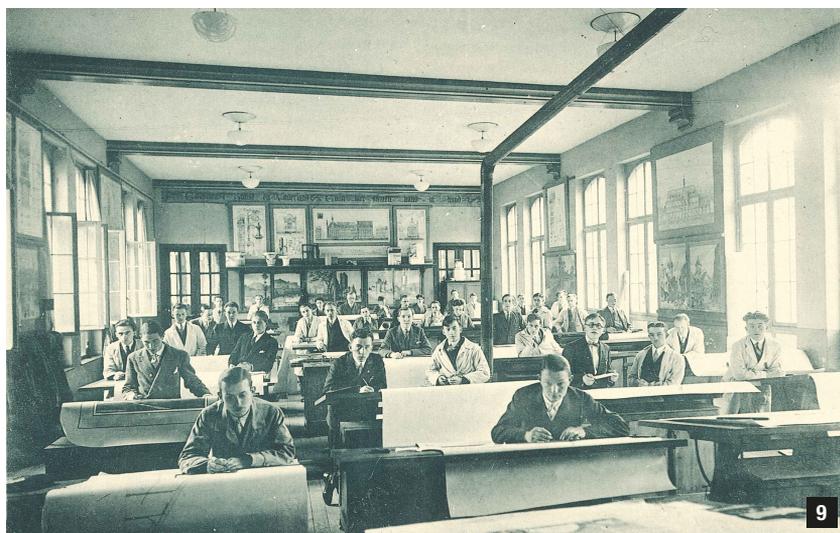
28 - Saint-Luc est notamment le patron des médecins (par exemple, les Cliniques universitaires Saint-Luc), mais aussi des artistes peintres et des sculpteurs, donnant son nom à de nombreuses académies des beaux-arts et à de nombreuses gildes d'artistes.

29 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op. cit.*, p.147.

30 - Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc, *Bulletin des séances 1863-1869*, Bruges, Tournai et Louvain.



8 - Classe d'architecture - années supérieures, cours du jour, Bruxelles-Schaerbeek, 1913.



9 - Classe de composition architecturale, Institut Jean Béthune, Saint-Gilles, Souvenir du 20 octobre 1929.

31 - Augustus W. N. Pugin, *The true principles of Pointed Christian Architecture*, 1841.

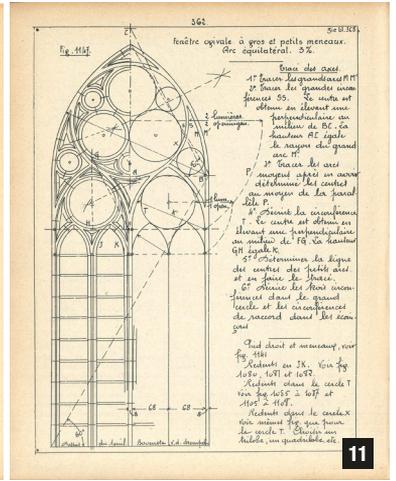
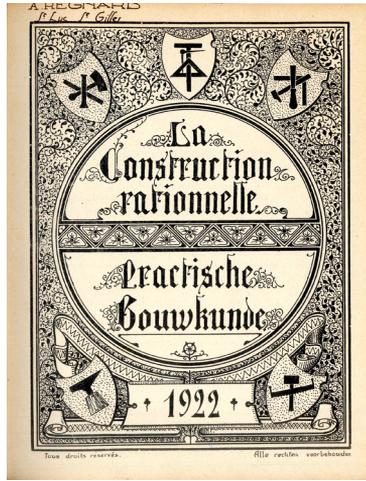
32 - Décret du 13 novembre 1863 sur l'organisation des Beaux-Arts, M.U., 15 novembre 1863. Les cours ajoutés concernent "histoire et archéologie, histoire de l'art et d'esthétique, géologie-physique et chimie appliquées à la construction, administration-comptabilité et construction appliquées au chantier".

33 - "S'il était question de tout autre chose que des arts, admettrait-on un instant à Paris, au xixe siècle : 1° un corps enseignant se recrutant lui-même [...] 2° un corps enseignant qui n'enseigne rien ou peu de chose [...] 3° un jury [...] composé [par] les professeurs et les assesseurs étant les patrons de ceux dont ils doivent juger les œuvres". Eugène Viollet-Le-Duc, "Il y a quelque chose à faire", *La Gazette des Beaux-Arts*, 1862.

34 - "Françoise Very & Coralie Aubet, "Eugène Viollet-le-Duc et le projet de réforme de 1863 de l'enseignement de l'école des Beaux-Arts de Paris", Rapport de recherche, École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, 1986.

et à l'étranger d'édifices. Les libéraux étaient évidemment exclus de la gilde. L'un des membres actifs de la 4<sup>e</sup> section et de la gilde est l'architecte et archéologue belge Jean-Baptiste Béthune, charismatique défenseur de l'architecture néogothique ayant notamment conçu les plans de l'église et de l'abbaye de Maredsous. Béthune possède une vision nourrie par les œuvres et les maîtres du *Gothic Revival*, notamment celles de deux architectes célèbres qui s'accordent sur la remise à l'honneur de l'architecture gothique, mais dont certaines hypothèses s'opposent notamment en terme de restauration des monuments : l'architecte britannique d'origine française Augustus W. N. Pugin, représentant majeur du courant néogothique religieux et l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc promoteur du courant néogothique laïque. D'un côté, Béthune rencontre à deux reprises Pugin, en 1842-1843, et *Les vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne* sont publiés en français à Bruges en 1850<sup>31</sup>. De l'autre, en France, un décret pris à l'insu des enseignants, en 1863 également, qui lance ladite "affaire de l'École des Beaux-Arts" en proposant de réorganiser administrativement

l'école et d'améliorer le contenu pédagogique qui y est dispensé en ajoutant des cours de sciences et d'art<sup>32</sup>. Membre actif de la commission ayant préparé ce décret et nommé à la chaire d'histoire et d'esthétique en 1863, Viollet-le-Duc tente en vain de réformer l'enseignement dans la Section architecturale de l'École des Beaux-Arts de Paris avant d'être poussé à la démission en 1864<sup>33</sup>. Dans ses efforts, il a essayé d'introduire l'étude de l'architecture moyenâgeuse, ce qui a dû donner des idées à Béthune. Cette affaire rend manifeste les débats architecte/ingénieur et art/science de l'époque menant à une tendance générale à l' "élargissement des connaissances de l'architecte aux sciences positives de l'ingénieur"<sup>34</sup>. Par ailleurs, en pleine révolution industrielle, la question des rapports entre l'art et l'industrie est largement débattue. Ainsi, à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, une première réforme apparaît, entre 1835 et 1836, pour réorganiser l'Académie et augmenter la diversité des cours proposés, en mettant l'accent sur le dessin en relation avec l'industrie, ce qui rejoint "les préoccupations du gouvernement en matière d'enseignement artistique", de manière



à "réduire la dépendance à l'égard des pays voisins en formant des étudiants qui contribueront à l'essor industriel du nouvel État"<sup>35</sup>. Le programme de l'enseignement en architecture y a donc été complété de disciplines scientifiques et pratiques. Parmi d'autres, la réactivation de la question des rapports entre art et industrie mènera à une seconde réforme de l'Académie, entre 1860 et 1862, mettant clairement en valeur les arts appliqués à l'industrie en promouvant un enseignement pratique pouvant être dispensé à des artisans et à des gens de métiers. Une tendance qui aboutira à la création de l'École des Arts Décoratifs en 1886 proposant une formation spécifiquement destinée aux ouvriers. Alors que leurs "intérêts" respectifs paraissent "antagonistes" et arguant qu'au Moyen Âge artistes et industriels étaient intimement associés, le conservateur en chef de la bibliothèque royale et le membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique Louis Alvin y voit des possibilités de réconciliation par "une bonne organisation de l'enseignement de l'art du dessin" pour "la prospérité et la gloire de la nation"<sup>36</sup>. Il relate le retour d'expérience des exposants belges à l'Exposition universelle de Londres de 1851 – celle de la construction du Crystal Palace – considérant que la faible qualité des objets qu'ils avaient présentés était due à l'absence de "dessinateurs" qualifiés dans les industries. Alvin soutient l'idée d'organiser l'enseignement du dessin dans les académies "en vue des applications à l'industrie plutôt qu'en vue de l'art pur", au service d'un enseignement "artistico-industriel"<sup>37</sup>. Il écrit que le dessin "devrait être aussi familier que l'écriture". Selon lui, "le maniement des mots n'est familier qu'aux esprits les plus cultivés" et l' "éducation populaire" doit encourager le développement des arts industriels en Belgique pour "stimuler le génie de la création artistique dans ses rapports avec les applications industrielles", de manière à ce que l'art "vienn[e] imposer la forme aux produits des manufactures,

aux ouvrages des artisans"<sup>38</sup>. La formation d' "artistes industriels" semble être pour lui une solution. Alvin finit par préférer : "Je dirai donc au gouvernement, aux provinces, aux villes : "Fondez des écoles de dessin partout où le besoin s'en fait sentir ; [...] Introduisez dans les académies des cours oraux destinés à répandre parmi les artistes les notions littéraires, historiques et esthétiques indispensables à tout homme qui se consacre à la culture des arts, nécessaires également aux gens du monde"<sup>39</sup>. La création et le fonctionnement de l'enseignement des écoles Saint-Luc est donc dans l'ère du temps et la pensée de Béthune synthétise cet état d'esprit. Associant la diminution du sentiment religieux dans la société à l'influence culturelle de trois siècles dominés par l'étude dans les académies des références aux arts renaissant et baroque, Béthune plaide pour l'introduction de l'étude de l'art du XIII<sup>e</sup> siècle – considéré comme l'expression matérielle d'une mise en relation idéalisée entre religion et société – dans l'enseignement professionnel de l'art en général et de l'architecture en particulier : "L'enseignement du dessin et de l'architecture, dans les établissements d'instruction, pour être en harmonie avec les besoins de notre époque, doit être organisé sur une base plus large qu'elle ne l'est généralement aujourd'hui. L'emploi, presque exclusif, de modèles empruntés à l'art antique et à la Renaissance, laisse subsister une lacune qu'il importe de combler. Il faudrait encourager l'introduction, dans l'enseignement des arts, de livres, gravures et moulages reproduisant les chefs-d'œuvre des artistes qui ont puisé leurs inspirations dans le sentiment chrétien. La nécessité des études archéologiques n'étant plus contestée de nos jours, il importe de leur assurer une place dans l'enseignement supérieur."<sup>40</sup>. Cette prise de position en faveur du patrimoine bâti est à mettre également en relation avec l'influence de l'enseignement dispensé par Edmond H. J. Reusens à la chaire d'archéologie chrétienne dès 1864.

10 Pavillon Saint-Luc, Exposition Universelle, 1851.

11 Couverture et Fenêtre ogivale à gros et petits meneaux, Frère Floribert, *La construction rationnelle*, Cours de construction, École Saint-Luc de Schaerbeek, 1922.

35 - Georges Mayer, "Histoire de l'Académie de Bruxelles et évolution de son enseignement". In Jacques Van Lennep (dir.), *Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : 275 ans d'enseignement*, Crédit Communal, Bruxelles, p.31.

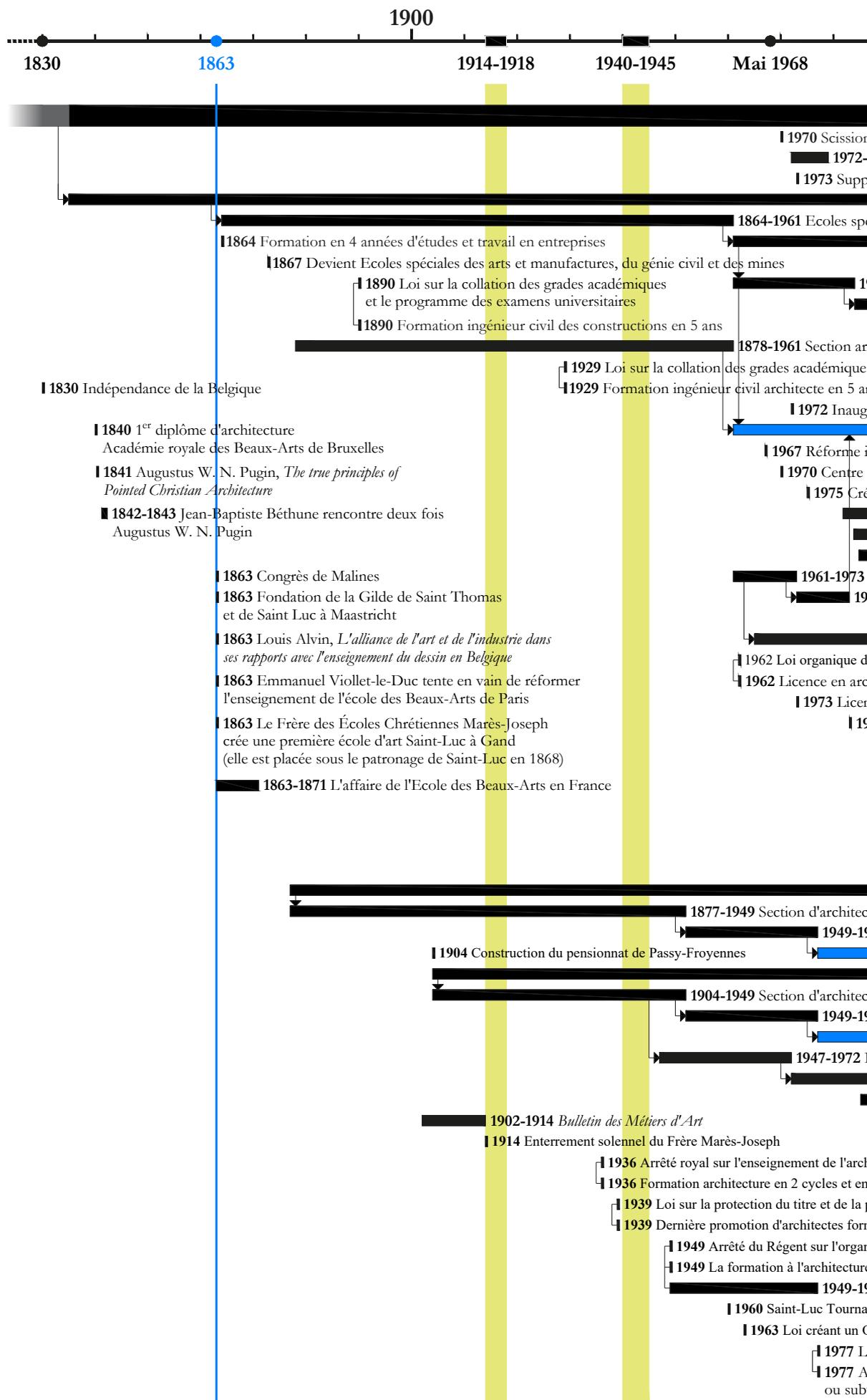
36 - Louis Alvin, *L'alliance de l'art et de l'industrie dans ses rapports avec l'enseignement du dessin en Belgique*, Bruxelles, Bruylants-Christophe & Compagnie, 1863, p.4.

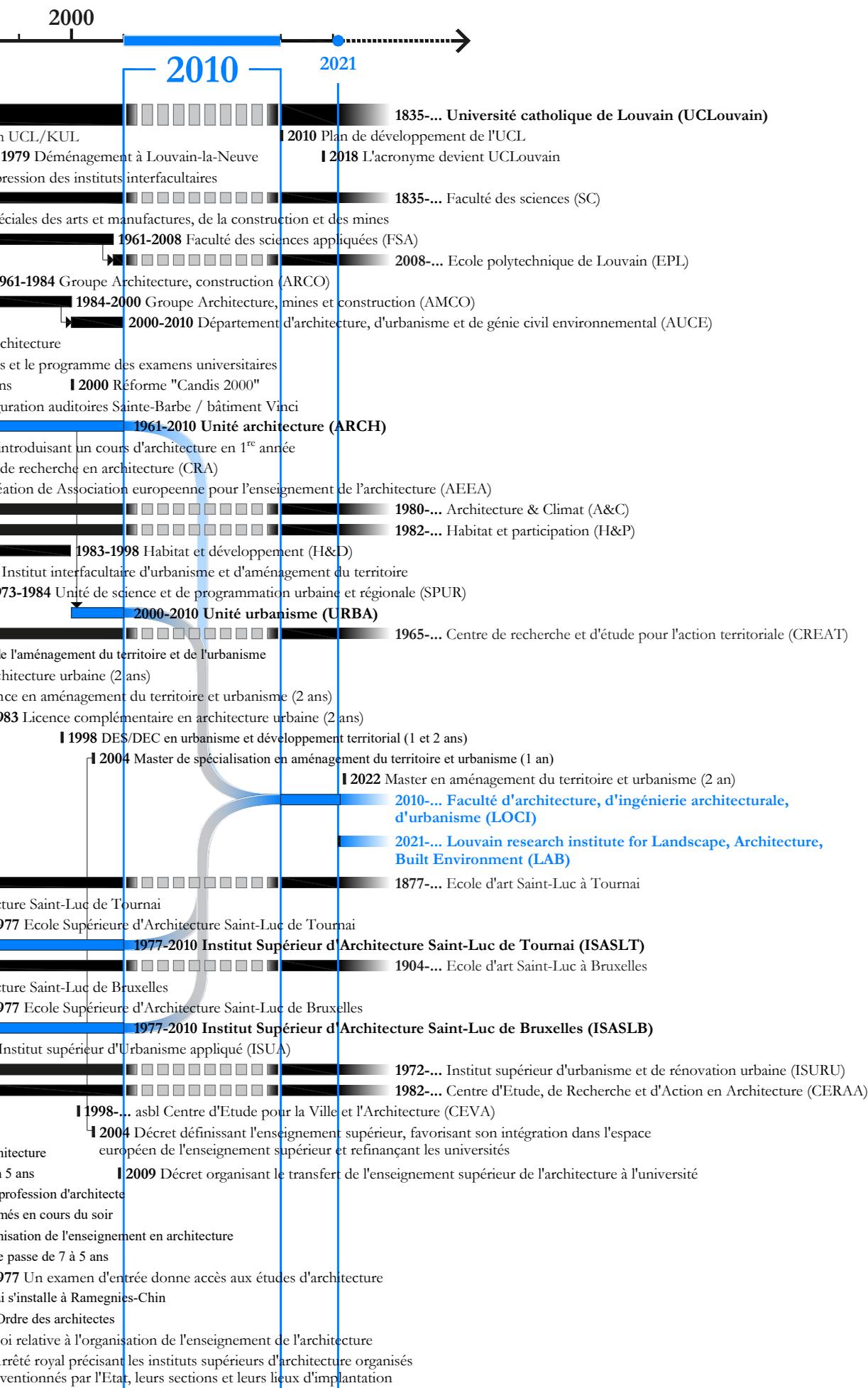
37 - *Ibid.*, p.104.

38 - *Ibid.*, p.23.

39 - *Ibid.*, p.111.

40 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op.cit.*, p.148.







12 - Salle des plâtres, École Saint-Luc – Institut Jean Béthune, Saint-Gilles, Carte postale Nels, env. 1910.

13 - Façades de l'École Saint-Luc – Institut Jean Béthune, Angle entre la rue d'Irlande et la rue Maurice Wilmotte, Saint-Gilles, env. 1906.

41 - *Ibid.*, p.151.

42 - *Ibid.*, p.165.

43 - *Ibid.*, p.151.

44 - *Ibid.*, p.198.

45 - Wilfried Wouters, "Broeders en Baronnen : Het ontstaan van de Sint-Lucasscholen". In Jan De Maeyer (red.), *De Sint-Lucasscholen en de neogotiek 1862-1914*, Universitaire Pers Leuven, 1988, pp.157-218.

Béthune considère les arts renaissant et baroque comme de l'art charnel et païen inspiré de la civilisation gréco-latine, étrangère aux préoccupations nationales de la Belgique naissante alors que, selon lui, l'épanouissement le plus complet de l'art relève "des plus hautes vertus, de la sagesse la plus accomplie, de la valeur et du dévouement les plus sublimes, de la piété la plus tendre"<sup>41</sup>. Encore imprégné d'une forme de logique scolastique où l'ordre architectural doit refléter l'ordre céleste, il idéalise également le travail collaboratif moyenâgeux associant différents métiers d'art et concourant à créer une œuvre d'art considérée comme un *tout* : "À cette mémorable époque, architectes, orfèvres, peintres, sculpteurs et jusqu'aux ouvriers menuisiers, ferronniers et maçons, tous semblent animés d'un même esprit pour ériger ces belles églises, ces gigantesques cathédrales dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, la poésie symbolique dans la composition, l'harmonie de l'ensemble, la complica-

tion des combinaisons savantes, ou la perfection suave des minutieux détails." Les débats de la 4<sup>e</sup> section préfigurent l'organisation pédagogique initiale des écoles Saint-Luc, où la formation des artistes est clairement envisagée par la complémentarité entre la théorie et la pratique, "car il arrive souvent que des hommes se croient artistes parce qu'ils ont la théorie de l'art ; or, pour être véritablement artiste, il faut la théorie, mais aussi la pratique"<sup>43</sup>. Les participants placent l'atelier au centre de la formation puisque dans ces "centres de jeunes gens"<sup>44</sup>, il faudrait que "cet atelier fit école". Parmi eux, Louis-Marie Lambert chanoine de Fréjus propose clairement l'idée de "la fondation d'un atelier d'art chrétien dans chaque diocèse ; il serait placé sous la haute direction de l'évêque et aurait pour chef actif un prêtre, artiste lui-même, chargé de faire école en enseignant aux jeunes gens religieux qui se sentiraient une vocation pour les beaux-arts"<sup>44</sup>.

En 1854, à l'initiative d'une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul soucieuse du développement des jeunes ouvriers de la ville, Felix D'Hoop ouvre une classe de dessin pour "soustraire les jeunes ouvriers à l'influence du milieu *immoral* de l'Académie de Gand"<sup>45</sup> : " En effet, comme dans la plupart des autres villes, de nombreux jeunes travailleurs suivaient des cours de dessin à l'académie comme formation professionnelle." En 1858, D'Hoop démissionne à Bruxelles et la classe reste quelques années sans enseignant. En 1862, le président de la Conférence Joseph de Hemptinne – ultramontain influent et patron d'industrie textile gantois – demande un enseignant à la congrégation des frères des écoles chrétiennes pour remplacer D'Hoop. La congrégation choisit le frère Marès-Joseph – né Charles de Pauw – qui avait semble-t-il suivi les cours de l'académie à Bruxelles avant d'entrer dans la congrégation<sup>46</sup> et qui enseignait à Hornu, dans le Borinage, où il animait également un cours de dessin pour les jeunes travailleurs. En 1863, le Frère Marès donne ses premiers cours de dessin à l'École de la paroisse de Saint-Jacques à Gand. Son enthousiasme est contagieux puisque le nombre de ses élèves augmente et, avec le soutien et les conseils de Béthune, il propose un enseignement plus complet, ce qui amènera à la création de la première école Saint-Luc<sup>47</sup>.

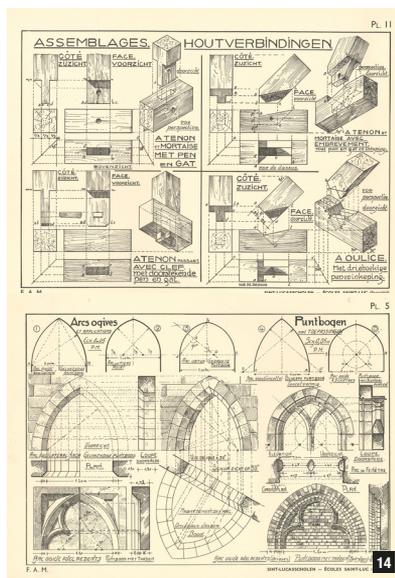
Le frère Marès est l'artisan principal – charismatique et infatigable – du développement des écoles Saint-Luc entre 1866 et 1914<sup>48</sup>. Avec une vision sociale, politique et religieuse affirmée Marès désire offrir une alternative à la mode à la fois de l'*écléctisme* dont l'apothéose est le Palais de Justice de Bruxelles de Joseph Poelaert construit entre 1866 et 1883 et du *néoclassicisme* dont les canons esthétiques sont cultivés par les académies taxées de paganisme. La première école créée par Marès "accueille des jeunes apprentis et ouvriers gantois et leur propose un enseignement du dessin tourné vers les métiers d'art"<sup>49</sup>. Il milite pour la renaissance des métiers d'art en plaçant le métier à la base de tout enseignement avec l'idée, innovante pour l'époque, que l'art vrai est issu d'un métier, qu'il répond à un besoin et qu'il dépend d'une idée. Avec le succès grandissant de l'école de Gand, d'autres implantations suivront, gérées par les frères et financées par des dons privés<sup>50</sup>, parmi lesquelles Tournai (1877) – à l'initiative notamment de Henri-Jules et de Jules-Louis Desclée – et Saint-Gilles (1904) – à l'initiative du frère Marès lui-même<sup>51</sup>, si bien que les écoles Saint-Luc formeront un véritable réseau présent dans tout le pays<sup>52</sup>.

L'identité visuelle et la méthode pédagogique du réseau des écoles Saint-Luc est construite, entre autres, par la publication jusqu'en 1914 de trois revues emblématiques. D'abord, le *Bul-*

*letin de la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc* est édité dès la fondation de la gilde en 1863 (Béthune en est le président). Ensuite, dans les années 1870, la famille d'industriels tournaisienne, les Desclée, fait des dons importants pour fonder et construire l'abbaye de Maredsous en 1872 et Henri-Philippe Desclée –avec ses deux fils Henri-Jules et Jules-Louis – fondent deux imprimeries : la Société Saint-Jean l'Évangéliste à Tournai, en 1872, et la Société Saint-Augustin – avec Alphonse de Brouwer – à Bruges, en 1877. Béthune conçoit les plans pour l'abbaye et il est conseiller artistique pour les imprimeries. En 1881, les frères Desclée reprennent la production de la *Revue de l'art chrétien*, créée initialement à Paris en 1857. Enfin, en 1902, une revue mensuelle d'architecture est créée à l'initiative du frère Marès pour diffuser l'enseignement des écoles Saint-Luc auprès du public : le *Bulletin des Métiers d'Art* édité à Schaerbeek, puis à Bruxelles à partir de 1904, portant la devise des écoles : "L'art est esprit – L'art est matière".

L'engagement initial des écoles Saint-Luc oscille entre prosélytisme et justice sociale. D'un côté, alors que la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc désire séduire la haute société, les écoles Saint-Luc veulent convertir la masse laborieuse<sup>53</sup>.

De l'autre, il s'agit d'une école professionnelle, d'un cours du soir de dessin à l'intention des jeunes ouvriers ou de jeunes de milieux défavorisés, auxquels est proposé l'apprentissage d'un métier, lié aux arts décoratifs et à l'architecture, de manière à favoriser leur insertion dans la société. Alors qu'ils sont nombreux à ne pas aller à l'école parce qu'ils doivent travailler pour survivre, l'objectif social des écoles Saint-Luc est d'extraire les enfants d'ouvriers de leur condition misérable en leur proposant une formation professionnelle gratuite<sup>54</sup>. Ainsi, au



**14** Broder Alfred-Maurice, "Assemblages" et "Arcs ogives et applications." *Bouwkundig Teekenen/Initiation à l'architecture*, Sint-Lukasschool Gent, 1937, planches 2 et 5. Les planches s'inspirent de celles créées par le Frère Marès.

46 - En 1680, Jean-Baptiste de La Salle fonde à Reims la congrégation laïque des Frères des écoles chrétiennes dont l'objectif principal est l'éducation et qui ouvrira de nombreuses écoles de différents types (des écoles primaires gratuites, des écoles normales pour former des maîtres, des cours du soir pour adultes, des classes de formation professionnelle préparant à un métier, des pensions pour rééduquer des jeunes délinquants).

47 - Suite à son décès en 1894, l'école de Saint-Gilles sera appelée, pour honorer sa mémoire, Institut Jean Béthune.

48 - Wilfried Wouters, *op. cit.*, pp.157-218.

49 - Xavier Folville, "Cinquante ans de dessins d'architecture à l'école Saint-Luc Liège : notes historiques", *Bulletin trimestriel de l'asbl Les amis du musée d'art religieux et d'art mosan, Liège*, février 1985, n°14, p.18.

50 - Les troubles sociaux de 1886 rendent l'action sociale des écoles Saint-Luc importante pour le gouvernement. En 1890, les écoles Saint-Luc sont enfin subventionnées.

51 - À l'occasion du centenaire des écoles Saint-Luc de Saint-Gilles, Michel Procès a réalisé un historique complet de cette institution : "1904-2004, 100 ans d'histoire(s) de l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles".

52 - Gand en 1863, Tournai en 1878, Lille de 1878 à 1904 et de 1934 à 1936, Liège en 1880, Bruxelles-Schaerbeek en 1887, Bruxelles-Molenbeek de 1898 à 1939, Bruxelles-Saint-Gilles en 1904, Mons en 1908, Namur de 1913 à 1920...

53 - E. Gevaert, "Enseignement professionnel", *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, mars 1904, 3<sup>e</sup> année, n°9, p.273.



15 - École Saint-Luc Tournai, la construction.

16 - École Saint-Luc Tournai, le théâtre.

54 - Il faudra attendre la loi du 31 décembre 1889 qui interdit d'employer des enfants de moins de 12 ans et limite le travail des enfants de plus de 12 ans à un maximum de 12 heures par jour.

55 - E. Limé, "Enseignement professionnel", *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, août 1903, 3<sup>e</sup> année, n° 2, p.62.

56 - Stéphane Demeter, *Dossier Recyclage des styles*, Journées du Patrimoine Région de Bruxelles-Capitale, Septembre 2016, n°19-20.

moment où l'École Saint-Luc de Tournai fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, E. Limé explique que par son "enseignement professionnel", le "rôle des écoles Saint-Luc [est] parfaitement adapté à l'histoire, aux intérêts, à l'avenir des industries tournaisiennes"<sup>55</sup>. Les convictions socioreligieuses des fondateurs et leur rejet de l'historicisme ambiant mettent les écoles Saint-Luc à la marge de l'enseignement de l'art officiel des académies, bien que le renouveau de l'art gothique justifie leur démarche. Ils considèrent le gothique comme un *art chrétien*, mais également comme un *art national* – les projets devaient être réalisés avec des matériaux de la région, avec une approche contextualiste défendue encore aujourd'hui pour des raisons très différentes (régionalisme critique et écologie) – et, enfin, comme un *art rationnel*, compatible avec les besoins des arts appliqués et de l'architecture hors de tout esthétisme gratuit (il fallait éviter les illusions baroques des stucs, des faux-plafonds et des décorations). Avec une approche moderne pour l'époque, ils

écartent la dimension pittoresque ou romantique du gothique pour en souligner l'aspect constructif et fonctionnaliste de manière à dépasser un académisme qu'ils considèrent comme figé. Leur discours s'inspire encore de principes de la logique scolastique selon lequel l'esprit domine la matière pour viser des universaux : "le bien, le vrai, le beau"<sup>56</sup>. Les fondateurs voyaient dans le néogothique un style idéal au service d'une transformation de la société moderne, libérale et individuelle en une société chrétienne, solidaire et sociale. Si bien que : "Grâce aux Écoles Saint-Luc, le néo-gothique se prolonge jusqu'à la Première Guerre mondiale et se manifeste encore parfois dans l'entre-deux guerres. Il survit à l'Art nouveau, mais cède le pas à l'Art déco vers 1930."<sup>57</sup>

Après la Première Guerre mondiale, au début des années 1930, à l'enseignement militant des fondateurs s'est substitué progressivement un enseignement teinté d'humanisme chrétien, les références architecturales enseignées sont celles d'architectures modernistes

et fonctionnalistes en béton. Dans leur enseignement, les maîtres privilégient l'approche historique et la technicité des dessins, mais les productions des ateliers reflètent également des influences Arts Déco, modernistes et fonctionnalistes. La formation artisanale reste centrale, mais elle est progressivement intégrée dans un ensemble culturel plus large et les cours de jour se généralisent au détriment des cours du soir.

En 1936, un arrêté royal du 5 mai<sup>58</sup> organise l'enseignement de l'architecture en deux cycles et détermine un examen d'entrée et un programme de cours dont la charge horaire fait qu'il doit être dispensé en journée. Avant 1936, les écoles Saint-Luc délivrent un diplôme d'architecte-technicien ou de Bouwkundige-Technicien en 7 ans. Après 1936, elles délivrent un diplôme d'architecte à la fin d'une formation en cours de jour, mais toujours en 7 ans : un cours moyen de 4 ans (dans la Section technique) et un cours supérieur de 3 ans (dans la Section de composition architecturale).

En 1939, la loi sur la protection du titre et de la profession d'architecte<sup>59</sup>, préparée par l'Arrêté de 1936, contient en annexe une liste des établissements habilités à délivrer le titre et les écoles Saint-Luc y sont reprises. Par ailleurs les derniers architectes formés en cours du soir sortent en 1939.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'appui de l'École Saint-Luc de Bruxelles, le frère Raymond – ingénieur et architecte belge né Henri Gillis – et l'urbaniste français Gaston Bardet fondent l'Institut supérieur d'Urbanisme appliqué (ISUA) en 1947, ce dernier sera transformé en Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine (ISURU) en 1972.

L'arrêté du Régent du 18 novembre 1949<sup>60</sup> remplace les "sections d'architecture" par des "Écoles Supérieures d'architecture", il place l'enseignement de l'architecture au rang d'enseignement supérieur et il fait passer la formation de 7 à 5 ans. Un examen d'admission est créé sur les compétences en dessin à main levée, en géométrie descriptive,



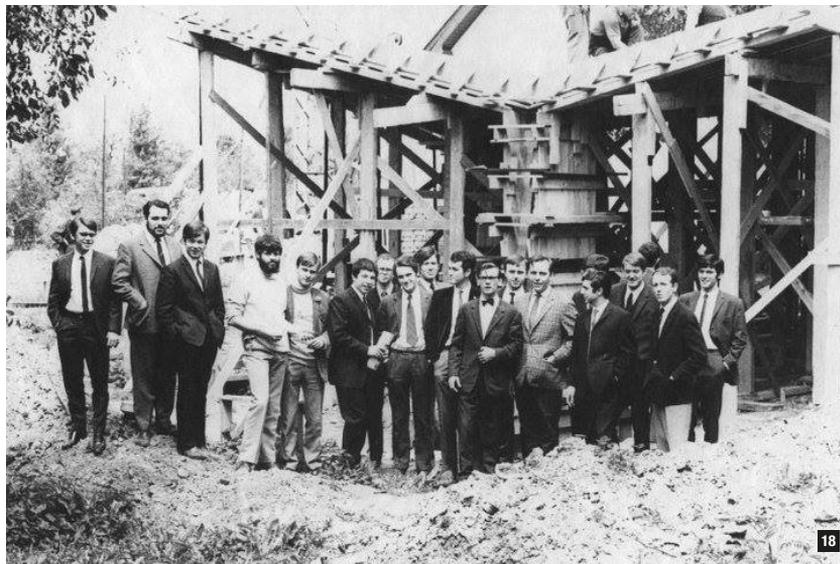
17 - École Saint-Luc Tournai, la chapelle.

57 - J. Toussaint, *op. cit.*, p.8.

58 - Arrêté royal du 5 mai 1936 sur l'enseignement de l'architecture – organisation, M.B., 14 mai 1936.

59 - Loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, M.B., 25 mars 1939.

18 École Saint-Luc Tournai, Construction du bar archi, 1967.



60 - Arrêté du Régent du 18 novembre 1949 portant sur l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 11 décembre 1949.

61 - En outre, dès 1966, toutes les sections des écoles Saint-Luc sont devenues mixtes.

62 - Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977. Arrêté royal du 29 décembre 1977, précisant les instituts supérieurs d'architecture organisés ou subventionnés par l'État, leurs sections et leurs lieux d'implantation, M.B., 29 décembre 1977.

63 - Arrêté royal du 31 février 1984.

64 - Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, M.B., 18 juin 2004.

65 - Décret de la Communauté française du 13 décembre 2007 intégrant l'École d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires, M.B., 12 mars 2008. Ce décret modifie l'article 38 du décret du 31 mars 2004 en décrivant la possibilité de l'obtention d'une habilitation à délivrer un diplôme universitaire en architecture, à la condition de l'établissement d'une convention entre un institut supérieur d'architecture et une université et d'un transfert de l'un à l'autre. Il insère également le domaine "Art de bâtir et urbanisme" et l'architecture dans la liste des intitulés des cursus initiaux du secteur universitaire.

66 - Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, M.B., 15 septembre 2009. Au départ, le décret devait être appliqué en janvier 2010, mais le processus de négociation ayant pris du retard, il est entré en application en juillet 2010 et, sur le plan académique, la rentrée a eu lieu, de manière effective, en septembre 2010.

en mathématiques, en expression écrite (dissertation). Il est complété par l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1950 qui fixe à nouveau le programme des études d'architecte. En 1956, une distinction linguistique apparaît entre les Instituts Saint-Luc bruxellois : Sint-Lucas Schaerbeek en néerlandais et Saint-Luc Saint-Gilles en français.

Après Mai 1968, une séparation nette s'installe entre la congrégation des Frères des écoles chrétiennes et les écoles Saint-Luc, ce qui permet l'engagement d'une nouvelle génération d'enseignants *laïcs*<sup>61</sup>. La loi du 7 juillet 1970 réorganise l'enseignement supérieur : elle distingue les formations de niveau universitaire, en incluant les Écoles supérieures d'architecture Saint-Luc, de celles qui ne le sont pas. En 1974, un mouvement national des étudiants en architecture se constitue pour revendiquer un passage de leurs études en type long. En 1977, la loi relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture<sup>62</sup> remplace les écoles supérieures d'architecture par des instituts supérieurs d'architecture (les ISA) et elle fait passer la formation de type court – déjà organisée en 5 ans – à une formation de type long. L'enseignement de l'architecture acquiert une forme d'autonomie par rapport à celui des beaux-arts tout en se rapprochant progressivement de l'enseignement universitaire. L'examen d'entrée est supprimé. La loi crée les grades de candidat-architecte et d'architecte, elle opère le passage à un enseignement supérieur artistique de type long et de *niveau* universitaire, et une nouvelle génération de jeunes enseignants en architecture est engagée. En 1982, l'ISASLB fonde le Centre d'Étude, de Recherche et d'Action en Architecture (CERAA). En 1984, un arrêté royal<sup>63</sup> rationalise l'enseignement de l'architecture en déterminant un nombre minimum d'étudiants pour obtenir des subsides de l'État.

## La Faculté LOCI (depuis 2010)

Les événements historiques de l'année 1863 semblent donc avoir joué un rôle important dans l'émergence des différentes institutions partenaires ayant constitué la Faculté LOCI. Plus récemment, certains événements auguraient d'un rapprochement possible entre les unités architecture et urbanisme de l'UCL et les Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles et de Tournai. Outre la présence de personnes actives dans plusieurs de ces institutions permettant le partage d'expériences et de connaissances, des expériences pédagogiques communes ont été menées pour l'émulation positive qu'elles ont suscitée, mais également pour affirmer politiquement la possibilité concrète d'un tel rapprochement à une époque où les ISA se mobilisaient pour devenir pleinement universitaires : à partir de l'année académique 2006-2007 jusqu'à l'intégration des ISA, les ateliers LOCUS – dénomination qui ne sera pas étrangère à celle de LOCI – ont permis des échanges pédagogiques à partir d'un exercice commun, initié en 3<sup>e</sup> année du bachelier, autour de la question du projet d'architecture ; en 1985, l'asbl Centre de Recherche et d'Enseignement de l'Architecture UCL-Saint-Luc (CREARCH) est créé entre l'unité architecture (ARCH) de l'UCL et les trois Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc francophones (Bruxelles, Liège et Tournai) pour "coordonner l'enseignement et les recherches" entre les partenaires, mais aussi pour organiser un 3<sup>e</sup> cycle en architecture donnant accès au doctorat pour les architectes sous certaines conditions. Cet accès facilité au doctorat pour les architectes était une exception dans le paysage de l'enseignement universitaire belge, montrant la volonté d'établir des relations privilégiées entre

l'UCL et les ISASLB et ISASLT.

Du point de vue politique, le 30 avril 2009, précisant comment appliquer les dispositions générales précédemment décrites dans deux autres décrets<sup>64,65</sup>, un décret organisant spécifiquement le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université<sup>66</sup> a été adopté en Communauté française de Belgique<sup>67</sup> et il a redessiné, une fois de plus, le paysage de la formation en architecture.

Alors qu'ils formaient jusque-là des architectes ayant un diplôme de l' "enseignement supérieur artistique de type long de niveau universitaire"<sup>68</sup>, les sept instituts supérieurs d'architecture en Belgique francophones (ISA) ont été intégrés – "avec des stratégies parfois différentes"<sup>69</sup> – dans les institutions académiques avec lesquelles ils avaient pu établir des partenariats<sup>70</sup>. L'intégration était l'aboutissement d'un long parcours pour amener l'architecture à l'université initié dans les années 1980. Elle était la condition nécessaire pour organiser une formation pleinement universitaire et pour adosser une recherche de qualité à l'enseignement en architecture, tout en favorisant une ouverture à l'international. Du point de vue académique, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI) a été créée officiellement à l'Université catholique de Louvain (UCL)<sup>71</sup>, en réunissant les deux Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles (ISASLB) et de Tournai (ISASLT), ainsi que les unités architecture (ARCH) et urbanisme (URBA) de la Faculté des sciences appliquées (FSA)<sup>72</sup>. Les ingénieurs civils architectes et les urbanistes sont restés au bâtiment Vinci à Louvain-la-Neuve, mais les architectes bruxellois ont déménagé, en 2012, au bâtiment Raymond Lemaire de la rue Wafelaerts, tandis que les architectes tournaisiens ont déménagé, en 2017, dans leur nouveau site facultaire de la rue du Gategnies, conçu par l'agence d'architecture portugaise de Manuel et Francisco Aires Matéus.

La singularité de la Faculté LOCI par rapport à d'autres modalités d'intégration se fonde sur les traditions pédagogiques et les méthodes de recherche des différents partenaires qui la constituent. Mais son originalité réside également dans le regroupement inédit de trois champs de connaissances différents (l'architecture, l'ingénierie architecturale, l'urbanisme) et dans un triple ancrage territorial associé à trois sites géographiques particuliers (Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Tournai).

Dès l'origine, tout en considérant les relations entre l'enseignement de l'architecture à l'Université catholique de Louvain et les écoles Saint-Luc ayant jalonné l'histoire de l'établissement de l'enseignement de l'architecture en Belgique, l'assemblage facultaire paraissait très complexe à mettre en œuvre et, dans les milieux académiques, ce projet collectif pouvait paraître déraisonnable. Une décennie plus tard, ce qui semblait impossible ne l'est plus. Aujourd'hui, la mise en relation dynamique de quatre héritages pédagogiques, de trois sites géographiques, de trois formations et de nouveaux apports entretient durablement la richesse et la vitalité de notre Faculté LOCI, à une époque où le cloisonnement classique entre les champs disciplinaires est rendu caduque par l'évidente transversalité des enjeux écosociaux contemporains.

67 - Depuis 2011, la Communauté française de Belgique utilise le nom de Fédération Wallonie-Bruxelles.

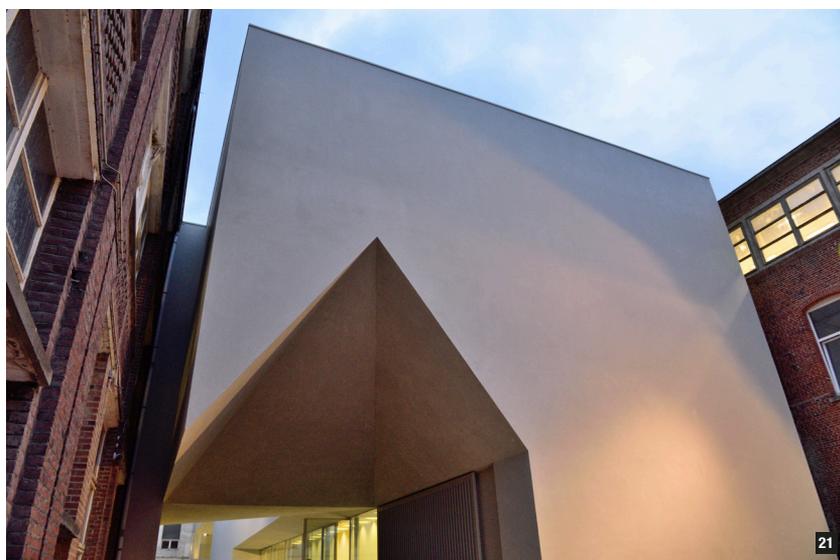
68 - Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977. Cette loi répond aux revendications de Mai 1968 (les étudiants voulaient que l'enseignement artistique figure dans l'enseignement supérieur) et elle rend les écoles d'architecture autonomes des écoles des beaux-arts, tout en les coupant partiellement de leur dimension artistique.

69 - Vincent Bécue, Fabienne Courtejoie, Jean-Louis Genard, Jean Stillemans, "Opinion", *Revue A+*, n° 285, août-septembre 2020, pp.7-8.

70 - Quatre universités ont créé chacune une nouvelle faculté dédiée à l'architecture pour intégrer les sept ISA selon des modalités parfois variables : l'ISA Victor Horta et l'ISA de la Communauté française "La Cambre" sont intégrés à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), les deux ISA Lambert Lombard et Saint-Luc de Liège sont intégrés à l'Université de Liège (ULiège), l'ISA intercommunale d'Enseignement supérieur d'Architecture est intégré à l'Université de Mons (UMons), les deux ISA Saint-Luc de Bruxelles et Saint-Luc de Tournai sont intégrés à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

71 - Depuis septembre 2018, parallèlement à un changement de nom usuel et de logo, l'acronyme UCLouvain remplace dans l'usage courant l'acronyme UCL.

72 - Depuis 2008, la Faculté des sciences appliquées (FSA) a été renommée l'École polytechnique de Louvain (EPL).



**19** Faculté LOCI, Patio du bâtiment Vinci, Place du Levant 1, Louvain-la-Neuve.

**20** Faculté LOCI, Palmeraie du bâtiment Raymond Lemaire, Rue Henri Wafelaerts 47-51, Bruxelles..

**21** Faculté LOCI, Passage couvert menant au forum Alberti, Rue du Glategnies 6, Tournai.

## La communauté LOCI-LAB (depuis 2021)

Après une décennie d'efforts soutenus, la recherche s'est fortement développée dans la Faculté LOCI à travers le travail de nombreux chercheurs et d'une dizaine d'équipes de recherches aux thématiques variées et orientées vers des questions contemporaines<sup>73</sup>.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au sein du Secteur des sciences et technologies (SST) de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), un nouvel institut de recherche est entré en fonction après plusieurs années de patiente maturation sous le nom de Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built Environment (LAB), permettant ainsi une plus grande visibilité au développement de la recherche adossée à la Faculté LOCI<sup>74</sup>. La mise en route de ce nouvel institut de recherche provoque une séparation administrative entre les activités d'enseignement et celles de recherche. De plus, elle modifie une nouvelle fois la configuration de notre communauté, permettant une mutualisation avantageuse de moyens au sein de l'écosystème dynamique des équipes de recherches existantes, une meilleure représentativité dans les organes internes de notre institution et une plus grande lisibilité depuis l'extérieur de manière à affirmer notre positionnement dans le paysage de la recherche internationale.

## Épilogue : 2025 ?

L'établissement d'une histoire critique complète du développement belge de l'enseignement en architecture, en ingénierie architecturale et en urbanisme dépasse largement le périmètre de la présente contribution et mériterait des recherches plus fouillées. À priori, l'année 1863 paraît avoir été déterminante dans cette aventure. Un résultat inattendu de cette tentative de parcours historique est la prise de conscience qu'il serait peut-être souhaitable d'envisager plus sérieusement la potentialité d'un récit commun en vue de l'année 2023. Avant de célébrer les 600 ans de l'Université catholique de Louvain en 2025, nous pourrions commencer par fêter les 160 ans de la communauté LOCI-LAB !

73 - Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale (CREAT), Architecture et Climat (A&C), laboratoire analyse architecture (laa), Laboratoire Théorie des systèmes en architecture (tsa-lab), LOCI LoCal, Metrolab Brussels, Mobilité & Urbanisme, Structures & Technologies LAB, URBA-SUDS, Uses&Spaces...

74 - Le Conseil académique a officiellement approuvé le projet de création du nouvel institut de recherche le 7 décembre 2020. Ce dernier est entré officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais il a fallu attendre mars 2021 pour que le nom qui le désigne soit choisi : Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built Environment (LAB). Une appellation en français lui a aussi été attribuée : Institut de Recherche de Louvain pour le Territoire, l'Architecture, l'Environnement Construit.

## Florent Soris

Anne Croegaert



Florent Soris  
Professeur à Tournai  
de 1963 à 2002

*Hommage à Florent Soris, hommage à l'enseignant pédagogue, hommage à la fidélité qu'il s'accorda à lui-même, non pas par devoir, mais par une sorte de nécessité intérieure si puissante et si forte que la plupart des étudiants ne sont pas sortis indemnes de cette rencontre.*

*Ce n'est pas l'étudiant qu'il faut servir ! C'est nous ! C'est l'enseignant qu'il faut servir et c'est comme cela qu'on va servir l'étudiant ! L'enseignant doit être totalement lui-même, le caricatural de lui-même. Il va évidemment imposer quelque chose, un rayonnement de lui-même. Je ne brise pas l'étudiant, je le mets dans un état et il en vivra d'autres... n'est-ce pas !?*

Dans l'enseignement de l'architecture, au sein des ateliers, ces rencontres se fabriquent au travers de mises en situation créées de toute pièce par l'enseignant en charge d'enseignements du projet. Certains les nomment *le programme* ou *le projet* d'atelier, nous les nommons ici et dans le cadre de la première année d'architecture : *exercices* d'atelier.

Durant quarante années, de 1963 à 2002, Florent Soris a dirigé l'atelier de première année sur le site de l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Ramegnies-Chin (Tournai) aujourd'hui devenue première année de bachelier du site tournaisien de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI de l'Université catholique de Louvain.

Puisqu'il me faut en quelques pages vous raconter l'histoire de 40 années de carrière, j'irai droit au cœur des *créations* d'exercices.

Si chaque exercice s'inscrit dans une *trame* d'année plus ou moins immuable et constante, à savoir : Accueil, Représentation, Observation, Fonction, Forme, Structure, Synthèse. Chaque exercice est, en soi, une nouvelle *toile*. Ainsi, à raison de 7 à 8 exercices d'atelier par an, au bout de 40 ans, cela fait plus de 300 exercices, *tous différents* !<sup>2</sup>

1 - Conférence "Pédagogie en architecture", LOCI Bruxelles 23/01:2015 (<https://youtu.be/mhBY8eQl0A>).

2 - Recueil d'exercices menés pendant 40 ans. Ce recueil est disponible à la bibliothèque de la Faculté LOCI site de Tournai.

"Relation de pédagogies en architecture-les archives",

Tome I : de 19963/1964 à 1977/1978

Tome II : de 1978/1979 à 1987/1988

Tome III : de 1988/1989 à 2002.

3 - Max Loreau, "L'œuvre d'art comme création" De la création : peinture, poésie, philosophie, Labor, Paris, 1998, p.183.

### I. Réflexions

**Quelles raisons, entendements président à la création des exercices élaborés par Florent Soris ?**

*Il n'y a pas de règles !*

Il y a ce qui se voit comme on respire, je veux dire sans y penser et puis quelqu'un dit : "arrête, regarde..." avec un certain ton, et ce qui se voit se met à prendre forme.

C'est presque comme ça que ça se passe... et derrière tout cela il y a une somme énorme de travail, de connaissance, d'attention, d'invention et de création

*Il faut être créatif !*

*Ce à quoi je crois : c'est au cœur même de l'exercice.*

À l'exemple de Max Loreau qui cherche une voie d'accès pour saisir l'art non pas dans ces produits mais au cœur de l'exercice "dans son activité productrice, à partir de l'activité en cours de l'artiste."<sup>3</sup>

*Si l'on veut restituer un sens à la création, dit-il, il n'y a d'autre ressource que de chercher vers elle une voie d'accès différente, qui s'écarte donc des modes traditionnels de comprendre ce qui s'offre à l'esprit ; il faut s'efforcer de la penser radicalement, intérieurement à elle-même. Pour y parvenir, il est nécessaire de saisir l'art non dans ses produits mais dans son activité de produire. Parler de lui (de l'art) comme d'une création exige qu'on le reprenne à partir de son origine : en position et en procès de création... acceptons de ne la découvrir qu'à partir de l'activité en cours de l'artiste et voyons à quelles conséquences extrêmes elle conduit.*

*Je ne crois pas au report des acquis ! Les circuits cognitifs sont bien plus complexes. Les voix sont plus souterraines, non définies.*



Les exercices sont créateurs car ils ne cessent d'engendrer de nouveaux rapports, de multiples liens entre les données d'un cadre restreint. D'où il suit que l'objet de l'exercice est tout à la fois clair, réduit à un objectif d'apprentissage précis ; mais aussi obscur, opaque, ombreux. Le point de départ des exercices est de soulever de "vrais problèmes" mais ceux-ci prolongent leur devenir comme une énigme. Chez Florent Soris, il ne s'agit pas d'un apprentissage d'une seule voie. Il ne s'agit pas du seul apprentissage technique ; mais d'aimer un état de latence où tout est là : une lumière singulière, un pli, une tension. Il faut apprendre à oublier. L'apprentissage nécessite de faire le vide, de rejeter l'apport d'une éducation événementielle, pour reconsidérer l'enseignement, comme une mise à nu.

*Nous n'avons jamais posé un même programme.*

*Je voulais que l'enseignant soit en péril comme l'élève ! Nous avons changé à chaque fois pour que l'enseignant soit aussi engagé que l'étudiant, pour qu'il réponde à la question avec l'étudiant.*

Florent Soris exige de l'exercice plus qu'une simple conformité à un objectif pédagogique. Il ne s'agit pas non plus de réparer ou d'améliorer une solution, non pas de mettre la main à quelque chose pour y pratiquer une retouche.

Il faut essayer, tenter, risquer de s'exprimer. Ce qui semblerait inacceptable serait l'admission d'un modèle qui amènerait à négliger certains aspects d'un processus en tant que cheminement d'une personnalité.

Les modèles usant d'un vocabulaire spécifique défini à l'avance pour être utilisés selon des règles définies comme celles d'un jeu ou comme celles d'une formule d'algèbre, sont forcément incomplets, partisans et simplificateurs à l'extrême dans la mesure où ils sacrifient la complexité des phénomènes observables, à la seule cohérence d'un langage formalisé ou d'une schématisation de l'art aussi navrante que mécanique.

Le cheminement pédagogique prend une allure initiatique afin d'acquérir une connaissance cachée, difficile. La clé qui donne accès n'est pas précisée. Ce qui permet de se faire admettre ou de se faire reconnaître, est en soi, bien qu'il y ait quelque chose d'inintelligible comme si on taillait une clé sans en connaître la combinaison.

*Un enseignant est un professionnel de l'enseignement. Commencer sous-tend l'inexpérience et s'impose alors la nécessité d'être guidé, conseillé et formé.*

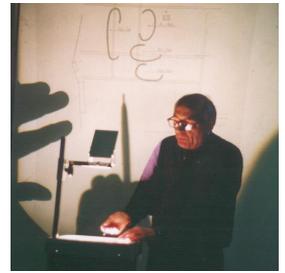
*Les débuts, sont des moments singuliers. Il y a une introduction, une approche à construire. Accepter l'apport de chaque individualité avant toute formation pédagogique, c'est préserver l'existence de valeurs secrètes, c'est accepter une continuité, un mouvement, qui du passé au présent, existe dans les choses comme dans les regards.<sup>5</sup>*

Nous goûtons à l'essence des origines au parfum d'un début, d'autant plus sensible que Florent Soris en respecte les potentialités. La première année dans l'atelier de Florent Soris est une année par laquelle l'étudiant se rend visite en même temps qu'il va au spectacle.

En première année d'étude, on ne produit pas d'architecture, au sens d'un résultat

La matière première à transformer c'est la conscience. La mise en place du projet pédagogique est un laboratoire qui repose sur la volonté de faire progresser les élèves par essais, par tâtonnements. Aux yeux du professeur, les laborantins deviennent l'objet de leur propre expérience. L'exercice est un donné à la démarche heuristique "consistant à faire découvrir à l'étudiant ce qu'on veut lui enseigner". Par la mise en place d'un exercice, le professeur provoque un phénomène dans l'intention d'obtenir des connaissances nouvelles. Ces connaissances se rapportent aux différents essais qu'il se propose d'étudier dans le but de faire éprouver par les étudiants quelque chose comme..., indéfini dans l'immédiat, comme un élargissement ou un enrichissement de la connaissance et des aptitudes, ce qui va devenir leur expérience.

Les mises en situation d'exercices sont créées de toutes pièces et font l'objet d'une *instrumentalisation* rigoureuse et d'un *cadre serré*. Ils obligent à la mise en place d'un *système à penser*.



5 - Florent Soris, "L'enseignement est exploration et démarche assurée", *Actes de la conférence*, actualités n° 34, avril 1988.

## II. La fabrication des exercices en trois temps

### La création des exercices. Le ton, la couleur

Le ton, la couleur, l'esprit, le climat ne sont pas formulés et ne disent pas leur raison d'être, comme une stratégie non visible.

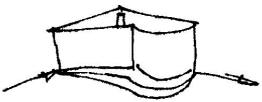
*Je ne suis pas linéaire. J'ai des carnets de notes partout chez moi. Je dessine en parlant. J'y consacre beaucoup de temps. Je n'ai pas de sujet. Je laisse venir à moi le réel, je le respire et je trouve des choses. Il faut être dedans comme un peintre, tenir le pinceau, décortiquer en tenant le pinceau, mettre sa peau sur la table. Il faut s'engager !*

*Il y a toujours un chemin. Je ne connais pas ce chemin, il est à trouver, créer, creuser ; mais, il ne sera pas calqué sur une attitude déjà*

*connue. Je reprends la question initiale : "accorder un savoir avec un procédé".*

*Je ne pense pas théoriquement une démarche, je laisse une intention se développer dans des scénarios.*

C'est en *fabriquant* l'exercice que l'originalité surviendra. Florent Soris ne s'en préoccupe pas. Il tourne le dos à toute pensée préalable, il prend le risque de s'aventurer dans le non-savoir pour s'installer dans le "sens d'un souhait, d'un parcours orienté non encore signifiant qu'est le tracé. Il trace."<sup>6</sup> L'acte lui fournira le fil d'un processus qui se cache dans l'exercice. L'exercice est à saisir non pas dans sa finalité, dans son énoncé ou dans ses objectifs mais dans sa naissance, au moment de sa fabrication. Il s'agit de saisir des relations qui proposent un commencement, de se situer d'un point de vue préalable à l'avènement du programme et des connaissances à acquérir.



**- NE PAS DÉCOUPER LA FEUILLE POUR CRÉER UN PASSAGE POUR L'ENTRÉE ET LA SORTIE, MAIS INDICHER PAR DES FLECHES SUR LE SUPPORT LEUR SITUATION.**

#### l'EXPRESSION :

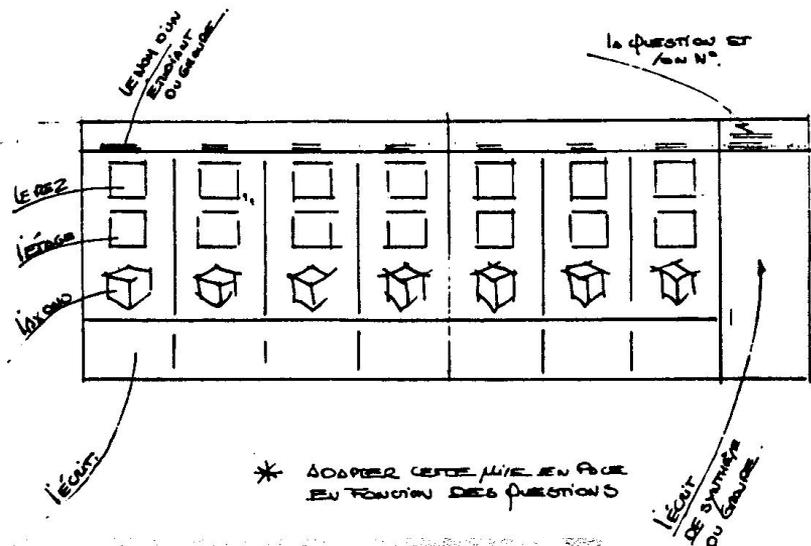
sur FEUILLES A3, A4/EUROS.

CHACUN ÉTUDIANT RÉPONDRÀ AUX QUESTIONS

- PAR UN ORAUX
- PAR UN ÉCRIT,

LE GROUPE DE SIX ÉTUDIANTS SYNTHÉTISERA CES RÉPONSES,

DANS UNE MIÈRE EN PAGE TYPE QUI VOUS EST COMMUNIQUÉE :



6 - Le peintre est en train de tracer. Le trait en déroulement part à l'aventure loin de toute subordination à un modèle : dos tourné à toute forme, à toute pensée formée, à toute forme de pensée accomplie : il prend demeure dans l'inachevé et le hasardeux. Il est aventureux : il ne sait donc pas où il va dans le moment où il avance. Le peintre accepte ainsi le risque d'évoluer dans le non-savoir, dans le vide des significations (promues et constituées) pour s'installer dans le sens. Je veux dire dans le parcours orienté non encore signifiant qu'est le tracé. Max Loreau, op. cit., p.186.

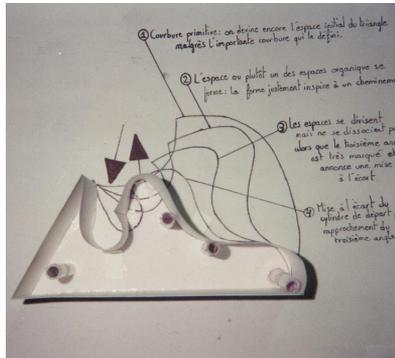


### Le cadrage

*Cadrer est un mot essentiel ! Pourquoi ? Parce que quand on a beaucoup de moyen en main, on répète ce qu'on connaît. Quand on a peu de moyen en main, on doit être créatif ! Le cadrage ouvre sur une multitude de solutions ! Le meilleur moyen de rendre créatif quelqu'un, c'est de le priver de moyens !*

L'instrumentalisation réside d'abord dans le besoin de trouver son *cadre*. Le cadrage ne vise pas un résultat architectural. Il circonscrit les données qui provoquent des opérations de transformations. Quoiqu'on fasse, une fenêtre que l'on perce propose toujours un regard dans un mur aveugle.

Par le cadrage, Florent Soris introduit l'étudiant dans un monde sans siège mais il lui demande de s'asseoir, d'arrêter de se déplacer. Le but est de produire une épreuve, encore faut-il décider du contexte, disposer des ingrédients, les mettre dans un ordre, régler le mécanisme pour qu'il fonctionne conformément au plan souhaité de sorte que l'étudiant est dans l'impossibilité de poursuivre sur un registre qu'il connaît. Les raisons qui poussent à privilégier un rétrécissement du terrain de jeu est d'abord pédagogique. L'étudiant ne doit pas échapper à l'objet sur lequel on veut le voir s'exercer. Ce qui est à enseigner est complexe, mouvant et se laisse difficilement circonscrire. Dès lors, il s'agit d'énoncer des règles de travail qui cernent les objectifs poursuivis. Plus l'objet de l'étude est cerné, réduit à des injonctions sévères, plus sa fragilité suggère et contient la capacité d'exploser par contraste en mille directions.



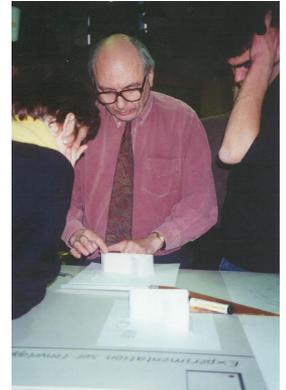
### L'instrumentalisation

*Tout est important dans le libellé d'un programme ! Tous les mots portent, tous les mots ont une conséquence, jouent un rôle. Je n'ai jamais fait de littérature dans mes programmes. Tout a un but.*

Ainsi l'*instrumentalisation* est le moteur de l'apprentissage, circonscrit par un cadre précis, celui de l'exercice avec ses objectifs.

L'enseignement formule son véritable savoir en fournissant un mode opératoire. L'instrumentalisation c'est tout à la fois la mise au point des *instruments* et l'invention des *règles* qui les régissent. Les instruments qui serviront à opérer un effet selon la nature de l'objet étudié, sont aussi ceux qui instruiront l'étudiant sur ce qui est à dégager. L'instrument est tout à la fois outil d'expression, communiquant des informations et simultanément construction ou explication.

*Des petits dessins* jalonnent les énoncés des exercices. Après le commentaire oral, les étudiants reçoivent un document qui reprend les données de l'exercice. Ce document contient des exemples, des petits dessins qui concrétisent ce qui est demandé. Ils ne sont pas une simple *illustration* du texte de présentation orale ou écrite, ils expliquent plus loin, plus fort. Ils permettent comme le dit Bernard Noël "de laisser, derrière eux, traîner du sens."<sup>7</sup> Illustrer provient d'*illustrare* qui signifie *éclairer, éclairer par des petits dessins*, non pas représenter le texte mais y suspendre des lustres, des lampes et des éclairages. Les dessins transforment la compréhension linéaire de la description en perception visuelle c'est-à-dire en compréhension immédiate et totale. Tout se lit en une fois. Cette lecture unit toutes les propositions éparpillées dans les phrases et les mots de l'énoncé.



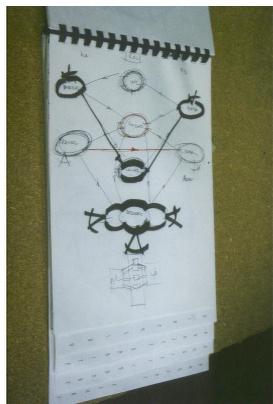
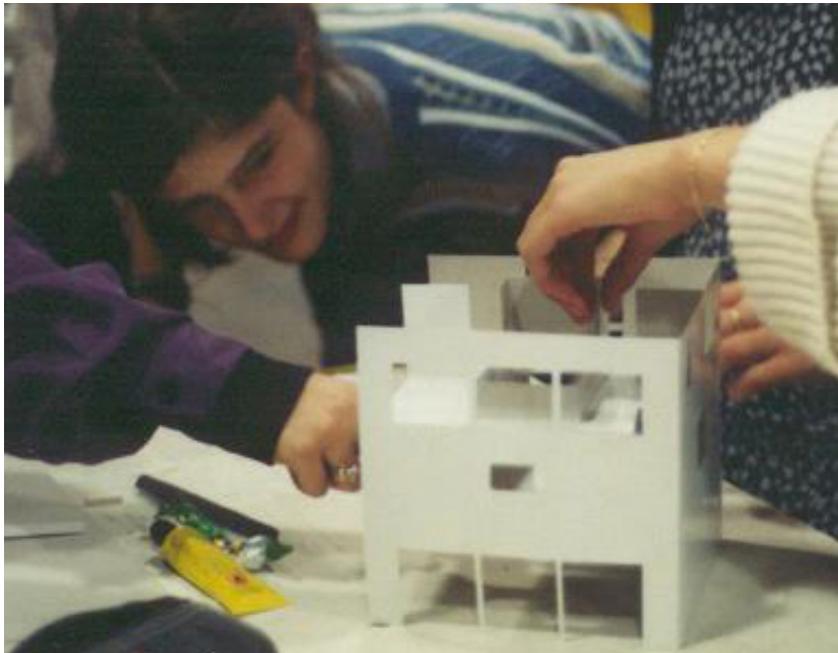
7 - Bernard Noël, "Journal du regard", Ed. P.O.L. 1988, p.60.

8 - Anne Croegaert, "Architecture des exercices de Florent Soris", Doctorat en architecture, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1999. Les quatre exercices : 1. "Expérimentation de l'enveloppe" (8<sup>ème</sup> exercice de l'année Février 1996) 2. "Le parti, la volumétrie" (16<sup>ème</sup> exercice de l'année Février 1997) 3. "Une loge pour un étudiant" (3<sup>ème</sup> exercice de l'année Octobre 1996) 4. suivi de l'exercice "Le questionnement" (4<sup>ème</sup> exercice de l'année Octobre 1996).

9 - Gilles Deleuze, "Un nouvel archiviste", Foucault, Minit, Paris (coll. critique), 1986, p.25.

10 - Roland Barthes "Fragments d'un discours amoureux" "Comment est fait ce livre" pg 9 et 10, Editions du Seuil Collection "Tel quel" 1977.

11 - Florent Soris, présentation de l'exercice "Une loge pour un étudiant suivi du Questionnement" 1996-97.



### III. Regroupement par figure des principes actifs contenus dans les exercices

J'ai posé, à plat sur une feuille, les noms de figures entourés de mots qui ont surgi de quatre exercices courts analysés dans ma recherche doctorale.<sup>8</sup> Quels noms faut-il donner à ces figures ? En quoi, par exemple, faut-il distinguer "la description" de "l'observation". Où faut-il s'arrêter ? Combien de catégories faut-il créer ? Sont-elles suffisantes ? Où ranger ce qui ne rentre nulle part ?

À ce titre, les figures coexistent à proximité l'une de l'autre. Leurs extrémités sont étendues et leurs centres charnières sont l'expression d'une coupure. J'ai délogé ces figures comme des éléments aux abois, des figures indicatrices où se nouent les mécanismes d'étude. Elles sont créatrices de mots et d'objets que nous sommes forcés d'étudier "pour les organiser dans un corpus variable suivant le problème posé".<sup>9</sup>

La figure invite, propose. Elle renifle, elle pousse la porte, elle enfle ses ailes, déjà emplies du ciel qu'elle va traverser. "Son principe actif n'est pas ce qu'elle dit, mais ce qu'elle articule". "Ainsi naît l'émoi de toute figure : même la plus douce porte en elle la frayeur d'un suspense".<sup>10</sup>

#### Expérimenter = Manipuler = Hasard

L'exercice comme lieu d'expériences, comme laboratoire, repousse l'idée de finalité. En situation d'expériences, l'enseignant teste la capacité de l'expé-

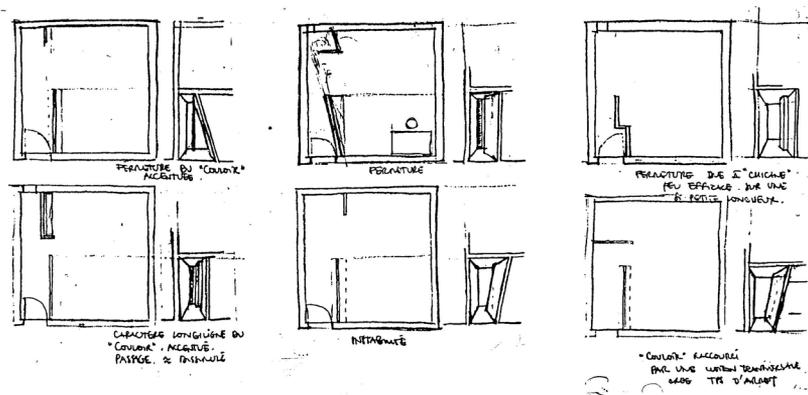
rimentateur à observer et à opérer ses choix. Produire une architecture reste un labyrinthe d'aptitudes et de connaissances à parcourir comme une admission à un rite simplement créateur.

En situation de travail, la *main* en exercice va amorcer le recouvrement mutuel des choses à faire et des choses de l'esprit. L'esprit et la main vont s'accrocher ensemble. Les exercices rendent à la main sa primauté. L'étudiant fabrique. La main traduit les injonctions du regard. Il ne faut pas penser ce qu'on veut faire, on dit sa pensée en faisant. Produire du visible non pour représenter le visible mais pour le rendre visible. L'élève est amené à agir soumis à la résistance de la matière, à la "volonté" des choses.

Le *hasard* supporte l'imaginaire, invite à l'exploration et au changement sur lequel on parie, sur lequel on engage un enjeu. L'enjeu requiert d'être ouvert, d'accepter les situations passagères, en état de percevoir hors de nous, de façon originelle avant d'être investi par la réflexion. L'imprévu provoque un retardement de solutions toutes faites. Le hasard est un prétexte pédagogique subversif. Il jette du désordre dans les connaissances, met à l'envers les *a priori*, intervertit, bouleverse, inverse les acquis. Le hasard s'impose comme une transformation. Le hasard ignore l'individu, implique de rendre nos *idées* incapables d'anticiper le sens de ce qui se dit.

#### Observer

*Observer c'est épier.* Le hasard associé à l'observation suscite la réflexion. Elle,



intervient *a posteriori* comme analyse des réponses où le regard, le jugement accroche le développement observé, opère des choix. Le principe actif du message n'est pas ce qu'il dit mais ce qu'il articule. C'est la relation des objets entre eux plus que leur signification qui l'emporte, ce qu'on ignorait avant de le voir. Cet enchantement est le refus de la soumission des choses à une idée redite avant de la dire. Ce n'est pas dans notre tête habitée de mémoires et de fantasmes qu'il faut voir ce qui s'impose à nous, c'est dans l'objet à étudier, c'est du dedans des choses. Le problème n'est pas de faire de bonnes solutions, c'est de structurer à partir d'elles de futures bonnes solutions.

*La pédagogie aura comme objectif d'apprendre à mener un projet non seulement en répondant par des solutions à un programme, mais aussi en se regardant faire, en se questionnant soi et les autres.*<sup>11</sup>

Le carnet de recherche permet l'observation, la possibilité de regarder ce qui a été fait. Il accompagne l'étudiant tout au long de son cursus parce que "La finalité a de l'importance mais le parcours en a tout autant !". Il regroupe les divers essais et réflexions, démarches, croquis significatifs. Il les assemble et les rapproche permettant de suivre l'évolution du projet, offrant d'en parcourir sa mémoire. Consigner c'est observer, c'est délimiter les moments décisifs. C'est s'interdire d'oublier, d'ignorer, c'est se rendre compte, c'est faire rapport à soi-même. A travers des notes, des croquis en cours de travail, c'est un développement d'idées où l'on tente une cohérence, sa cohérence car il s'agit de soi, d'être devant soi-même. C'est se regarder fonder peu à peu une parole.

**Décrire**

C'est la *description*, fixant des cas d'agencement, qui provoque des associations d'idées porteuses de notre

émoi, révélant l'émergence du projet. Décrire devient opératoire et instrumental. Décrire donne un caractère, reflète un concept, définit un parti. Décrire est invention.

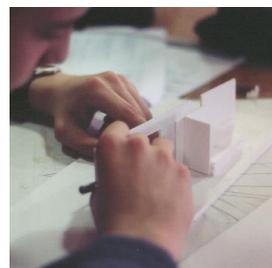
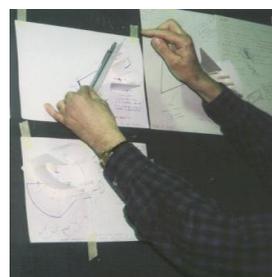
Décrire, c'est pister, filer, être à l'affût, se tenir prêt dans l'espoir de découvrir, d'attraper, d'être sur un chemin qui conduit. Décrire, c'est dégager. Ce dégagement demande de circonscire avec minutie les obstacles qu'on rencontre et les solutions qu'on propose. Ce déblaiement demande de prélever des nuances, des variations, des études. Mettre en balance, opposer le pour et le contre, comparer les arguments qui ont forcé des décisions constituent alors un moment d'arrêt pour mieux continuer.

**Variations**

*Au lieu de demander une réponse à un problème, on en demande de multiples. Au départ, l'étudiant croit que ce qu'il a trouvé est unique, qu'il n'y a pas autre chose ! Au terme de l'exercice, plusieurs solutions sont affichées les unes à côté des autres et commentées, pour atteindre l'objectif de destituer l'objet unique de ma solution.*

*L'expérimentation des variables* exprime des différences. Ces différences sont issues de l'analyse d'un programme, des fonctions, des combinaisons offertes par la lecture et la relecture d'un énoncé. Je compare mes différentes propositions et/ou les réponses des autres membres du groupe. La mise en parallèle de plusieurs projets dont on juge plutôt qu'on ne juge les caractéristiques, c'est comparer. Comparer les différentes propositions, c'est-à-dire : rapprocher, assimiler des différences, rejoindre d'autres points de vue et nuancer, affirmer la complexité des choses simples.

Au final, la multiplicité des résultats offre à la conscience la multiplicité des solutions et destitue la recherche focalisée sur une et une seule solution... *ma* solution.



### Épurer

Décrire devient donc *épurer*. Il faut voir l'essentiel. La réduction finit exemplairement en un petit objet qui donne, en plus simple, la loi de complexité du tout. L'intérêt de cette élémentarisation est de mettre à jour la complexité d'éléments réduits à leur expression simple visant à dégager quelque chose comme un noyau.

**L'inclination particulière de Florent Soris à construire ses exercices, à instrumentaliser sa pédagogie n'est ni plus, ni moins une œuvre, une activité productrice.**

Ses *obsessions* créatrices fabriquent des exercices dont la machine savante articule des figures *en process de création*. Bien qu'isolées, les figures se chevauchent. Les figures sont interactives, à la fois perméables et imperméables. D'autres que moi auraient sans doute employé et dégagé des mots différents mais ceux-ci suffisent à fonder l'analyse de l'exercice en tant que recherche exemplaire.

*Il y a un caractère d'abstraction qui n'existe jamais dans le projet mais peut exister, à différents degrés dans l'exercice, jusqu'à y être total". Il s'agit d'une création en vue de communiquer, comme le souligne Florent Soris, "de communiquer des concepts et des solutions avec des mouvements architecturaux spécifiques, repris, non comme idéal mais en tant qu'objet pédagogique type", l'exercice propose dira-t-il encore "un système à penser plutôt qu'une pratique professionnelle.*

Si je devais inventer un outil pour qualifier l'architecture des exercices, il porterait deux yeux et dix doigts pour agir sur la matière de l'esprit, pour bannir le registre esthétique que l'étudiant connaît, comme métaphore où le réel et l'imaginaire s'associent idéalement, comme expressivité où le style est quelque chose après, qui vient tout seul... en travaillant !



# Yves Lepère

*Frédéric Andrieux, Christian Gilot, Marc Belderbos*

*La posture d'Yves Lepère reste inexprimable, sans cesse originnaire. Trois mains ne suffisent pas pour esquisser l'importance d'Yves Lepère dans le parcours de bien d'entre nous.*

*Restent des gestes pensants, de la matière à penser... "Un trou dans le communément admis".*

*Trois regards donc, loin d'une description, du témoignage, mais plus, une impression à la mesure de notre rencontre, sans pourquoi, sans comment.*

*Simplement, une certaine persistance rétinienne, un scotome, à l'adresse de ceux du temps présent.*

## Yves Lepère, la pratique incertaine d'une discipline, fragments

*par Frédéric Andrieux*

Il n'est pas aisé de dire ce qui a toujours été se faisant, en fabrication.

Mais, quelques impressions viennent, sur ce qui a pu se passer.

Il n'y a pas de comptes rendus, mais des morceaux.

### Le silence

Il est essentiel pour voir émerger un fil du projet.

Écrire et dire le projet se fait parcimonieusement avec Yves. Dessiner, ensemble, autour de la grande table se fait par contre sans compter, des jours, des semaines durant, en silence avec insistance, inflexible une implantation, une proportion, des géométries.

Accablés d'architecture, il nous faut une attention, une concentration non humaine. Là où nous lâchons prise, Yves poursuit sans effort, un état naturel. Mais notre temps n'est plus à l'ascèse, au son du crayon dans le monde du silence.

Seuls, les projets territoriaux obligeaient à de longs trajets bavards,

### Projeter

Projeter sans se retourner. L'atelier d'architecture, l'enseignement comme poumon, comme l'une des faces de Janus, est hermétique à celle de l'agence<sup>1</sup>. Pourtant ils sont inséparables.

Nous avons construit une petite part du monde, des paysages, des promenades, des digues, des ponts, un port, des logements, des plans-guide de villes souvent en déshérence, autant par ce que nous en concevions que par ce que nous n'en comprenions pas. Le plus souvent, nous avons mis en œuvre ce que nous ne savions pas faire. Architecturer n'est pas un savoir-faire.

Projeter sur des fondations sans cesse renouvelées laisse plutôt une éthique du projet qu'une maîtrise technique ou un style.

Les mêmes attitudes traversent l'architecture de l'édifice comme celui de la ville, du paysage.

### L'Autre École à Auderghem

L'Autre École est un mur de verre, d'acier et de briques dont la première raison est de marcher. Comme Socrate, marcher pour penser, s'émerveiller, habiter en se mouvant. Le sens de la marche édifie une école longue, étroite. Elle longe le tracé de la marche au revers de la ville, l'ancien vicinal vers Tervuren. Une lettre d'un élève nous remerciait pour leur avoir construit une locomotive.

La brique de verre est l'unité de l'école, elle lui prête son exigence de précision. L'intérieur a partie liée avec l'extérieur, techniquement. La précision de la mise en œuvre rejoint celle du dessin de mise au point, des géométries.

L'école est faite de ce qui ne la constitue pas tout-à-fait. Le préau qui protège est une rampe qui mène au dehors, l'élévation mêle le vertical et l'horizontal, les murs ne sont pas des murs, mais des pilastres, les fenêtres sont domestiques, mais serrées dans les murs rideaux, les briques de verre ne sont pas tout-à-fait transparentes, les coursives intérieures sont aussi des gradins, les menuiseries des élévations sont des étagères, les dimensions sont celles des enfants en plan, mais celle des adultes en coupe. Le premier étage est aussi le rez-de-chaussée par son perron qui mène au cœur battant des apprentissages de l'école, le forum. Les détails du bâtiment sont âpres tout autant que précieux.

Le monde extérieur, la lumière, la traversent. La règle était de voir les arbres au travers de son épaisseur.

Elle dispose des lieux simples, distincts par leurs dimensions, sans destination. Pourtant elle forme un plan-structure mêlant les échelles. Habiter en même temps les échelles du paysage aux bancs.

Cette petite école n'est pas monumentale. Elle est domestique et épique dans la même forme elle est monumentale dans les yeux des enfants... Surtout, elle s'est édifiée à portée de leurs yeux.

<sup>1</sup> - La Sevy SARL, Yves à l'envers. Est-ce bien sérieux ?



### Les dessins de l'école ont disparu

Dessinées des heures durant, les séries sont sans savoir, sans savoir-faire, juste attentive à l'événement. Et la majeure partie des dessins de l'école (et d'autres projets) ont disparu, corps et bien. C'est à n'y rien comprendre. Hors de sa suite, le dessin est sans dessein, mort. L'édifice accompli, aussi ne dit plus rien, il est, habitation. Des dessins comme il se font par itération, superpositions, vérifications, imprécisions, assurent l'émergence des hypothèses, des règles, la loi des séries pour capter et établir les "lois d'agrégation"<sup>2</sup>.

Les dessins qui se superposent en suites sont puissants (toujours en projet, en puissance) et fragiles par leur Imprécision, par leurs précisions. Leur office étant réalisé, ils perdent leur essence, peuvent disparaître. Une maigre mémoire reste et l'édifice.

### Il n'y a rien à transmettre

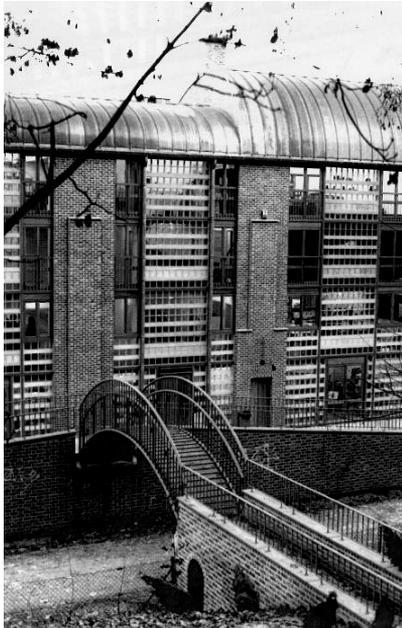
Il nous faut être et faire. Le geste est dans le présent, le projet dans son temps<sup>3</sup>.

Peut-on transmettre quelque chose à penser, quelque chose à faire? Une présence soutenue, invisible et pourtant sans dogme parce que originaire à chaque projet.

L'inconscience du trou dans le savoir?

Il y a des parts de l'architecture irréductibles aux transitions.

Yves nous suit, à l'écart, toujours curieux, intrigué. Les gens sont plus que ce qu'ils sont.



2



3

2 - Le préau-passerelle.

3 - Le perron disparu.

2 - Concept nommé par Marc, qu'il est difficile de remplacer quand il s'agit d'architecturer.

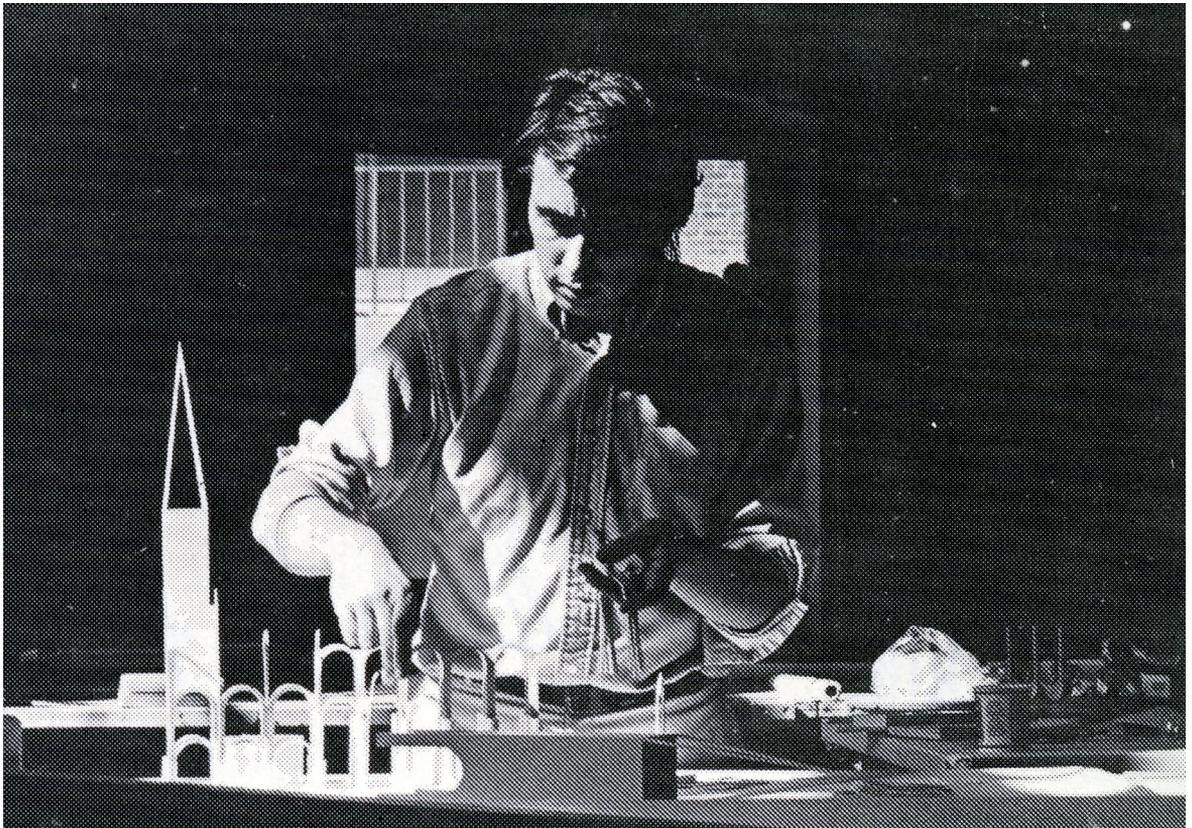
3 - À ceux qui lui demandaient d'enseigner le cinéma dans une école faite autour de lui, Godard disait de sa petite voix métallique, "mais je ne sais pas enseigner le cinéma,... je peux en faire", ce qu'il fit.

## Sur mes cahiers d'écolier, j'écris ton nom

par Christian Gilot

Tout était intense : les ateliers se succédaient.  
Nous avons fait des maquettes avec de la terre, nous avons lissé de la plasticine, nous avons découpé des courbes de niveaux dans de grands cartons gris.  
Nous avons imaginé des structures.  
Nous avons planté des arbres fruitiers par centaines, dans les plis d'une ville et nous l'avons aimée cette ville, avec ou sans ses nouveaux arbres. Et nous avons aimé les villes.  
Nous avons suivi la ronde des mots : épaisseurs, matières, habiter.  
Nous avons saisi que les formes scintillent, incandescentes.  
Ingénieur civil architecte : c'est le mot civil, disait-il, qui est essentiel.  
Il nous a semblé qu'il prenait plaisir à tailler ses crayons.  
Nous n'avons pas dormi toutes les nuits, nous avons reporté quelques examens.  
Nous avons attendu son retour de Philadelphie.  
Nous avons rencontré des étudiants d'autres années, nous avons travaillé avec eux.  
Nous avons pris nos distances et nous savions par rapport à quoi : nous n'étions pas perdus.  
Nous étions embarrassés de ne pas connaître le poids d'une brique.  
Nous avons recopié ces mots de Louis Kahn écrits sous l'un de ses dessins : *a plan is a society of rooms*. Nous avons lu la transcription de sa conférence à Zurich.  
Nous avons pris des risques.  
Nous avons eu de la chance.  
Nous n'avons pas tout terminé.  
Nous avons compris la différence entre une caisse et un coffret.  
Nous avons dessiné un petit hôtel sur une place à Bruxelles et un lieu de concert dans la forêt de Soignes.  
Nous étions rassurés qu'il reste tard aux ateliers quand les jurys approchaient.  
*We heard that "to bring singularity to reality is a long and patient research"*.  
Nous nous sommes inquiétés pour sa santé.  
Nous étions nombreux, vraiment très

nombreux à sa dernière conférence publique.  
Il était ému, nous étions émus.  
Nous sommes allés à Paris voir la maquette des Halles exposée à Beaubourg.  
Nous avons appris que Picasso prenait du temps pour choisir le format de ses peintures.  
Nous avons compris que la pensée parfois se fait lente, que l'on s'y abandonne, que les crayons l'attisent et la mettent à vif.  
Nous avons découvert des territoires et nous avons compris des implantations.  
Nous avons dessiné des coupes, dessiné des coupes, dessiné des coupes.  
Nous n'étions pas impatients.  
Certains l'ont tutoyé, d'autres pas. Cela pourrait encore changer. Certains se sont encourus, tant pis, c'est ainsi.  
Nous avons compté sur lui quand c'était important.  
Nous avons entendu plusieurs fois les mêmes choses : nous les avons mieux comprises.  
Nous avons commencé un atelier avec un assemblage de bois venu du Japon.  
Il a dessiné au tableau, à la craie, des écoles du cirque et des murs d'escalade.  
Nous avions confiance.  
Nous avons vu danser les ombres et la lumière.  
Nous avons respiré, nous nous sommes allégés.  
Nous avons simplifié.  
Nous avons grandi.  
Et nous avons aimé ce que nous lui devons.  
Il fallait bien partir un jour et nous partions alors : heureux et courageux.



Yves Lépère

- 1967-1972 Chief designer chez Louis Kahn  
Halles Universitaires, Louvain-la-Neuve avec Joseph Polet.
- 1972- 1990 Visiting Professeur à professeur associé à l'Université de Pensylvanie.
- 1974- 2002 Enseigne l'atelier d'architecture à l'unité d'architecture Louvain-la-Neuve, Faculté des sciences appliquées,  
Corps académique puis professeur extraordinaire.
- 1987 École de Hamme-Mille.
- 1988- 2002 Projets urbains, Master plans, Centre culturel de Calais  
Plan directeur du tunnel sous la manche et multiples travaux d'infrastructures.  
Port de Calais.
- 1992 Prix d'aménagement urbain du Moniteur.
- 1998 L'autre École à Auderghem

Il est vrai à la fois  
que le monde est ce que nous voyons  
et que, pourtant,  
il faut attendre à le voir.

Merleau Ponty  
le visible et l'invisible.

**La non-pensée<sup>1</sup>**  
**de**  
**Yves Lepère**

par Marc Belderbos

Où est Yves Lepère?

Où est l'architecture  
si elle est arkhè-ctecture?

Ces quelques mots tentent de dire  
que c'est la même question.

Non pas donc que Yves Lepère  
se confonde avec cette architecture,  
mais qu'il est là où elle est.

En un point,  
—trou sans mots—,  
qui néanmoins  
les permet.  
En un point,  
trou de non-pensée  
qui néanmoins  
permet la pensée.

Trou dans le Réel  
qui permette  
une Réalité  
qui permette  
de penser.

Que faut-il pour penser?  
C'est à dire, comme le soutient Parménide,  
que faut-il pour faire passer  
du non-être naturel ou animal  
à l'être prononcé anthropique et digne?

**—Il faut un 'arkhè-'**  
c'est-à-dire une dis-position  
hors nature, hors Réel  
qui permette un commencement,  
et ne soit pas néanmoins un objet.  
On pourrait dire ;  
il faut du verbe ou une notion de verbe...  
le verbe étant bien ni objet ni sujet,  
insaisissable en soi,  
bien qu'étant justement ce qui,  
par dis-position ou mise à dis-stance,  
saisit le sujet et l'objet  
pour produire de la sentence  
ou de la pensée.  
L'arkhè est le verbe... indispensable...  
Au commencement de l'être anthropique,  
non naturel et non animal,  
est le verbe.  
Au commencement est le verbe.

1 - Pour cet hommage à Yves Lepère  
dans *lieuxdits*, Frédéric Andrieux m'a  
demandé de rédiger quelques mots  
concernant *Les pensées d'Yves Lepère*.

— Il faut un 'tekton'

c'est-à-dire une structure  
tacite et sous-jacente  
sur laquelle la pensée  
puisse poser ses formulations.  
Une structure  
qui les accueille  
et qui les sous-tienne.  
Comme un ordre  
dans le sens de son étymologie *ordiri*  
qui signifie *commencer à tisser*.  
Non pas *tisser*  
mais *commencer à tisser*  
c'est-à-dire accueillir  
ce que formulera le tissage.  
Accueillir la pensée.

— Il faut un arkhè-tekton...

n'ayant rien pensé,  
mais à disposition,  
pour accueillir les événements de pensée,  
pour pouvoir penser,  
et plus loin  
pour pouvoir mener  
une vie anthropique digne.

Car la pensée vient  
d'une dis-position de l'anthrope.  
Dis-position ir-Réelle,  
non naturelle et non animale.  
D'une dis-position à dis-stance du Réel.  
Et cette dis-position est d'avant la pensée.  
Et cette dis-position est de non-pensée.  
Elle est à dis-stance du Réel  
comme les stances de la poésie  
avant qu'elles accueillent  
les événements de pensée.

À dis-stance du Réel  
c'est-à-dire apportant en soi  
la dimension inaugurale.

On peut y être  
et on peut même s'y trouver,  
soi... sans identité  
au commencement.

Il n'y a donc pas que des lieux de pensée.  
Il y a aussi des creux en non-pensée  
propres à accueillir la pensée.

Ces deux termes,  
du commencement —*arkhè*— verbe  
et  
de l'ordre-structure —*tekton*— dimension  
sont comme le père.  
Ils sont le verbe du commencement  
comme l'ordre de l'accueil.  
Ce n'est pas la pensée encore  
c'est une non-pensée  
accueil de la pensée.

Et Yves Lepère est  
là où est cet arkhè-tekton :  
En non-pensée, à l'accueil de la pensée.  
Que ce soit  
dans son enseignement,  
dans son architecture ou  
dans sa prise de parole.

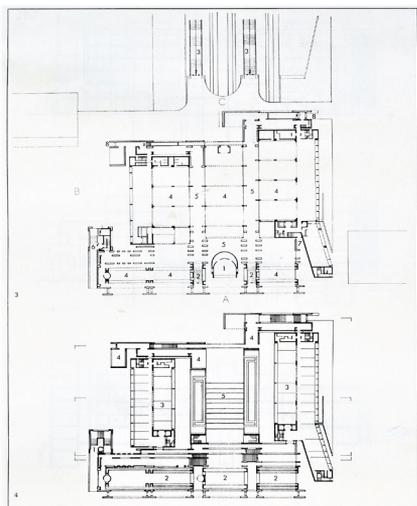
— Dans son enseignement, il est  
l'attention même et l'accueil actif même,  
surtout au niveau indiciel,  
de ce qui est en potentiel,  
à leur insu même,  
dans les gestes dessinés des étudiants.  
Il met le doigt sur ce potentiel  
et le fait commencer.  
Et il en reste là.  
Car l'essentiel est là.  
Un bon projet pour Yves Lepère  
est un projet qui a bien commencé.

Et Yves Lepère ne s'intéresse pas  
à quitter ce commencement.  
Il demeure dans la non-pensée  
qui accueille la pensée.

— Ses projets d'architecture  
sont le dessin comme le dessein  
de l'accueil.

Les Halles de Louvain-la-Neuve  
se voient en plan comme les traces  
qu'aurait laissé un peigne.  
Tous des petits traits parallèles à distance  
et resserrant une dimension  
permettant une accueillante traversée  
au Réel extérieur  
qui peut y devenir Réalité.  
C'est-à-dire y devenir pensée.

À Hamme-Mille...  
Les carrés radicalement ouverts  
par leurs quatre coins inversés  
sont l'accueil même  
au point même  
qu'ils croisent leurs espaces.  
Refusant radicalement  
la pensée pré-établie de l'enclos  
ils sont tout aussi radicalement ouverts,  
c'est-à-dire en non-pensée accueillante,  
à l'établissement de la pensée  
des jeunes étudiants...



Devant ces carrés inversés,  
deux lignes les mènent du village voisin  
et les accueillent  
en un resserrement de l'espace  
leur indiquant  
le lieu du commencement de la pensée.

À Calais  
le projet promis sans lui  
à un misérable embrouillamini d'adéquation  
à un fonctionnement économique,  
prend la figure de vues  
à belles distances  
de la ville, des paysages,  
du proche, du loin  
au point que Lucan lui-même y voit  
un travail de l'espace  
c'est-à-dire de l'accueil de ce qui s'y passe  
en non pensée pouvant penser.

— Derniers point : Ses interventions orales.  
Elles ne sont pas là pour  
établir dans la pensée.  
D'ailleurs, Yves Lepère n'a jamais  
formulé la moindre pensée  
en mots prononcés ou écrits.  
Ses paroles sont  
essentiellement d'é-vocations.  
C'est-à-dire qu'elles lancent  
des appels d'espaces de pensée.

Il prononcera par exemple  
que les pierres de Carnac  
deviennent des amies de l'homme  
parce qu'elles se tiennent dressées  
comme lui, près de lui, sans rien dire.

En Silence.

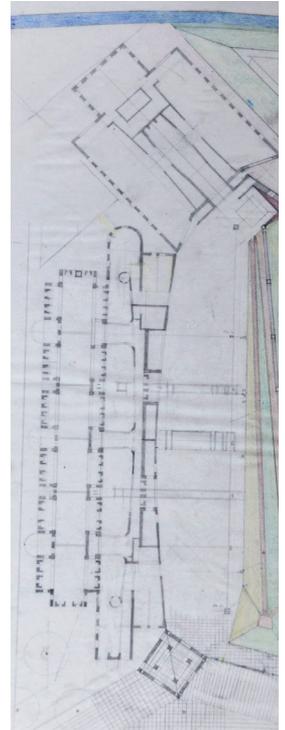
Dans le Silence que sa grande référence, Louis Kahn, a implanté dans l'esprit  
des architectes de l'arkhè-tekton.

Et cette architecture est pour lui  
comme l'ami  
qui se tient dressé auprès de soi  
sans rien dire,  
dans la non-pensée  
accueillant la pensée.

\*

Tout cela n'est pas tout...  
Mais c'est fort utile.  
La non-pensée ne se fait  
que sans prétention,  
dans une orientation  
qui n'impose aucune direction  
Comme cette architecture  
lorsqu'elle est arkhè-tekton.

Que cela vive !  
VYves Lepère et sa non-pensée !



## Autour de personnalités marquantes et d'événements historiques à l'ISA Saint-Luc de Bruxelles

Jean-Louis Vanden Eynde

*Le texte qui suit est alimenté de souvenirs qui remontent à 1975, peu de temps donc après 1968.*

Mes aînés<sup>1</sup> rapportent une situation assez agitée jusqu'en 1971. Un vent parisien de contestation provoquait encore quelques turbulences jusqu'à Bruxelles<sup>2</sup>. À l'époque, au seuil des études d'architecture, il y avait un examen d'admission axé sur les compétences en dessin à main levée, en géométrie descriptive, en mathématiques, en expression écrite (dissertation). Cet examen a disparu à partir de l'année académique 1977-1978. Dès lors, les pédagogies de l'atelier et des cours de dessin de la première année veillaient à amener les profils de tous les étudiants aux mêmes prérequis pour accéder en deuxième année.

Bien que les études d'architecture eussent déjà une durée de cinq années, elles étaient considérées en tant qu'enseignement supérieur de type court. Par la loi du 18 février 1977, elles ont été reconnues comme études de type long et de niveau universitaire. Les étudiants ont manifesté pour cette cause, notam-

ment en lâchant des ballons dans la coupole de la salle des pas perdus du Palais de Justice et dans la Gare Centrale de Bruxelles, sous l'œil des caméras de la RTB.

Depuis 2004, le Décret de Bologne organise l'enseignement supérieur en trois cycles : le premier cycle des baccalauréats de trois ans, un deuxième cycle des masters de deux ans, des masters complémentaires de deux ans, et le troisième cycle du doctorat. Les études ne se comptent plus en années, mais en unités d'enseignement ayant chacune une valeur définie en crédits, soit soixante crédits par année. Le décret européen harmonise les programmes et encourage la mobilité par le biais des échanges Erasmus.

En 2004-2005, les écoles Saint-Luc de Bruxelles, dont l'Institut supérieur d'architecture, ont fêté le centenaire de leur fondation par les Frères des écoles chrétiennes<sup>3</sup>.

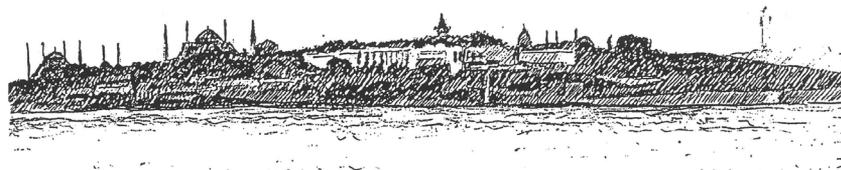
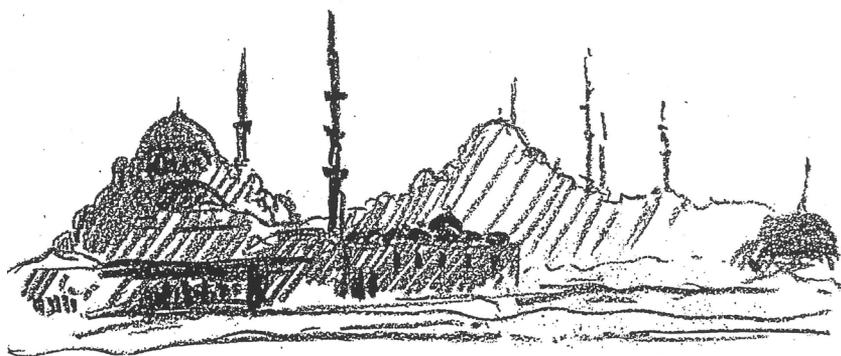
1

1 Willy Serneels, Istanbul in *Willy Serneels 1933-1955 architecte pédagogue européen*, p.97.

1 - L'auteur remercie Brigitte De Groof, Philippe Gruloos et Michel Procès pour leur aide précieuse.

2 - Cet article concerne une période de l'histoire de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles, de 1970 à 1990, excepté en ce qui concerne les directeurs. Il devrait être complété par la période de 1991 à 2010. Le parti de départ était de me limiter aux *maîtres* défunts, afin d'éviter le débat à propos du choix des personnalités. Pour rester cohérent dans le récit, je n'ai pas pu respecter ce parti et je m'en excuse déjà.

3 - Françoise Klein, *10<sup>e</sup>, Exposition 100 ans de dessin, Saint-Luc Bruxelles Art&Architecture*, Bruxelles, 2004.



## Les directeurs

Les directeurs étaient tous enseignants promus à la responsabilité de directeur. Rétrospectivement, en considérant la force de caractère de tous nos *maîtres*, je me dis qu'il fallait être fin capitaine pour faire évoluer ce beau monde dans un même sens !

Charles Duyver (1907-1984) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1922 et président de 1970 à 1979 (le titre de directeur n'existait pas encore). Avec Willy Van Hove, il a fondé l'Union Professionnelle des Architectes sortis des écoles Saint-Luc de Belgique en 1932. Il fut président de l'Ordre des architectes en 1965. Il fut également le premier directeur (président) qui n'était pas un Frère des écoles chrétiennes, dans le contexte pédagogique difficile évoqué plus haut.

Petit, tiré à quatre épingles, des lunettes énormes, un cigare permanent, il passait dans les ateliers lors des affichages majeurs, regardait de très près les planches affichées, et n'émettait jamais aucun jugement. Tout se passait dans le regard qu'il échangeait avec le titulaire de l'atelier lorsqu'il se retournait.

La Fondation Charles Duyver fonctionne encore aujourd'hui sur base d'un legs de sa part. Elle honore sa mémoire sous la forme d'un prix d'architecture récompensant, à l'origine, une œuvre majeure d'un architecte issu de l'Institut Saint Luc de Bruxelles.

Willy Serneels (1933-1999) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1959 et directeur de 1979 à 1998. Bien que marié et père de famille, il a poursuivi ses études par la Maîtrise en Architecture de l'Université de Pennsylvanie. Il y est devenu l'assistant de Louis I. Kahn. Il a également enseigné à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville de 1971 à 1998.

Alors que ses confrères et collègues circulaient en voitures de luxe, Willy Serneels roulait en fourgonnette Citroën 2CV, puis en Ami 8. Parallèlement à son activité d'architecte indépendant, et ses missions d'enseignement, il était membre du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique.

Avant de devenir directeur, il a enseigné à l'atelier d'architecture de deuxième et de quatrième année, et donnait les cours de théorie de l'architecture en licence. Il était plus intéressé par la démarche que par le produit fini et demandait sans cesse : "pourquoi fais-tu cela comme ça ?" Il arrivait à mettre des mots justes sur des concepts compliqués. Je retiens, entre autres, un exposé à propos de l'intelligence analytique et de l'intelligence synthétique, dans lesquelles il reconnaissait la différence entre les formations des ingénieurs et des architectes. Il planait loin au-dessus de nous

mais nous offrait une bienveillance à laquelle nous n'étions pas habitués.

Willy Serneels a mené une intense réflexion pédagogique à propos de la progressivité des projets d'architecture à travers les cinq années : il a privilégié une évolution dans la complexité du programme et dans l'échelle de l'intervention, qui sert encore de référence aujourd'hui.

Sous sa direction sont apparues des orientations au choix dans les deux dernières années d'étude :

- *urbanisme*, en synergie avec l'Institut supérieur d'urbanisme et de recherche urbaine (ISURU) où enseignaient notamment l'urbaniste Pierre Puttemans et l'historien Hubert Galle ;
- *expertise*, sous la houlette de Robert Doyen ;
- *architectonique*, qui concernait tous les enseignants du projet.

Philippe Gruloos (né en 1953) est architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1978 et directeur de 1998 à 2005. Docteur en architecture de l'Université catholique de Louvain (UCL) en 1996, il a été professeur des équipements avec Jacques Claessens, puis directeur lors d'une élection par ses pairs, organisée par le Conseil d'administration des écoles Saint-Luc. Il a été le premier directeur administratif de la Faculté LOCI de 2010 à 2011.

Un homme rigoureux, précis, très bienveillant vis-à-vis des étudiants. Avec François Nizet, il a œuvré à conformer le programme des études au Décret de Bologne. C'est grâce à son impulsion que les cours théoriques ont été associés au projet de l'atelier d'architecture : stabilité, équipements, droit, dessin à main levée, DAO...

Jean-Paul Verleyen (né en 1951) est architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1975 et directeur de 2005 à 2010. Il a formé l'Atelier d'architecture *La Pierre d'Angle* avec Gildo Gorza et Marc Lacour, puis avec Joëlle Houdé. La qualité de la production de cet atelier lui a conféré, par reconnaissance de notoriété professionnelle, le titre de professeur. Il a été vice-doyen du site de LOCI Bruxelles de 2010 à 2016.

Convivial et combattivif, il a été l'artisan de l'intégration de l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc Bruxelles (ISASLB) à l'Université catholique de Louvain (UCL).



2

2 Willy Serneels, Le Mont Saint-Michel in *Willy Serneels 1933-1999 architecte pédagogue européen* p.94.

## Les professeurs des cours de projet

Les professeurs d'architecture étaient tous praticiens reconnus. Je découvre aujourd'hui qu'ils étaient liés professionnellement. Je vous les présente dans l'ordre où nous les rencontrions.

Jean Cosse (1931-2016) était architecte diplômé de Saint-Luc Tournai en 1954. Professeur d'architecture en première candidature, puis coordinateur des ateliers d'architecture des deux candidatures, il était également professeur de composition architecturale à la Faculté polytechnique de Mons, avec Jean Barthélémy. Élu membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences, des Arts et des Lettres en 1976, il est devenu directeur de la classe des Beaux-Arts en 1985.

La production de Jean Cosse était indissociable de son enseignement : bien qu'intégrée dans son environnement, elle était reconnaissable et innovante, claire dans sa distribution, stricte dans son dimensionnement, expressive par la lisibilité de sa structure. Nous étions à l'affût des publications de ses œuvres. Ses chantiers à Louvain-la-Neuve, le monastère Saint-André de Clerlande, le collège Érasme et l'église Saint-François d'Assise, et en France, l'abbaye de la Pierre-qui-Vire notamment, lui donnaient un très grand prestige.

Il était un professeur exigeant et dur, il distinguait rapidement les jeunes éléments prometteurs.

Dans le cadre de la réflexion menée par Willy Serneels évoquée ci-avant, il a établi une méthode progressive d'enseignement de l'architecture dans les deux premières années. Il a mis sur pied de remarquables exposés qui étaient donnés en début de quadrimestre à propos des leçons des architectures naturelles,

de l'habitat vernaculaire, de l'architecture du lieu, des principes constructifs et bioclimatiques.<sup>4</sup>

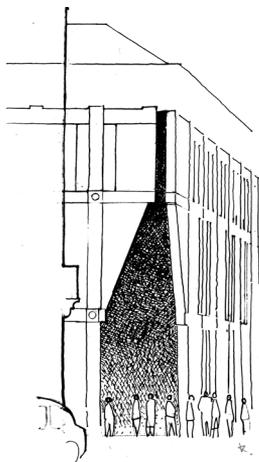
Georges Volckrick (1918-1987) était architecte diplômé de Saint-Luc de Bruxelles en 1943, il formait le bureau OIKIA avec Richard Pirlot. Il était l'aîné des enseignants à l'atelier d'architecture en première candidature. Tout en étant aussi exigeant, il se distinguait par sa bienveillance et par la stimulation des étudiants plus faibles mais travailleurs.

Roger Homez (1927-2002) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1951. Il était l'associé d'Henri Doyen, de Pierre Van Eyck, de Jacques Geerinck, avec la collaboration de Joseph Angé. Professeur d'architecture en deuxième année jusqu'en 1977, puis en troisième année.

Très élégant, jamais un mot plus haut que l'autre, sec, incisif, Roger Homez enseignait une très grande rigueur à propos de l'exactitude du dessin, de la justesse de la correspondance entre plans, coupes, élévations. Il était très attentif aux aspects constructifs du bâtiment et aux détails qui qualifient le vécu des lieux, particulièrement de l'habitat, thématique de deuxième année. Les exigences de la remise étaient celles de la Société Nationale des Logements Sociaux : le dossier à deux centimètres par mètre et la coupe détaillée à cinq centimètres par mètre.

Henri Doyen (1925-2006) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1946. Il était l'associé de Roger Homez, Pierre Van Eyck, Jacques Geerinck, avec la collaboration de Joseph Angé.

Henri Doyen était titulaire de la troisième année ou première licence. Il avait mis au point une pédagogie propre à cette année : quatre esquisses pendant le premier quadrimestre (avec un "droit à l'er-

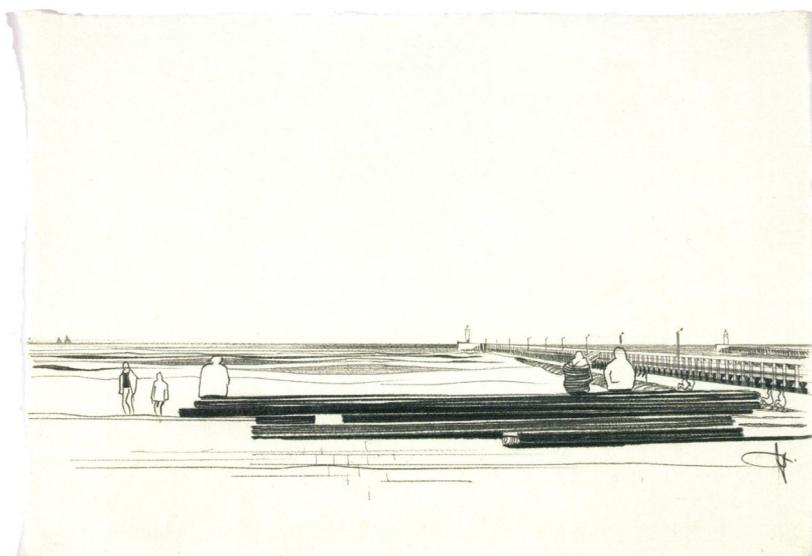


3

3 Jean Cosse, L'angle des rues d'Irlande et Wilmotte, Forum Saint-Luc Bruxelles 1990.

4 Henri Doyen, Nieupoort in {10} exposition de 100 ans de dessin Saint-Luc Bruxelles Art&Architecture, p.35.

4 - Un article dédié spécifiquement à Jean Cosse a déjà été publié. cf. Brigitte De Groof, Marie-Christine Raucent, Cécile Vandernoot, "Enrichir nos savoirs : leçons d'une pratique pédagogique de Jean Cosse", *lieuxdits* #16, 2019, pp.3-10.

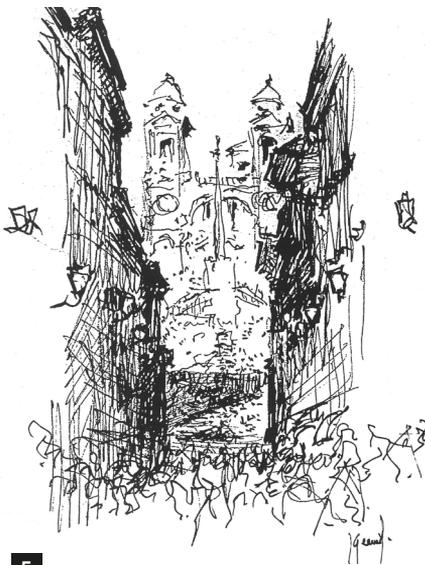


4

reur" pour une seule d'entre elles) selon un rythme soutenu et sélectif. La meilleure des esquisses était développée au second quadrimestre jusqu'aux plans de détail. Les programmes étaient le logement sur des sites urbains inextricables et les petits équipements communautaires : crèche, école de musique...

C'était l'année décisive : la réussite donnait la certitude d'arriver au bout des cinq années.

À partir de l'année académique 1977-1978, Henri Doyen est devenu titulaire de la cinquième année, ou troisième licence, avec Georges Vranckx.



5

Jacques Geerinck (1927-1991) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1952. Lunettes dans les cheveux, veston sur les épaules, cigarette permanente, il était titulaire de la quatrième année. L'architecture était sa vie et il l'a terminée sur sa planche à dessin.

Le projet de quatrième année avait l'échelle de l'îlot urbain et visait les équipements publics et le logement collectif. Pour la première fois, le travail de groupe était autorisé, ce qui permettait aux projets de couvrir une problématique urbaine plus importante.

Georges Pepermans (1910-2006) était ingénieur-architecte diplômé de l'UCL où il enseignait également. Il était titulaire de la cinquième année jusqu'en l'année académique 1976-1977. Il était un enseignant paternaliste. Henri Doyen et Georges Vranckx lui ont succédé.

Le premier quadrimestre était consacré à la stratégie urbaine en vue d'intégrer un grand programme public et du logement. Le second quadrimestre était consacré à l'architecture : distribution et dimensionnement, parti structurel, intégration des techniques, écriture dans le détail. Le couronnement !

## Les professeurs des cours théoriques

Les professeurs des cours théoriques nous ont armés en vue de la vie professionnelle. L'enseignement parfois qualifié péjorativement par les universitaires de *professionnalisant* s'est révélé d'une incroyable performance.

Léon de Coster (1931 -2020) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1957, associé dans le cadre de l'Atelier Da Vinci avec Robert Doyen, Yvan Lassoie et Willy Serneels. Il assumait l'enseignement de la géométrie descriptive, des tracés régulateurs, de la perspective, et du tracé des ombres.

Passionné de musique, il était annuellement invité aux ateliers d'architecture de première et de deuxième année où il démontrait brillamment un parallèle dans la conception de la mesure et du rythme en musique et en architecture. Souriant et plein d'empathie pour les étudiants, on lui doit l'organisation d'innombrables voyages pour les cinq années. Il a mis sur pied une collection de guides de voyages publiés par Casterman avec la participation d'autres enseignants : *15 promenades dans* Barcelone, Florence, Londres, Prague, Rome, Venise, Vienne. Ces promenades égrènent les bâtiments remarquables et sont illustrés uniquement de croquis, de plans, de coupes, d'élévations et d'un court texte.

Robert Doyen (1924-2006) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1949, président du Collège National des Experts-Architectes (CNEAB). Frère d'Henri Doyen, il donnait les cours de technologie des matériaux, d'équipements, de déontologie et pratique professionnelle et d'expertise. Il nous a préparé à la vie professionnelle en nous disant que la rigueur était notre seule arme de survie. Très précis, il était redoutable dans ses évaluations.

Robert Stecké était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1937. Il était calculateur en béton (une spécialité pratiquée par de nombreux architectes après la Première Guerre Mondiale, à une époque où cette technique nouvelle n'était pas encore abordée dans la formation des ingénieurs-civils). Il était professeur de résistance des matériaux et de stabilité.

Avec le Frère Franz et le Frère Albert, il a été pionnier dans l'écriture de programmes de calcul (sous Fortran IV), passant allègrement de l'ordinateur à la règle-à-calcul (qui sait encore de quoi il s'agit ?).

Il a mis au point des formulaires et des abaques réputées. Le cours était méthodique et il développait le bon sens, la logique, l'intuition des ordres de grandeur.



6

5 Jacques Geerinck, "Rome, Via dei Condotti". In Roland Matthu, Michel Meert, Joseph Polet, Georges Vranckx, Question 10 - L'architecture de la ville, Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Bruxelles, Bruxelles, 1991.

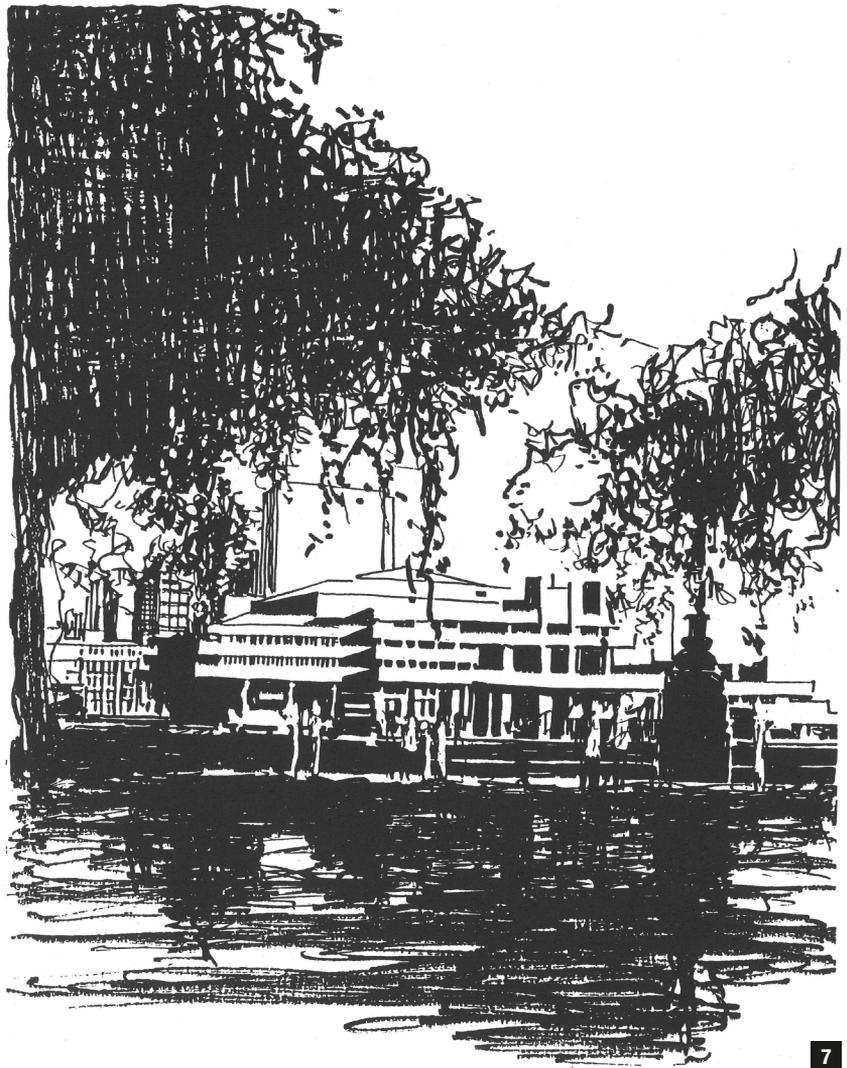
6 Léon de Coster, François Nizet, 16 promenades dans Vienne, Casterman, Tournai, 1992.

7 Georges Vranckx, "Londres The National Theatre". In Georges Vranckx, London Drawings by Georges Vranckx, Groupe Brederode, Bruxelles, 1995, p.36.

8 Georges Vranckx, "Londres Paragon 1790". *Ibid.*, p.106.

9 Georges Vranckx, "Londres Westminster Abbey". *Ibid.*, p.75.

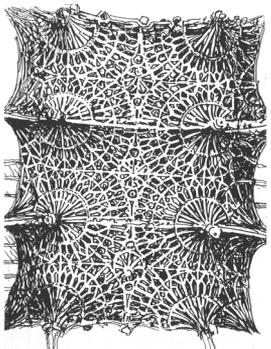
10 Georges Vranckx, "Londres The Queen Victoria Memorial". *Ibid.*, p.54.



7



8



9

Georges Vranckx (1932-2012) était architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1958, il a complété sa formation par une Maîtrise en architecture à la Faculté des Arts de l'Université de Pennsylvanie et par un diplôme en urbanisme de l'ENSAAD. Il a reçu les enseignements de Louis I. Kahn, de Lewis Mumford, de Steen Eiler Rasmussen.

Georges Vranckx était l'anglo-saxon au milieu d'un groupe de latins.

Il était très impliqué dans les instances professionnelles comme l'UPA, la Commission des Professeurs Architectes et dans des organismes internationaux tels que le Comité de Liaison des Architectes de l'Europe Unie (CLAEU). Il a notamment tenu un rôle très actif dans la rédaction de la Directive européenne "Architectes" de 1985.

Pédagogue remarquable, bienveillant, généreux, d'une immense culture, frénétique de la transmission.

Il dessinait merveilleusement l'ombre qui cisela la lumière. Il était ambidextre et la légende rapporte qu'il pouvait argumenter ce qu'il disait en écrivant d'une main et en dessinant de l'autre, les trois simultanément. Il enseignait à l'atelier de l'architecture, mais se révélait dans ses cours d'urbanisme.



10

## Les professeurs des cours de dessin

Les professeurs des cours de dessin nous ont appris bien plus que la maîtrise des outils et la justesse des proportions. L'enjeu était de nous doter d'un moyen d'expression au service de la composition des projets d'architecture. Savoir exprimer une idée en quelques traits était le véritable enjeu.

Richard Pirlot (né en 1934) est architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1958. Chauve, un regard perçant, barbu, une pipe à la bouche.

Enseignant à l'atelier d'architecture, personnage haut en couleur qui ne mâchait pas ses mots, il était aussi professeur de dessin en troisième année. Nous avions chaque semaine quelques dessins à réaliser en autonomie. Le cours était, en fonction du temps, une promenade extérieure et nous devions réaliser une séquence de dessins très rapides de notre parcours. Il nous a appris à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Ses outils favoris étaient l'aquarelle et le fusain, et nous étions subjugués par la vivacité de son trait et la propreté impeccable du produit fini.

Fin des années 1970, il a mis sur pied des stages d'été consacrés au dessin et à l'aquarelle en Provence.

Pierre Lison (né en 1935) est architecte diplômé de Saint-Luc Bruxelles en 1961. Il a obtenu le titre de professeur par reconnaissance de notoriété professionnelle. Il était titulaire du cours de Formes puis de Moyens d'Expression. Il a, le temps d'une année, été le bras droit de Willy Serneels.

Avec les outils de dessin de l'époque, crayon, rotring, té, équerres, il nous a enseigné la précision du trait et nous a laissé un remarquable syllabus : *Cours d'étude des formes, dessin aux instruments, formes en deux dimensions, formes en trois dimensions*.

Élisabeth Barmarin (1915-2010) était sculptrice couronnée de nombreuses récompenses, mais aussi directrice de l'École de Recherche Graphique (ERG). Professeure de dessin en cinquième année, elle proposait des modèles vivants. Nous étions impressionnés par sa beauté, par ses yeux usés, par ses œuvres, par sa bienveillance malgré notre immense maladresse : le dessin d'un corps demande beaucoup de maîtrise avant d'être juste. Nous ne craignons pas son passage, au contraire, car elle montrait dans nos dessins ce qui était intéressant, prometteur. C'était souvent un fragment, une ligne, ferme et intense.

Excellentes dans leur pratique professionnelle hors école, ces personnes ont donné du relief à l'enseignement de l'architecture à l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc "Saint-Gilles".

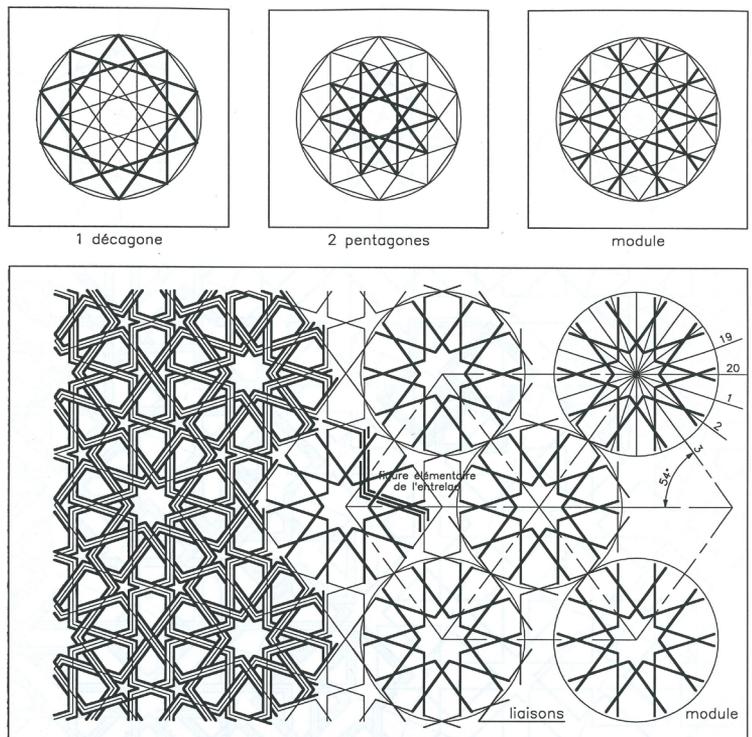
Elles ont marqué la plupart des enseignants d'aujourd'hui qui ont passé la cinquantaine, et qui ont été engagées par Willy Serneels au début des années 1990<sup>5</sup>.

En rassemblant ces souvenirs, je suis frappé par le fait que leur réflexion pédagogique est restée féconde, actuelle, inspirante.



11 Élisabeth Barmarin, "Sans-tire", Klein, Françoise, {10}, Exposition 100 ans de dessin, Saint-Luc Bruxelles Art&Architecture, Bruxelles, 2004, p.9.

5 - Ce que cette recherche met en évidence, est que les engagements ont été faits par vagues. Vous reconnaîtrez aisément les générations 1960, 1978, 1991, 2000.



12 Pierre Lison, "Motif géométrique islamique généré par le rapport systématique, sur une grille triangulaire isocèle, d'un module dont la construction est dérivée d'un décagone et de deux pentagones étoilés", Cours d'étude des formes et album d'exemples, dessins aux instruments, formes en deux dimensions, formes en trois dimensions, Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Bruxelles, 1999-2000, fiche 1.9.01.

## Urbanisme et aménagement du territoire en LOCI : histoire d'une formation singulière

*Yves Hanin, Barbara Le Fort, Bernard Declève*

Après près de 60 ans d'existence, le master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire dispensé en LOCI s'est forgé un esprit d'école et une reconnaissance forte. Cet article retrace sa constitution, sa singularité, son évolution et son intérêt académique et professionnel, plus que jamais au cœur des enjeux de nos territoires.

### Interdisciplinarité

Au milieu des années 1960, l'Université catholique de Louvain a mis en place à Leuven une formation en urbanisme et aménagement du territoire, suite à l'adoption de la Loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 29 mars 1962. Insérée au sein de l'institut interfacultaire en planification régionale et urbaine, ce qui s'appelait à l'époque *la licence en architecture urbaine* était organisé sur deux ans et rassemblait différents professeurs géographes, agronomes, juristes, architectes, historiens, économistes, urbanistes... Cet encadrement multidisciplinaire est l'une des premières caractéristiques et singularités de la formation. En effet, l'organisation du programme de cours relève encore aujourd'hui d'une commission rassemblant des enseignants issus des différentes facultés, dont la présidence était même – avant l'insertion de la formation au sein la nouvelle Faculté LOCI – assurée à tour de rôle par les différentes facultés impliquées<sup>1</sup>.

La pédagogie a toujours visé à tirer parti des approches, des méthodes et des théories de cette multidisciplinarité. Les matières dispensées portent sur la démographie, l'économie régionale et urbaine, la mobilité, le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la morphologie urbaine et rurale, la sociologie urbaine et rurale, l'aménagement des espaces ruraux, la planification, la gouvernance... Cette diversité est fondamentale pour comprendre les enjeux de plus en plus complexes de l'urbanisme et des territoires et y répondre de manière pertinente.

Outre la composante enseignante, la multidisciplinarité de la formation résulte

également de la diversité des profils d'étudiants. Cette licence était et reste en effet largement accessible aux détenteurs d'un diplôme en architecture, géographie, sociologie, économie, droit, agronomie... en continuité directe des études ou requalification professionnelle. Fondée sur le travail en équipes multidisciplinaires, la formation vise un apprentissage par échange d'expérience et de méthode. *L'interdisciplinarité* est ainsi pratiquée et permet à chacun de comprendre l'apport des différentes disciplines et compétences. Cette pédagogie est aujourd'hui partagée dans des ateliers pédagogiques avec d'autres universités<sup>2</sup>.

### Articulation théorie, méthode et projet opérationnel

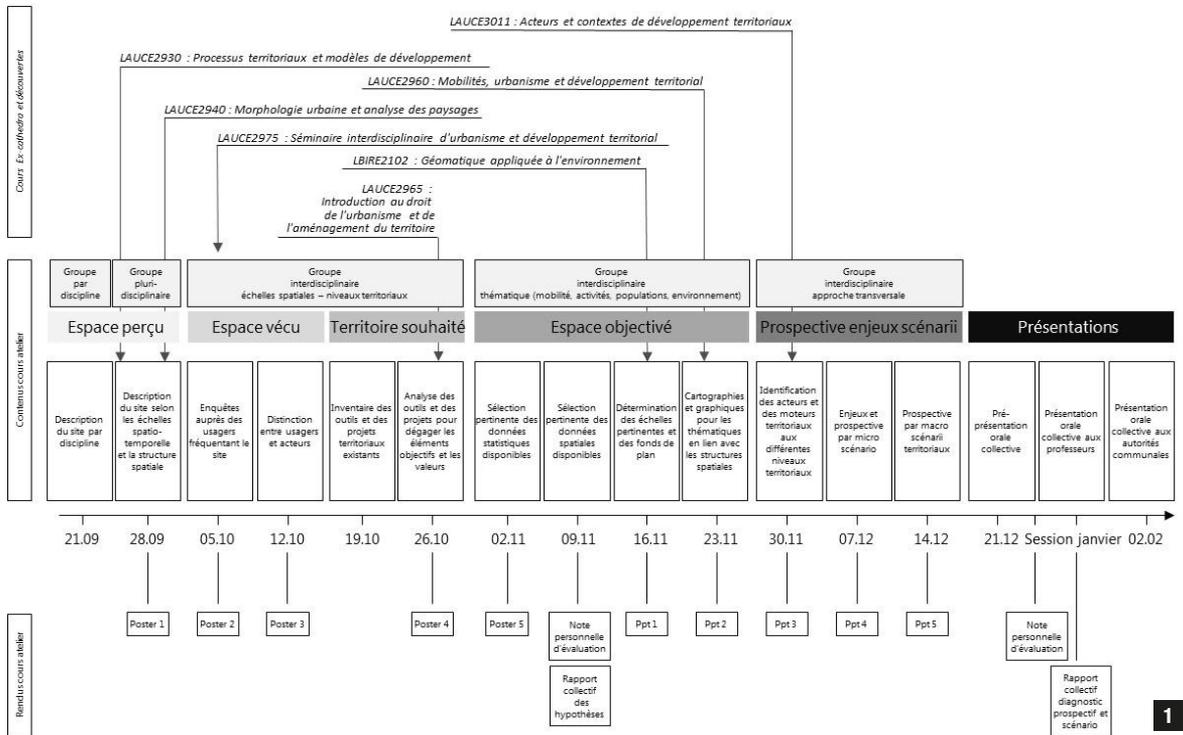
Outre le caractère interdisciplinaire, il faut souligner la singularité marquée dès le début des années 1980 par l'articulation des cours théoriques et méthodologiques avec des cours ateliers. Durant chacun des quadrimestres, les différentes matières enseignées sont déclinées et mises en pratique dans un cours atelier qui constitue la colonne vertébrale du programme. Cette articulation forte qui place l'étudiant au centre de la démarche de formation et qui l'immerge dans un contexte opérationnel de projet est une innovation qui s'est enrichie progressivement, au point de devenir une référence en la matière.

Concrètement, les cours ateliers sont établis en relation étroite avec les défis ou les projets locaux. Les étudiants sont immergés dans la dynamique et la problématique de terrain en relation avec les habitants, les opérateurs et les décideurs. À partir d'un travail de terrain d'une journée, les étudiants sont confrontés à la lecture, à la compréhension et à l'identification des enjeux territoriaux. Cette étape de diagnostic territorial est un préalable indispensable à l'élaboration de scénarios stratégiques de planification, menant à l'élaboration et à la maîtrise opérationnelle d'un projet de composition urbanistique.

1 - La commission de programme 2020-2021 est composée de : Charles-Hubert Born (UCLouvain, juriste en environnement, urbanisme et aménagement du territoire), Chiara Cavalieri (UCLouvain, architecte-urbaniste), Marie-Laurence De Keersmaecker (UCLouvain, géographe), Roselyne de Lestrangé (UCLouvain, architecte-urbaniste), Pierre Defourny (UCLouvain, bioingénieur), Yves Hanin (UCLouvain, sociologue-urbaniste), Bertrand Ippersiel (Ville de Namur, biologiste-aménageur-urbaniste), Barbara Le Fort (UCLouvain, architecte-urbaniste), Alain Malherbe (UCLouvain, historien de l'art-urbaniste), Marc-Antoine Messer (EPFL, urbanisme-mobilité), Aniss Mezoued (UCLouvain, architecte-urbaniste), Anna Ternon (UCLouvain, architecte-urbaniste), Chloé Salembier (UCLouvain, sociologue-urbaniste), Jean-Luc Son (REIM, économiste-développeur), Pierre Tacheron (Transitec, ingénieur civil transport), Christophe Thiebaut (UCLouvain, juriste en urbanisme et aménagement du territoire), Michaël Van Cutsem (BDO, politologue-prospectiviste), Yves Van de Casteele (Perspective brussels, géographe), Pierre Vanderstraeten (UCLouvain, architecte-urbaniste-sociologue).

2 - Notamment lors des rencontres internationales de l'association de promotion et d'enseignement de l'aménagement du territoire.

**Organisation générale du premier quadrimestre du Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire**  
Positionnement de LAUCE2915 : Planification stratégique (cours atelier)



**Approche transcalaire local - global**

La pédagogie de la licence en architecture urbaine puis des programmes qui lui ont succédés a été fondée sur une approche transcalaire abordant les problématiques spatiales à différentes échelles. La formation traite de manière systémique à la fois l'échelle *micro* du terrain et du site, l'échelle *méso* du paysage et l'échelle *macro* du contexte large, des régions géographiques. Au regard des contraintes et des potentialités du relief avec les pentes et les écoulements, de la présence de la faune et de la flore, des activités pratiquées, la compréhension du contexte et de sa dynamique d'évolution est au centre du contenu des cours. Cette approche transcalaire permet de décomposer et de comprendre la complexité du territoire afin d'élaborer des projets innovants couvrant et traversant les différents niveaux territoriaux. En lien avec la compréhension des échelles spatiales, la formation prend également en compte la gouvernance locale et globale des territoires en lien avec leurs processus de mutation, de protection ou de consolidation. La référence aux grands courants utopiques mais aussi aux pratiques répondant aux enjeux contemporains sont au cœur de cette phase de l'apprentissage.

**Ouverture aux mondes**

Insérée dans le projet de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve, la formation de la licence en architecture urbaine s'est rapidement ouverte au monde. D'un part, elle s'est ouverte au monde professionnel. Les diplômés ont pro-

gressivement occupé des fonctions au sein de bureaux d'études ou de services communaux et régionaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les liens étroits entre la formation et le monde professionnel ont eu pour effet d'affirmer une culture de l'urbanisme et de l'aménagement en rupture avec la planification fonctionnaliste au profit d'un aménagement du territoire plus ouvert aux enjeux environnementaux et d'un urbanisme plus opérationnel et plus participatif. L'ancrage dans la réalité professionnelle régionale et locale complète ainsi, avec l'interdisciplinarité, l'articulation cours de méthode et atelier et l'approche transcalaire, la singularité de notre formation<sup>3</sup>.

D'autre part, la formation s'est peu à peu ouverte à l'international, bénéficiant des réseaux internationaux du professeur Bernard Declève dans un premier temps, puis du réseau francophone de l'APERAU dont fait notamment partie le professeur Yves Hanin. Depuis, ces échanges se poursuivent et se consolident avec l'arrivée récente de la professeure Chiara Cavalieri et l'organisation annuelle d'un workshop international<sup>4</sup>, principalement en Europe, en Amérique du nord et avec plusieurs pays africains.

**Évolution de l'esprit d'école**

L'approche développée dans la licence en architecture urbaine a été largement influencée par le laboratoire que constituait la création de la ville de Louvain-la-Neuve. Les recherches sur la composition des espaces publics, le système de séparations des flux avec la prédominance du piéton, l'affirmation d'un urbanisme relationnel et culturaliste

**1** Yves Hanin, *Articulations cours de théories et de méthode avec le cours atelier*, 2012.

**3** Par rapport aux formations en urbanisme et aménagement du territoire dispensées à l'Université libre de Bruxelles ou à l'Université de Liège très largement axée sur les apports de l'ingénierie et des techniques urbaines (impétrants, circulations, les édifices et leurs abords...). Notons toutefois que ces dernières années ces universités se sont largement inspirées de la structure de programme établie à l'UCLouvain.

**4** Qui regroupe les universités de Liège, de Lausanne (UNIL) et de Carthage à Tunis.



ont fondé l'esprit de l'école de Louvain en urbanisme et aménagement du territoire.

Les apports des sociologues Jean Remy et Liliane Voyé au niveau des ambiances urbaines, des architectes-urbanistes Hermann Becker et Elmart Wertz dans la composition urbaine, de l'économiste-aménageur Pierre Govaerts et du Centre de recherche et d'étude pour l'action territoriale (CREAT) pour les aspects de stratégies de planification urbaine et régionale, de même que des juristes Jacques Hoeffler et Francis Haumont en matière de droit de l'urbanisme, furent déterminants tant au niveau de la conception de la ville nouvelle que des programmes de cours. Une nouvelle génération d'enseignants proches de ces courants renouvelle et consolide aujourd'hui l'esprit de l'école.

En 2002, suite au décès inopiné d'Hermann Becker, la nomination de Bernard Declève a eu pour effet de rapprocher la licence en architecture urbaine des cellules de recherche "Habitat et participation" et "Habitat et développement". Bernard Declève venait d'y défendre sa thèse intitulée *Habiter le changement : l'urbanisme comme école de démocratie* en valorisant ainsi sa longue expérience de formation et d'échanges avec les acteurs du développement urbain en Amérique latine et en Afrique du nord. Il y a développé les bases d'un urbanisme participatif et de co-production.

Au début des années 2000, au départ à la retraite de Pierre Govaerts en 2002, la nomination d'Yves Hanin en 2006 va consolider les liens entre la formation et le CREAT dont il devient le directeur. La formation va dès lors être nourrie de l'approche dynamique des processus territoriaux portée par Yves Hanin suite à la défense de sa thèse intitulée *Mutations spatiales et recompositions territoriales*.

L'arrivée récente de Chiara Cavalieri en remplacement de Bernard Declève, parti à la retraite, renforce l'ancrage de la formation dans l'enjeu de métropolisation qui caractérise nos territoires. En complément de l'approche processuelle d'Yves Hanin, Chiara Cavalieri développe une approche de *landscape urbanism*, considérant le paysage comme infrastructure écologique nécessaire pour être en mesure de concevoir l'avenir des villes et des territoires, et particulièrement de la ville-territoire.

## Le processus de Bologne et l'évolution du paysage de la formation

À la fin des années 1990, le processus de Bologne visant à uniformiser l'enseignement supérieur au niveau européen a conduit à l'adoption de la structure en trois années de baccalauréat et deux années de master. La licence en architecture urbaine, organisée en 120 European Credits Transfer System (ECTS) depuis les années 1960, disparaît donc au profit de deux post-masters : le diplôme d'études complémentaires (DEC) organisé sur 1 an et le diplôme d'études de spécialisation (DES) organisé sur 2 ans. Le programme de la licence s'est dès lors vu balisé en deux blocs annuels. La première année de DEC permettait aux étudiants de disposer d'un diplôme d'urbaniste après une seule année d'études. Il était en effet admis que l'alignement des masters sur cinq ans d'étude rendrait moins attractifs les post-masters en deux ans car ils imposeraient au total sept ans d'études. D'autant que le diplôme n'a pas de reconnaissance ou d'obligation professionnelle. L'enjeu a donc été double : maintenir une attractivité de la formation pour les étudiants et mener les démarches pour obtenir une reconnaissance des métiers accessibles aux diplômés du DEC-DES. Défi en partie relevé puisque depuis cette période plus de 350 étudiants ont été diplômés du DEC-DES puis du master de spécialisation qui suivra comme nous le verrons ci-après.

À ces enjeux est venu s'ajouter celui de la constitution d'un séminaire permanent de recherche au sein des écoles doctorales agréées par le FNRS. En 2006, à l'initiative de Bernard Declève et des universités réunies au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), une école doctorale thématique en développement territorial est créée, reconnue par le FNRS. L'unité d'urbanisme UCL ouvre dans ce cadre un séminaire de recherche avancée, de dimension internationale, qu'elle animera de 2006 à 2015. Dirigé par Bernard Declève, le séminaire URBA est animé par une grosse douzaine de chercheurs du Nord (Belgique, Espagne, France, Italie et Suisse) et du Sud (Algérie, Bolivie, Congo, Chili, Equateur, Pérou). À côté de ce noyau de base, il accueillera à Louvain pour des séjours de plus ou moins longue durée, 37 cher-

2 Un soir d'avril 2011, quelque part sur la Route nationale 1 entre Ghardaïa et Alger. Promotion 2010-2011, de gauche à droite : Simon Bertoux (géographe), Mauricio Anaya Zubieta (architecte), Yves Hanin (sociologue-urbaniste), Michael Van Cutsem (politologue), Cristina Braschi (architecte), Charlotte Demulder (arts Plastiques), Nicolas Dumortier (anthropologue), Bernard Declève (architecte-urbaniste), Julia Delepaut (ingénieur civil), Pierre Vanderhofstadt (architecte), Aniss Mezoued (architecte).

cheurs boursiers de différents pays. La dynamique de réseau générée par le séminaire de recherche avancée contribuera à la visibilité internationale de la formation UCL en urbanisme. Il offrira aux étudiants du DEC et du DES la possibilité de voisiner avec des chercheurs venus d'autres pays et de participer à des activités ne faisant pas directement partie de leur programme. Il facilitera l'aménagement d'unités de voisinages actives entre étudiants et chercheurs, dans les activités régulières du DEC et du DES, les voyages d'étude, les stages au CREAT ou dans les équipes associées aux contrats d'études menés dans son cadre.

## Défis du futur

Si l'école doctorale permet toujours d'encadrer et de stimuler plusieurs projets de doctorats, son articulation avec le DES s'est estompé avec le temps et, dès le milieu des années 2000, seule la formation en une année du DEC fut maintenue. Rapidement ce cadre de formation limité à 60 ECTS a démontré ses faiblesses alors même que les enjeux deviennent criants pour le devenir de nos villes et de nos campagnes.

Le décret paysage de 2013 a néanmoins confirmé le carcan de 60 ECTS par une habilitation à un master de spécialisation à l'Université libre de Bruxelles, à l'Université de Liège et à l'Université catholique de Louvain. Très rapidement, les enseignants en charge de ces programmes se sont regroupés sous le vocable FOR URBAN afin d'obtenir une habilitation pour un master en urbanisme et développement territorial comptant 120 ECTS<sup>5</sup>. En effet, ils partagent la conviction qu'en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle la formation en urbanisme et aménagement du territoire doit être revue et consolidée pour répondre aux défis de la métropolisation et aux enjeux du développement territorial durable. La note cosignée en 2013 mentionne que :

"Dans ce contexte, il faut prendre en compte l'hypothèse que les concepts opératoires de l'urbanisme utilisés dans la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle ne sont plus pertinents, et qu'il est nécessaire de refonder en profondeur la culture de l'urbanisme. Il est notamment nécessaire de repenser les concepts de ville et de territoire, et de problématiser la gestion différenciée des échelles spatiales en intégrant l'évidence de nouveaux concepts tels que la superposition des systèmes spatiaux et l'hybridation des dynamiques de structuration de l'espace, la nouvelle fonction de l'espace ouvert dans la fabrication des densités et des intensités urbaines, le projet de sol, etc.

Partout en Europe s'impose aussi la nécessité de repenser les liens entre les territoires urbains et ruraux. Le besoin de campagne, la diversification des économies agricoles, le loisir devenant une pratique sociale dominante, l'espace agricole considéré comme un élément structurant du territoire, tous ces signes indiquent que l'espace rural est entré dans la mouvance urbaine avec ses spécificités. Deux mouvements inverses confirment ces liens : l'urbanisation de l'agriculture et la pénétration de l'agriculture dans la ville. Cette évolution rend de plus en plus évidente la nécessité de traiter les territoires ruraux dans les programmes de formation et leurs liens avec les territoires urbains. C'est très loin d'être le cas au vu de la maquette des programmes actuels.

Une autre dimension à développer dans les formations est celle de la maîtrise d'ouvrage. L'invention n'est pas l'apanage du concepteur, la complexité des enjeux et des relations à établir entre les acteurs, l'entrée en force de l'économie oblige à inventer des nouveaux dispositifs pour conduire les projets depuis la conception jusqu'à la réalisation. La maîtrise d'ouvrage nécessite une compétence particulière à toutes les échelles. Cet aspect doit également être développé dans les formations.

Il y a enfin nécessité de décloisonner les institutions et leurs disciplines : "Il n'est pas assez tiré parti de la richesse de la matière offerte par les différentes institutions. Les sciences humaines, les formations techniques, les formations liées à l'espace physique restent 'en famille'. Des complémentarités entre elles favoriseraient une vision plus globale des problèmes (aspects culturels, interdisciplinarité, attitude critique)".

Le défi de notre Faculté et plus globalement de notre Université est désormais de consolider la formation en urbanisme et développement territorial pour répondre aux nouveaux défis de nos territoires. Les démarches de ces dernières années des doyens de LOCI se poursuivent pour rencontrer ce défi. Espérons qu'elles aboutissent prochainement, car l'évolution de nos villes, nos campagnes et nos territoires démontre chaque jour la nécessité d'être réaménagés et ré-imaginés face aux transitions démographiques, technologiques et énergétiques, climatiques et environnementales de même que de gouvernance.

5 - Les accréditations du programme obtenues auprès des organismes internationaux sont désormais soumises à un retour à une formation en minimum deux années en ce compris un stage d'insertion professionnelle de minimum 600 heures. L'offre dans nos universités francophones de Belgique ne peut désormais rivaliser avec celles organisées en Flandre et dans les autres pays européens, voire même au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque l'Institut supérieur de rénovation urbaine (ISURU) rattaché aux Instituts Saint-Luc dispose d'une habilitation à l'organisation d'un master de promotion sociale de 120 crédits.

## Space matters : entretien avec Paola Viganò

Christian Gilot et Paola Viganò,  
mai 2021



Paola Viganò

**CG :** Bonjour Paola, nous te remercions pour le temps précieux que tu nous consacres. Nous engageons aujourd'hui une discussion autour du 10<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Faculté LOCI.

Tu es venue pour un atelier à option en Master à Louvain-la-Neuve comme professeure invitée, ensuite tu es revenue pour quatre conférences au titre de la Chaire Francqui, puis comme Docteur Honoris Causa en 2016, l'année du 500<sup>e</sup> anniversaire, à Leuven du livre *Utopia* de Thomas More. Tu as tutoyé notre Faculté dans des cadres différents, avec des implications différentes, sur chacun de ses sites, mais aussi à l'échelle de toute l'Université. En qualité de parrain lors de ton DHC, j'ai été choisi pour te poser aujourd'hui quelques questions. Toutefois, ta présence répétée parmi nous indique, au contraire, que les rôles sont inversés et que d'une certaine manière nous pouvons te considérer comme la marraine de notre école.

Pour commencer, pourrais-tu essayer de nous indiquer ta perception globale de la Faculté : les points forts, les difficultés et quelques pistes d'amélioration.

PV : Ce n'est pas simple, car même si je vous ai fréquentés et que vous m'avez donné plusieurs occasions d'être parmi vous, cela reste pour moi compliqué, je ne connais pas le détail des changements qui ont été nombreux pendant ces dix ans.

Vue de l'extérieur, l'école est en pleine transformation, je sais qu'il y a beaucoup de choses qui sont en train d'évoluer, qu'il y a des ambitions et des volontés de s'adapter, d'arriver à formuler des programmes qui soient capables d'intégrer la transformation profonde dans laquelle nous sommes.

Par exemple, je trouve que le Metrolab est un projet très intéressant : dans les conditions concrètes dans lequel il s'est développé, il a permis d'affronter et de poser une série de questions plus générales. Je pense que là il y a une piste qui devrait continuer, qui devrait pouvoir s'enraciner et devenir permanente. Ce n'est pas le nom Metrolab qui m'intéresse ici, mais l'idée d'un lieu dans lequel on puisse toucher la transition, la frontière des questions qui n'ont pas encore ni des réponses ni des corps de recherche extrêmement développés, c'est-à-dire les frontières des recherches qu'on commence, ou qu'on vient de commencer maintenant. Je trouve que dans une école, avoir un lieu ou un espace dans lequel tout ça est possible c'est très important.

**CG :** Commençons par le Metrolab alors. Tu prends un exemple qui va nous être utile pour appuyer une autre question : c'est le paradoxe, l'intérêt, mais la difficulté aussi de la multiplication des sites. Le Metrolab n'est pas apparu par hasard : outre la volonté et l'énergie mises en œuvre, il favorise le rapprochement avec des partenaires de recherche et un lieu de travail central, à savoir la métropole bruxelloise. On pourrait donc s'imaginer le futur d'une faculté faite de points d'intensité qui cherchent à se placer aux bons endroits par rapport aux associations possibles et aux sites possibles. L'intérêt est évident.

**Mais le risque est évident : la dispersion géographique. Et donc la fragmentation de l'ensemble des chercheurs. On pourrait penser qu'une faculté devrait être une maison commune avec des rencontres dans les couloirs, avec des tasses de café, avec une énergie partagée par des chercheurs qui atteignent un nombre suffisant pour qu'il y ait une masse critique. Mais l'on pourrait penser que l'on soit regroupés par spécialisation, tous ceux qui s'occupent de la ville à un même endroit où au moins les doctorants se rencontrent, tous ceux qui s'occupent de l'histoire ou de l'art à un autre endroit où les doctorants peuvent se rencontrer. Donc on est vraiment dans une difficulté : savoir s'il faut valoriser une dispersion des polarités en fonction des collaborations et des centres d'intérêt géographiques. Mais pour finir on risque d'avoir une faculté avec une dispersion complète, des couloirs vides et seulement quelques chercheurs par bâtiment. Ce qui à ce moment-là est un manque de vitalité considérable.**

PV : C'est une crainte fondée et, en écoutant quelques-uns des collègues qui travaillent chez vous, j'ai compris que ceci est une question. En particulier, il y a le cœur de l'école qui souffre le plus, dans son siège central. C'est un problème qu'on peut regarder avec des yeux différents dans le sens où ce qui compte, c'est de créer des occasions lors desquelles le débat soit possible et cela désormais c'est quelque chose que l'on peut faire indépendamment de la situation géographique dans laquelle nous sommes. Je trouve que dans ce problème, il y a des possibilités qu'on n'aurait pas explorées dans le passé. Et donc je pense que sur ça, il faudrait probablement imaginer un lieu virtuel dans lequel la Faculté pourrait se retrouver. C'est un problème que je vois également à l'EPFL, car l'EPFL aussi est assez dispersée avec ses antennes dans le Valais ou à Fribourg, avec des gros morceaux de l'EPFL qui ne sont pas sur le campus. Après ces deux années de confinement, on a changé notre relation à l'idée de campus, ce qui aura des conséquences plus vastes qu'on a pas encore mesurées. Là, nous sommes réellement au milieu d'un changement. Mais par rapport au passé, cet émiettement peut être géré différemment. Il y a là une question intéressante, parce que l'énergie d'une école, ce n'est pas seulement ceux qui sont à l'intérieur de cette école, mais c'est le réseau que cette école construit. Donc avec les moyens que nous avons en ce moment, on peut au contraire renforcer les relations qu'on a avec le reste du monde. Cela permet d'intégrer des dynamiques à l'intérieur de l'école qui ne pourraient pas être là si on n'avait pas ce type d'ouverture. En synthèse,

Je n'ai pas de solution à ce problème, le risque est véritable ; il faut imaginer des initiatives pour gérer ce risque. Mais, en même temps, ce risque a changé de forme, par rapport au passé, parce qu'on a des moyens de communiquer qui sont différents et ceci rend nos échanges beaucoup plus perméables. Parce que le risque d'un campus habité c'est aussi que le campus soit conçu comme une île introvertie ; là au contraire il y a une vraie porosité de l'école à l'extérieur grâce au fait qu'on peut avoir régulièrement des réunions et des échanges avec des collègues externes sur des sujets de recherche et il me semble que ça peut fertiliser l'école. Le fait de continuer comme ça mérite des initiatives spécifiques sur ces aspects.

**CG : Mais ça ne mérite pas que tous les efforts soient faits pour concentrer physiquement les chercheurs ?**

PV : Non, je ne pense pas. Ce serait inutile, forcé, et ça ne va pas aider les dynamiques de l'échange et de la recherche. Et je dirais quelque chose de plus : si le Metrolab est à Bruxelles, il faut imaginer quelque chose de différent qui soit à Louvain-la-Neuve. Je pense que c'est plutôt nécessaire d'imaginer des moments d'intensité liés avec cette notion de territoire, plutôt que de ramener le Metrolab ailleurs.

**CG : Je suis quand même toujours impressionné quand je viens en Suisse et que je vois plein de doctorants sur le même étage, et la difficulté dans d'autres écoles de voir des doctorants seuls devant la machine à café, la difficulté que ça présente de garder l'énergie jusqu'à la fin du doctorat.**

PV : Je pensais plutôt à des formes de complémentarité et de compétition, chaque lieu devrait produire quelque chose d'intéressant, offrir des moments d'intensité qui seraient capables de réunir régulièrement les chercheurs dispersés. Il faut une politique et des initiatives pour ça.

**CG : Tu poses une vraie question en disant que "Il faut une politique pour ça". Cette question n'est pas fatale, mais elle nécessite de l'énergie.**

**Je termine bientôt mon métier d'enseignant avec les mêmes questions que celles qui étaient actives quand j'ai commencé. J'étais à Louvain-la-Neuve et la grande question était la relation entre les étudiants en architecture et les étudiants en urbanisme, et, quarante ans plus tard, cela reste une grande question.**

**Comment tracer les contours, au-delà des personnes – car ce n'est pas la relation d'untel avec untel puisque globalement les questions restent les mêmes et toutes les personnes ont changé sans arrêt – comment tracer les contours d'une relation positive d'enseignement : est-ce qu'il faut fusionner, spécialiser, organiser des rencontres ?**

**Quel serait le parcours d'un étudiant qui décide de poursuivre des études d'architecture, et d'avoir un accent particulier sur la relation à la ville et au territoire. Quelles seraient les relations avec d'autres étudiants qui ont d'autres formations et qui décident aussi de multiplier leur l'intérêt sur l'architecture, la ville et le territoire ? Est-ce que ce sont des mondes parallèles, ou est-ce qu'il faut forcer une unité ? Comment organiser les rencontres, quelle est la durée idéale du tronc commun par rapport à une spécialisation ?**

**Toi qui as de l'expérience, qui as vu évidemment mille autres endroits où mille fois la question se pose : comment peut-on identifier des catégories qui semblent fonctionner correctement, indépendamment des questions de personnes ?**

PV : Ton opposition est une opposition binaire, je pense que c'est légèrement plus compliqué.

Je vois quatre figures qui s'opposent ou en tout cas dont on doit essayer de comprendre quelles sont leurs relations réciproques : d'un côté, il y a l'architecte qui fait de l'*urban design*, de l'autre le *planner* (le planificateur), ça c'est ce que tu es en train de dire. Mais entre les deux, tu as quand même le *vieil urbaniste*, c'est-à-dire l'idée d'un urbanisme réglementaire, qui fait le projet à travers ça, et qui conçoit le projet comme quelque chose qui concerne surtout la couche réglementaire. Et après, tu as aussi cet *urbaniste paysagiste architecte* qui amène d'autres dimensions à l'intérieur de ce qu'on considérerait être l'urbanisme : entre projet de paysage et *landscape urbanism* ; entre architecture, *urban design* et urbanisme.

Aujourd'hui, je pense que le monde est peuplé au moins par ces quatre figures quand on parle d'urbanisme, de planification... Et, à la limite externe du *planner*, existe sans doute également l'expert de politique de la ville, une figure très proche des sciences politiques, qui parle toujours de territoires, de villes et de politiques socio-spatiales possibles. Il en existe peut-être d'autres ou de nombreuses nuances, mais je pense que ces cinq figures doivent être prises en compte pour comprendre le monde avec lequel on doit composer. Poser la question comme une opposition simple entre *planner* et architecte-urbaniste ne représente pas la situation et l'articulation actuelle de la recherche sur l'espace. Donc on a ces différentes figures et je me suis longuement interrogée sur la fracture créée par la génération qui me précède – puisque tu es plus ou moins de ma génération je parlerai de la génération qui nous a précédés – entre le monde des architectes urbanistes et celui des *planners*. Une division entre architecture et urbanisme, entre urbanisme et planification, qui a détruit des écoles, qui a détruit des départements, qui a séparé des gens et des chercheurs. Ça a été une bataille violente qui a détruit des amitiés, qui a fait un fossé entre les gens qui, auparavant, se parlaient. À l'école de Venise ça a été extrêmement fort, mais aussi dans beaucoup d'autres écoles dans le monde.

J'en ai vécu une partie au début, par exemple pendant le doctorat, pour moi c'était désormais deux mondes totalement divisés. En plus j'ai fait un doctorat en architecture. Même si je réfléchissais sur la ville et sur l'architecture urbaine, c'était un doctorat en architecture, quoique le résultat a été le livre "La ville élémentaire".

À ce moment-là, je voyais une vraie fracture entre l'urbanisme/*urban design* et la planification et cette fracture n'était pas interrogée. Elle était tout juste là, il n'y avait rien à dire. Et après, au fur et à mesure, ayant dépassé cette étape d'incommunicabilité, je pense qu'aujourd'hui nous sommes prêts à passer à un autre registre.

La piste que je trouve captivante c'est de travailler sur l'idée de complémentarité entre toutes ces figures qui se sont progressivement développées : l'urbaniste-paysagiste, l'urbaniste environnemental, le vrai planificateur ou même l'expert de la *polis* (la cité) qui n'est ni architecte, ni urbaniste, mais qui s'occupe quand même de visions et politiques pour la ville ; l'ancien urbaniste, celui qui imagine que l'urbanisme c'est une question de réglementation et que c'est sur ça qu'on met toutes les énergies, et l'architecte-urbaniste, celui qui considère que l'urbanisme a un fondement spatial et qu'il est lié au dessin du projet urbain et territorial. Entre toutes ces figures, je pense qu'il y a des complémentarités

évidentes qui sont stratégiques dans un projet de transition socio-écologique et spatiale et qui ne sont pas aujourd'hui totalement explicitées : nous sommes encore entre l'ancien conflit et la reconstruction de relations.

Je pense que ce serait intéressant de construire des ponts, parce que finalement ce sont différents points de vue sur un objet qui est le même : la transformation de la ville, et, dans ce sens, il y a une sorte de complémentarité et d'unité possible.

Mais ce n'est pas une unité à forcer, c'est plutôt une unité à construire au fur et à mesure des projets et des recherches : autour de certains projets ces figures pourraient être complémentaires, mais si on les superpose simplement ce serait totalement erroné, ainsi que de les considérer comme des figures totalement déconnectées. Il faut construire des occasions dans lesquelles ces mêmes figures peuvent être complémentaires. Évidemment, il y a des parcours d'éducation possibles : si on imagine avoir un master ou quelque chose de similaire, le parcours éducatif c'est un parcours intéressant à construire parmi ces différents types de regards sur la ville, qui ont le territoire comme leur lieu d'exploration commune. Aujourd'hui je pense qu'il y a beaucoup à dire sur comment on va former le nouvel urbaniste, ou le nouvel expert de politique urbaine ou l'architecte-urbaniste, l'*urban designer* qui est capable de traiter des sujets d'infrastructures, de dessin... Je trouve que là, il y a vraiment un champ intéressant où il faut s'imaginer une figure capable de traiter les questions posées aujourd'hui.

**CG : La question du moment me semble très ouverte et on voit évidemment des tendances assez différentes. Pour devenir urbaniste, deux scénarios sont mis sur la table : certains pensent qu'il faut une formation en 5 ans en architecture, en sociologie ou dans d'autres disciplines, avant de faire un master en urbanisme en 2 ans (120 ECTS).**

**Quelle est ton opinion ? Faut-il créer ce type de cursus ou, au contraire, laissons chacun faire sa formation en 5 ans et puis créons des rencontres une fois que les gens ont les épaules larges ?**

PV : Ma position a été toujours la dernière, je pense que, d'abord, il faut former l'architecte et après l'architecte peut décider de se nuancer ou prendre des directions. C'est pour ça qu'avec des collègues, nous avons fondé un master européen en urbanisme postgraduate, et maintenant nous avons fondé entre l'ETH et l'EPFL un nouveau master postgrade en *urban and territorial design*, l'idée est de prendre le territoire

comme sujet fondamental, évidemment l'urbain aussi, les deux ensemble et d'en faire un master. Pour le moment, c'est un master d'une année seulement, mais l'idée est de le développer en deux ans, comme ça a été le cas du *European Master in Urbanism*.

Pour moi, c'est clair que l'architecte doit terminer son parcours et après décider de faire l'urbaniste. Même Bernardo Secchi, qui avait aussi enseigné dans l'école de planification, disait souvent que l'urbaniste avait besoin de temps. Il a besoin d'accumuler des expériences diversifiées plus que de se spécialiser immédiatement. Évidemment, il y a aussi des écoles de planification, avec les cinq ans dédiés à ça. Et là, tu as une vraie formation solide, je dirais de sciences sociales, sur les phénomènes urbains ainsi que sur des systèmes de représentations cartographiques. Donc le planificateur devrait au moins être capable de bien interpréter les données et les situations. Une école qui forme un expert de politique de la ville avec des capacités de représentation, où à mon avis, il faudrait aussi commencer à pousser davantage l'idée de projet. Mais là, il y a souvent des grandes barrières. Parce que la question sur laquelle se joue la fracture entre planification et urbanisme de projet, telle que je l'interprète (et si on sort de l'idée que tout ça a été le résultat de polémiques académiques), c'est vraiment la question du rôle du projet spatial dans la transformation du monde. La confiance dans le projet et dans sa capacité de changer le monde. Qui va traiter le changement ? Si le changement est traité par les politiques, quel est le rôle de l'espace dans ces politiques ; le changement se joue-t-il, oui ou non, au moment où on construit un projet d'espace pour la ville et le territoire ?

Les positions restent quand même distantes. Je dirais que si on a des velléités de remettre la main dans cette désormais ancienne fracture, il faut toucher son fond. Et un des fonds de la fracture me semble être : qui gère et quel est le rôle de l'espace et de son projet à l'intérieur du changement ? Le *planner* est-il plus utile comme une sorte de conseiller du monde politique, le constructeur d'une toile de fond pour le projet ? Le *planner*/urbaniste est-il plus utile comme quelqu'un qui peut concevoir et planifier un espace différent ? Évidemment, je crois dans la deuxième possibilité, pas parce que, comme Le Corbusier, je suis fixée sur la capacité infinie du projet spatial à résoudre, ou à redéfinir les problèmes du monde. Mais parce que je pense que là, il y a quand même des potentiels, des possibilités qui risquent toujours d'être hors de vue, surtout hors de vue des politiques. Parce que la sensibilité de l'espace (urbain ou territorial) de la politique est toujours extrêmement faible. Même aujourd'hui, quand on parle de plan de relance, quand on parle d'une

quantité de ressources qui arrivent sur le territoire européen, une pensée sur l'espace n'est pas vraiment là. Et ça, c'est grave parce qu'on perd des occasions stratégiques pour des adaptations structurelles.

Les experts de politiques urbaines sont intéressants, j'ai toujours du plaisir à discuter avec eux. Malheureusement, et la fracture s'opérait à ce moment-là, les gens qui appartenaient à ce champ ont perdu leur confiance dans le projet de l'espace. Et sur ça, effectivement, il y a une distance à combler. Il faut retraiter la question sur le fond et à partir de là, imaginer des complémentarités qui peuvent être aussi au niveau d'un programme d'éducation. Pour moi ce sera lié à un postgrade et non pas avant.

On pourrait bien imaginer une école qui essaye de former une figure qui n'est pas l'architecte urbaniste, mais quelque chose de différent : un urbaniste planificateur, c'est-à-dire quelqu'un qui sait parler d'espace et dessiner l'espace et qui sait aussi parler des politiques urbaines et territoriales. Et cela intègre aussi quelques-unes des figures que j'ai nommées, comme celle du vieil urbaniste réglementaire, qui doit lui aussi se faire un parcours de réflexion parce que l'idée de s'appuyer sur les règlements peut être utile dans des moments de stabilité, dans lequel le terrain est solide. Mais aujourd'hui, cette position doit être remise en discussion parce que nous sommes en train de revoir complètement notre façon de faire. Donc je pense que même cette partie de l'urbanisme doit être conçue comme un terrain plus ouvert et plus expérimental. C'est-à-dire qu'il faut expérimenter plus aussi sur l'évolution des réglementations, parce que sinon, on reste avec un projet implicitement calé dans les règlements du passé, avec un décalage entre discours et réalisation allant dans la mauvaise direction.

**CG : Ton insistance convaincante sur la question du projet nous conduit à soulever une autre question à laquelle les écoles d'architecture sont confrontées, mais peut-être que cette question a été éclairée autrement parce que tu viens de dire, ce sont les présences multiples de personnes qui font vraiment dans leur vie quotidienne des projets et ceux qui sont impliqués à temps complet dans l'enseignement. Comment vois-tu cette relation ? Faut-il que la totalité des enseignants soient à temps-plein ? Faut-il majoritairement des gens impliqués en dehors, dans des bureaux d'architecture ou d'urbanisme ? Quel devrait être le poids décisionnel des uns et des autres sur les pédagogies de l'école ?**

PV : Beaucoup de questions, j'ai l'impression de participer à une sélection pour devenir la doyenne d'une école ! Je ne suis pas sûre d'être la bonne personne ! Je pense qu'il y a là plusieurs choses sur ce thème qu'il faudrait rappeler. Alors d'abord, il y a d'un côté l'évolution de la recherche qui est alimentée par des financements, et ces financements ont des demandes de postures, de types de figures, de professionnels de la recherche. C'est-à-dire, qu'ils s'occupent de répondre à des appels de recherche et de construire des programmes. Après ils développent la recherche suivant tous les paramètres qui sont établis par l'Europe ou par les financements eux-mêmes. Enfin, ils publient des *papers* avec des codes très rigides. Je trouve ça souvent assez terrible et si on devient des bureaucrates de la recherche – parce qu'il y a une partie de bureaucratie extrêmement élevée dans tout ça – on perd sûrement quelque chose de fondamental. Heureusement, c'est vrai aussi que même la recherche européenne et la recherche en général sont en train d'évoluer : par exemple l'*action research* (la recherche par l'action) ou les *living labs* prennent beaucoup plus d'espace que dans le passé. Après un long détour, on arrive peut-être à la possibilité de poser le projet dans des contextes concrets, avec des gens qui participent, qui le discutent. On est en train de reconstruire des conditions qui sont plus proches de ce qui est notre type de travail, avec des lieux, des personnes.

Je pense que nous y arrivons maintenant, parce qu'on a eu quand même une vingtaine d'années dans laquelle cette figure du chercheur en architecture s'est formée et endurcie dans les écoles. Dans les écoles d'architecture elle n'existait pratiquement pas et avec le problème de ne pas être à la hauteur de la recherche scientifique, les écoles à certains moments ont caricaturé un peu cette démarche, pour participer au milieu scientifique.

Je pense que là il faut être attentif, il ne faut pas exagérer parce que sinon on devinait des caricatures au nom de la rigueur scientifique. Les règles qui semblent aujourd'hui fixes, pour lesquelles un doctorant sait qu'il doit faire certaines étapes, ce type de programme de vie, appauvrissent beaucoup non seulement la recherche mais aussi la personne. Je trouve qu'il faut travailler sur la figure du chercheur et lui permettre une liberté que je vois souvent qu'il ou elle n'a pas.

Après, il y a la question de la relation à la pratique et du métier, du rôle dans une école de l'architecte ou architecte urbaniste qui fait des projets, qui a une agence. Là, je pense qu'il faut, dans une école, avoir des professeurs avec ce profil et, à mon avis, pas que des professeurs invités. Il faut laisser ouverte la possibilité à des gens qui ne sont pas des

chercheurs orthodoxes, et réarticuler la figure du chercheur. Je pense que le professionnel, qui a une agence, mais qui a évidemment aussi le temps, l'énergie et la disponibilité pour enseigner, devrait être intégré. Et je dis souvent que la politique des meilleures écoles du monde est exactement celle-ci. Parmi les différents profils, il y a des postes pour des candidats sans doctorat qui deviennent, quand même, des professeurs. Ce que, dans d'autres écoles que je connais, serait considéré comme quelque chose d'assez peu digne ; au contraire, je pense que ces figures peuvent jouer un rôle important et en tout cas ce sont elles qui peuvent être très bien supportées sur les questions de la bureaucratie de la recherche. Parce que finalement ce n'est pas si compliqué que ça, il faut juste l'apprendre. Et qui peuvent donner des contributions différentes de celles du chercheur affirmé, qui connaît bien son champ. Les deux sont absolument nécessaires pour donner de la vitalité à une école.

**CG : Comme professionnelle, avec ton agence, tu interviers, tu es intervenue, tu participes encore à des travaux en Flandre, en Belgique, en Wallonie... Sens-tu une évolution ? Convergente, dispersée ? Cette évolution peut-elle être comprise ? La compréhension de cette évolution peut-elle nous aider à comprendre comment organiser nos écoles ?**

PV : Je pense que là c'est clair, la position de la recherche par le projet en Belgique est visible et forte. Et je dis en Belgique, non seulement en Flandre ou à Bruxelles, je pense que même la Wallonie est en train d'évoluer assez rapidement, et donc je trouve qu'il y a une légitimité aujourd'hui, de cette recherche par le projet qui n'existait pas il y a dix ans. Et cette légitimité est pour moi vraiment très importante, elle change la géographie de la recherche, dans le sens que le chercheur trouve aujourd'hui une nouvelle possibilité d'expression et de contributions possibles : la recherche par le projet. Récemment, dans une réunion, le Bouwmeester de Bruxelles a dit : "la recherche par le projet, c'est un métier". Et j'étais frappée par ça, la tranquillité avec laquelle il l'a dit : c'est un métier. Désormais, ça existe, c'est un métier. Donc, comme tu suggères, si on part de la condition actuelle dans laquelle tu as des chercheurs ou des professionnels qui sont appelés à réaliser de la recherche par le projet, je pense que ça nous permet de regarder le futur – par rapport à ta question précédente de l'architecte urbaniste, du paysagiste, de l'urbaniste, du planificateur... – avec des yeux et des espoirs qu'on n'aurait pas eus par le passé. Non seulement les questions dont on

s'occupe sont reconnues comme des questions pertinentes, c'est-à-dire que quand on parle de changement climatique, c'est évident que le projet de l'espace des villes et des territoires joue un rôle très important. Non seulement on a eu le COVID dans lequel on s'est aperçu à quel point l'espace compte : l'espace intérieur du logement, tout comme l'espace extérieur et public. *Space matters* est quelque chose d'assez fondamental. En plus de cela, on nous reconnaît finalement un point sur lequel j'ai beaucoup réfléchi et j'ai essayé d'amener ma contribution : l'idée d'une recherche spécifique et rigoureuse que l'on fait avec les instruments du projet.

Je trouve qu'en Belgique, en ce moment, il y a une atmosphère assez extraordinaire qui n'est pas si évidente dans d'autres pays en Europe : il faudrait profiter de cette occasion exceptionnelle parce que les choses, on le sait, ne sont jamais établies pour toujours. Il y a là, entre autres, une possibilité de construction de parcours éducatifs et de relations à l'intérieur de cette école qui est peut-être fragmentée, mais qui peut jouer, sur le terrain, sur la possibilité d'initiatives originales.

**CG : Je voudrais revenir sur une expérience d'enseignement et de recherche que tu avais initiée et conduite notamment dans notre Faculté, un travail sur la métropole dans laquelle Tournai est inscrite.**

**Tu avais proposé trois thèmes, mais qui n'étaient pas des questions d'échelle : ce n'était pas "maintenant on dessine au 1/10 000 puis l'an prochain, on dessine au 1/500 et puis l'année suivante, on dessine au 1/50", imaginant que les choses se découpent par échelle et selon des compétences qui seraient chaque fois liées à une échelle spécifique.**

**Tu avais proposé au contraire une manière de regarder le territoire avec une attention sur les grands corridors : les rivières, les canaux...**

**Et puis une autre fois, tu avais regardé le même territoire en suivant la question des nappes phréatiques, cette espèce de présence forte, invisible, mais très structurante.**

**Et enfin, une dernière fois, la question des capillaires.**

**En fait, si je l'interprète correctement, toutes les échelles peuvent avoir une cohérence et des relations différentes à l'intérieur de multiples phénomènes et néanmoins peuvent chacune régler à leur manière certaines structures du territoire qui, à ce moment-là, sont des vibrations de diffé-**

rentes échelles sur lesquelles il faut travailler conjointement. Est-ce que c'est une interprétation correcte de ton souci ? Est-ce que c'est quelque chose qui peut devenir un thème récurrent : "empêcher la répartition du souci par échelle mais, au contraire, d'imaginer sur le même territoire les différentes observations qui se complètent ?"

PV : Oui, je suis d'accord et je pense que tu lis correctement. Parce que le problème, c'est que quand on dit "on représente l'échelle territoriale", tout le monde imagine des grandes choses. Et après on sait bien que l'échelle territoriale c'est par exemple avoir la capacité de lire et éventuellement aussi de dessiner les éléments qui sont dans ce territoire. Donc avoir la capacité de lire un cours d'eau, par exemple, ça signifie dessiner des coupes à des échelles qui ne sont pas des échelles au 1/100 000.

Il faut être pertinent quand on observe les différents espaces : il faut utiliser des échelles pertinentes.

Et si l'échelle nécessaire c'est le 1/50, parce que tu dois dire comment la berge de la grande rivière est dessinée ou comment elle pourrait évoluer, alors il faut utiliser le 1/50 dans le projet territorial. Si on réfléchit par exemple à la relation entre cette rivière et son bassin versant, on a besoin au contraire de regarder des échelles beaucoup plus larges. C'est la capacité d'adapter l'échelle de façon pertinente à ce qu'on est en train de comprendre. Cette attitude me semble primordiale et c'est là qu'on va *hybrider* et mixer les différences entre l'architecture, l'urbanisme et le paysagisme. À partir de là, on peut rentrer dans un moment de conceptualisation et de construction, on peut imaginer de construire autrement les infrastructures territoriales, comprendre leurs rationalités. Le vieil urbaniste sur lequel je me suis penchée avant, c'est juste quelqu'un qui n'a pas cette idée claire d'échelle pertinente. Il travaille à une échelle et espère régler les questions à travers ce système, mais ça ne suffit pas.

CG : Avant de clôturer, je voudrais revenir sur une expression que tu as utilisée en anglais. Je ne suis pas certain que mon anglais soit suffisamment raffiné pour bien la comprendre, alors éclaire-moi : quand tu as dit *space matters*, j'imagine deux traductions en français. La première serait *l'espace a de l'importance*. Et la deuxième serait *les matières de l'espace*. Privilégiais-tu un des deux sens ?

PV : C'était le premier. Mais *space matters*, les matières de l'espace ou la matérialité de l'espace, c'est aussi très important et je voudrais peut-être terminer sur ce grand chantier qui nous attend, parce que je pense qu'on est vraiment au début d'un nouveau chantier qui va définitivement éclairer la distance entre nous et le projet de l'urbanisme et de l'architecture moderne. C'est ce chantier-là, qui est passé à travers la critique post-moderne, à travers mille transformations des discours sur la ville, qui est aujourd'hui en train de rentrer dans une restructuration globale fondamentale et qui pose des enjeux éthiques et ontologiques au sens de notre projet. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le projet de l'urbanisme et de l'architecture moderne, c'est quelque chose dont on voit la conclusion parce que nos points de vue, nos systèmes de valeurs sont désormais tellement distants, de sorte que l'on ne pourrait plus faire ce projet-là. On ne pourrait plus dessiner comme ils ont dessiné. En ce moment, la reconstruction d'un cadre d'ensemble dans lequel le projet de l'espace puisse retrouver son sens nous amène à revoir le projet biopolitique dans lequel nos disciplines ont été insérées dans le passé, et dans lequel architectes et urbanistes ont travaillé. Cette reconstruction du sens du projet passe par une nouvelle réflexion sur la dimension biopolitique du projet, de l'espace et sur la dimension biopolitique de l'espace. Parmi les matières de l'espace, il y a sûrement la relation nouvelle à établir entre la vie, le vivant, l'espace et la politique. Je trouve que là, s'ouvre une fenêtre immense à laquelle on se penche et de laquelle imaginer un nouveau paysage. Il y a là des questions qui peuvent avoir une influence très forte, par exemple sur les valeurs de base et les modalités de l'éducation des étudiants.

CG : Merci Paola et à bientôt à Tournai, Bruxelles ou Louvain-la-Neuve – ce que nous espérons tous. **Space matters !**

## Un nouvel Institut de recherche : tradition, étapes, perspectives

*Sergio Altomonte*

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, après 10 ans de patiente gestation et de développement et maturation constante, un nouvel institut de recherche a été officiellement créé à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) dans le Secteur des Sciences et Technologies (SST). Ce nouvel institut vise à coordonner, soutenir et alimenter les activités de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie architecturale, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en intégrant les ressources et les compétences scientifiques disponibles sur les trois sites de Bruxelles, Louvain-la-Neuve et Tournai.*

La mise en route de ce nouvel Institut a été longue et complexe, et celui qui vous écrit aujourd'hui n'a pu assister et participer activement qu'aux étapes ayant marqué les trois dernières années, depuis son arrivée à l'UCLouvain, début 2018. Dans le cadre de cet article limité, l'exposé des événements, ainsi que des histoires, des cultures et des traditions sur lesquelles le nouvel Institut a été fondé sera nécessairement partiel et incomplet. Pour cette raison, afin de donner une idée des activités plus récentes qui ont accompagné la constitution de l'Institut de recherche, les lignes suivantes souhaitent offrir une synthèse des événements majeurs ayant eu lieu ces 12 derniers mois.

La finalisation de la rédaction du document présentant le contexte institutionnel et le projet scientifique de l'Institut — qui avait déjà catalysé un intense travail de développement — a été conclu au début de l'année 2020 par la Commission recherche LOCI, notamment par son président le Prof. Denis Zastavni, le coordinateur scientifique Alain Malherbe, le doyen Eric Van Overstraeten, le président du jury Martin Buysse, et divers autres représentants des trois axes sur lesquels les activités de recherche ont été traditionnellement organisées au sein de la Faculté LOCI : (1) Culture et habitat : théorie, dessin, histoire, projet ; (2) Techniques de l'édification et ingénierie architecturale ; (3) Développement territorial, paysage et urbanisme.

Sur la base de ce document, l'accord formel de l'Université pour la constitution d'un nouvel institut de recherche — sous le nom provisoire d'Institut de recherche en architecture, ingénierie architecturale, aménagement du territoire et urbanisme (IAIAATU) — a été donné le 12 février 2020. À cette date, le Conseil rectoral (CREC) a donc estimé qu'un modèle d'institut basé sur une mutualisation des moyens administratifs et techniques existants, dans la perspective de tendre vers une économie des ressources mobilisées, était à favoriser plutôt que la création d'une

faculté intégrée. À partir de ce moment, tant attendu, les étapes se sont succédées à un rythme intense. Sur la base de l'ensemble des travaux produits par la Commission recherche LOCI au cours des dernières années, deux nouveaux Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) pour l'institut de recherche et pour la Faculté ont été finalisés au cours de l'été 2020 pour entamer les approbations finales. Le ROI de l'Institut marque clairement son ambition de "mener sa recherche dans le domaine de la conception durable des lieux, des édifices, des équipements et des infrastructures, et dans le contexte de la métropolisation" (Art. 1.1).

Le caractère unique de l'articulation sur trois sites, et son aspiration à renforcer sa position au sein de l'UCLouvain, autant qu'au niveau local et global, ont également été spécifiquement mentionnés dans le ROI de l'Institut: "Assurant la mission de recherche de l'Université sur ses différents sites, l'Institut met en œuvre, dans son domaine, les politiques générales de l'Université, développe une politique de recherche cohérente et contribue à l'internationalisation de l'Université" (Art. 1.2). Et encore : "L'Institut assure une mission d'animation et de coordination de la recherche dans le domaine précité, en vue de stimuler son développement et d'encourager le partage des ressources qui lui sont allouées. L'Institut se donne les moyens humains et matériels, scientifiques et logistiques nécessaires à développer une recherche d'excellence au niveau international autant que régional. Au travers de ses diverses composantes, il entretient avec les autres instituts et entités de l'Université, dans les différents secteurs, les relations et collaborations indispensables à cette mission" (Art. 1.3). Un autre élément clair de distinction du nouvel institut par rapport aux 22 autres instituts de recherche existant déjà au sein de l'Université catholique de Louvain — et au niveau des autres universités ou écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles — est sa forte relation de mutualisation des ressources et méthodes, et de partage d'esprit et d'éthos,



Sergio Altomonte  
Professeur à Louvain-la-Neuve  
depuis 2018  
Président d'Institut depuis 2021

avec la Faculté LOCI. En fait, la préface d'introduction au ROI du nouvel institut, aussi présente dans la révision du ROI de la Faculté LOCI, clarifie que ces "deux entités distinctes [...] se concertent, au sein d'un Collège rassemblant les membres des deux Bureaux, en vue de gérer de manière coordonnée l'enseignement, la recherche, la formation continue et les services à la société dans leurs domaines respectifs [...] la Faculté LOCI et l'Institut occupent des espaces partagés et organisent conjointement au sein du collège les ressources scientifiques, administratives, logistiques et comptables communes. Dans un souci d'économie de déplacements des membres de la Faculté LOCI et de l'Institut, le collège veille à coordonner la gouvernance multisite". Deux entités, deux Bureaux, trois sites, mais un seul objectif collégial et partagé : l'excellence dans l'enseignement, dans la recherche, et dans les services.

Une Assemblée constituante a approuvé le projet de création du nouvel institut lors du Conseil de faculté du 28 août 2020. Ce passage a été ratifié par un avis positif et une approbation à l'unanimité du projet de création, lors du Bureau de Secteur SST du 11 septembre 2020 et du Conseil SST du 18 septembre 2020. Le Conseil d'entreprise (CNE) a fourni aussi son avis positif le 19 octobre 2020, ce qui a conduit à l'organisation d'un Conseil d'institut provisoire le 6 novembre 2020 avec l'élection de son président et de son Bureau<sup>1</sup>. Sur cette base, le 7 décembre 2020, le Conseil académique de l'Université catholique de Louvain a finalement déclaré la constitution officielle du nouvel institut de recherche, concluant ainsi avec succès un parcours de 10 ans de travail et de développement.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, donc, un nouvel organisme est arrivé à modifier — encore une fois, dans son histoire si brève, mais si riche — la configuration de notre communauté scientifique, avec l'esprit de catalyser et de multiplier les compétences de ses équipes et ses compétences de recherche, assurer une forte représentativité dans les organes de fonctionnement de notre Université, mais surtout garantir une plus forte lisibilité de l'extérieur de ses qualités et spécificités, et un positionnement solide dans le panorama de la recherche nationale et internationale dans ses domaines d'intérêt. Pour ce faire, l'institut peut déjà compter sur des bases très solides : 122 chercheurs (académiques et scientifiques) sont actuellement affectés à l'institut, dont 54 doctorants ; 41 thèses de doctorat ont été défendues dans les derniers 10 ans ; dans la période 2016-2020, ses publications incluent 120 articles scientifiques dans des revues à comité de lecture, 12 monographies, 85 contributions à ouvrages collectives, 85

communications à des colloques avec comité de lecture, etc. Et ce n'est que le début !

Parmi les premières tâches que le Bureau du nouvel Institut a commencé à entreprendre, suite à sa constitution, il y a eu la caractérisation d'une structure et d'un organigramme internes pour pouvoir exploiter et magnifier le potentiel de sa nature inter-site, et — prioritairement — la définition un nom et un acronyme qui pourraient bien représenter la richesse de sa tradition et ses ambitions pour l'avenir. Pour ce faire, suite à un processus d'échanges et de discussions internes, soutenu par des consultants professionnels, le 12 février 2020 — la même date à laquelle l'accord du CREC avait été obtenu l'année précédente — le Bureau de l'Institut a formulé à sa communauté une proposition d'acronyme et de nom, en anglais et en français.

La consultation interne qui en a résulté a conduit enfin à la présentation formelle, le 18 mars 2021, au Bureau SST de la dénomination officielle du nouvel organisme : Louvain Research Institute for Landscape, Architecture, Built Environment – Institut de Recherche de Louvain pour le Territoire, l'Architecture, Environnement Construit, sous l'acronyme LAB. Une nouvelle page s'ouvre. S'appuyant sur la solide tradition d'excellence que les 10 années de développement de la Faculté LOCI ont déjà marquée, l'institut LAB doit maintenant s'investir dans l'identification et formulation claire des valeurs qui guideront et inspireront ses activités de recherche, définir les aspirations globales que sa vision veut réaliser, et s'embarquer sur une mission claire, ambitieuse, bien que réaliste et spécifique. La définition de ce triptyque — valeurs, vision, mission — représentera le prochain défi qui s'inscrit aujourd'hui dans l'agenda du Bureau de l'institut LAB, et les périodes à venir y seront entièrement consacrées. Ceci, bien sûr, sera fait sur la base des principes clés qui ont animé la recherche à LOCI depuis la formation de la Faculté, et qui font bien partie du *Projet Scientifique* original de l'institut.

En effet, le projet scientifique a déjà bien clairement marqué les multiples défis — culturels, sociaux, environnementaux, technologiques et économiques — auxquels la recherche au sein de l'Institut devra faire face, mais aussi a souligné les multiples opportunités à saisir.

La recherche en architecture, ingénierie architecturale, aménagement du territoire et urbanisme est, en Belgique comme dans le reste du monde, relativement récente dans son format académique institutionnalisé. La création de l'Institut LAB doit donc servir comme stimulation pour relever certaines des plus grandes questions auxquelles nous

1 - La composition du Bureau d'institut : président : Sergio Altomonte ; doyen LOCI : Éric Van Overstraeten ; coordinatrice administrative : France Pécher ; représentants du corps académique : Yves Hanin, Gérald Ledent, Daniela Perrotti, Renaud Pleitinx, Luca Sgambi, André Stephan ; représentants du corps scientifique (CORSCI) : Andrea Anselmo, Adèle Pierre, Martin Prignon (remplacé en 2021 par Daniel Otero Pena) ; représentants du corps technique et administratif (CORTA) : Sandrine Matthieu, Paul Muraille ; membres invité·es : Chloé Salembier, Alain Malherbe (coordinateur scientifique), Denis Zastavni (ex-président de la Commission recherche LOCI, invité temporaire).

sommes collectivement confrontés, visant, parmi d'autres, à des objectifs comme les suivants :

- contribuer à une conception et production résiliente et circulaire des lieux et des édifices, des dispositifs ruraux et urbains, des villes et des territoires, des équipements et des infrastructures humaines, apportant des réponses aux enjeux de qualité spatiale et environnementale, et inscrivant au cœur de ses préoccupations les défis de durabilité et de cohésion sociale et territoriale dans un contexte de mutation et transition (technologique, numérisation, métropolisation, etc.) de nos sociétés ;
- investiguer les histoires et les théories architecturales, la conception des édifices, villes et territoires, développer la modélisation des matériaux, des ressources, de l'énergie, des structures, des technologies constructives et des infrastructures, etc. alimentant les expertises en montage, conduite et gestion de projets, et encore la localisation des activités humaines en rapport avec la construction et l'aménagement du territoire ;
- répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain par de méthodes d'investigation, qualitatives et quantitatives, qui relèvent à la fois de la *recherche fondamentale*, de la *recherche appliquée* et de la *recherche par (et pour) le projet*, actualisant ses terrains d'intérêt à différentes échelles spatiales – locales, régionales, globales – couvrant nos territoires, mais s'étendant aussi au-delà, en particulier dans les Suds, et s'inscrivent dans des contextes internationaux ;
- multiplier les échanges disciplinaires et sectoriels entre sciences et technologies, sciences humaines et sciences de la santé, encourageant et soutenant la variété de nos recherches et les dynamiques collectives au sein de ses équipes (actuelles et futures), et favorisant les fertilisations croisées et le potentiel de collaboration et de transversalité avec les autres instituts de recherche de l'UCLouvain ;
- proposer un contexte stimulant, productif, constructif et dynamique à son corps académique et scientifique, à ses chercheuses et chercheurs, à son personnel administratif et technique, tout en en soutenant et en promouvant la visibilité nationale et internationale de leurs productions et avancées scientifiques, et en renforçant les coopérations internes et externes et l'engagement avec des réseaux scientifiques, académiques et professionnels, au niveau local et global ;
- traduire ses résultats par des articles de revue, des rapports, des monographies, des communications dans des colloques, mais aussi des projets et propositions d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

et d'aménagement du territoire. Ses résultats s'adresseront tant à la communauté académique qu'à la société, au monde professionnel et à la sphère politique, promouvant la diffusion de nos activités dans des publications scientifiques, des contributions à l'aide à la décision publique et privée, mais aussi via la vulgarisation et dissémination au grand public ;

- valoriser la capacité de résilience et d'innovation de nos espaces et sociétés lors de leur évolution vers un développement plus durable et circulaire.

Comme mentionné, l'expérience limitée de la personne qui vous écrit ne pouvait rapporter qu'une partie circonscrite et incomplète du long chemin de développement qui a amené l'Institut LAB ici aujourd'hui. Cependant, les plus sincères remerciements vont à tous ceux qui ont passionnément et ardemment travaillé à la constitution de ce nouvel organisme. Beaucoup de ces personnes ont contribué à la rédaction de ce numéro de *lieuxdits*, donc, au moins, il y a une assurance que leur voix soit effectivement correctement représentée.

La création de l'Institut LAB est une grande reconnaissance de la pertinence et de l'importance de répondre à des questions de forte et urgente actualité. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous lançons collectivement dans cette aventure. Ce sera certainement un parcours difficile, mais les difficultés ne rendront pas notre voie moins intéressante à chaque étape. Nous co-crèerons l'avenir de notre recherche et définirons de nouveaux horizons pour notre Institut chaque fois que nos objectifs auront été atteints. Bien sûr, nous ne pouvons pas vraiment anticiper l'ampleur de ce que nous pourrions réaliser, mais c'est l'un des aspects les plus fascinants de la passion que nous partageons tous, et dans la nature même de notre travail en tant que chercheurs. D'ailleurs, en paraphrasant Albert Einstein : *si nous savions exactement ce que nous faisons, cela ne s'appellerait pas de la recherche !*

en couverture

EADWEARD MUYBRIDGE, *Running somersault*,  
*Animal Locomotion*, #1 Male Nudes, 1887, planche 363.

## lieuxdits #20

Septembre 2021

<b>D'une évolution à l'autre</b> <i>Damien Claeys</i>	2	<b>Florent Soris</b> <i>Anne Croegaert</i>	32
<b>De 2009 à 2012</b> <i>André De Herde</i>	4	<b>Yves Lepère</b> <i>Frédéric Andrieux, Christian Gilot, Marc Belderbos</i>	39
<b>L'architecture à l'Université : une promesse à tenir !</b> <i>Jean Stillemans</i>	6	<b>Autour de personnalités marquantes et d'événements historiques à l'ISA Saint-Luc de Bruxelles</b> <i>Jean-Louis Vanden Eynde</i>	48
<b>LOCI a 10 ans : vers une vitesse de croisière ?</b> <i>Éric Van Overstraeten</i>	10	<b>Urbanisme et aménagement du territoire en LOCI : histoire d'une formation singulière</b> <i>Yves Hanin, Barbara Le Fort, Bernard Declève</i>	54
<b>Dix ans de recherche en LOCI pour l'architecture, l'ingénierie architecturale et l'urbanisme à L'UCLouvain</b> <i>Denis Zastavni</i>	12	<b>Entretien avec Paola Viganò</b> <i>Christian Gilot et Paola Viganò</i>	58
<b>Architecture, ingénierie architecturale, urbanisme : potentialité d'un récit commun dès 1863</b> <i>Damien Claeys</i>	15	<b>Un nouvel Institut de recherche : tradition, étapes, prospectives</b> <i>Sergio Altomonte</i>	65

PÉRIODIQUE

ISSN 2294-9046  
e-ISSN 2565-6996



Éditeur responsable : Le comité de rédaction, place du Levant, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve  
Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Corentin Haubruge, Nicolas Lorent,  
Catherine Massart, Dorothee Stiennon  
Conception graphique : Nicolas Lorent  
Impression : CPRINTi

 **UCLouvain**

Faculté d'architecture, d'ingénierie  
architecturale, d'urbanisme – Loci



[www.uclouvain.be/loci](http://www.uclouvain.be/loci)